

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE GAZIFÈRE INC. RELATIVE
À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES
POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER 2014
AU 31 DÉCEMBRE 2014, À LA FIXATION DU TAUX DE
RENDEMENT SUR L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE
POUR LES ANNÉES TÉMOINS 2016 ET 2017,
À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET À
LA MODIFICATION DES TARIFS À COMPTER
DU 1er JANVIER 2016

DOSSIER : R-3924-2015 PHASE 3

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
M. GILLES BOULIANNE
M. LAURENT PILOTTO

AUDIENCE DU 4 NOVEMBRE 2015

VOLUME 3

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me PIERRE RONDEAU
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me LOUISE TREMBLAY
Procureur de Gazifère;

INTERVENANTES :

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (FCEI);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (Sé-AQLPA).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE GAZIFÈRE (Plan d'approvisionnement, coût de service, allocation des coûts, tarifs et SPEDE)	
LISE MELOCHE	
SYLVAIN GROULX	
JEAN-BENOÎT TRAHAN	
INTERROGÉS PAR Me PIERRE RONDEAU	9
RÉINTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY	36
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	55
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	59
PREUVE SÉ-AQLPA	
JACQUES FONTAINE	
INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	123
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	132
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	137
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	159

R-3924-2015
4 novembre 2015

- 4 -

PLAIDOIRIE PAR Me LOUISE TREMBLAY	171
PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	233
PLAIDOIRIE PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	268
RÉPLIQUE DE Me LOUISE TREMBLAY	288

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

- E-11 (GI): Indiquer à quel type de dépenses correspond la différence de 59 500 \$ entre le montant pour 2015 des avantages sociaux et celui des charges sociales, document GI-41. (Demandé par la Régie)
- 19
- E-12 (GI): Fournir le détail des frais professionnels et réglementaires, autres frais externes; autres frais opérationnels et recouvrement de frais opérationnels; et frais d'assurance (pièce GI-39, Document 3.1) pour les écarts 2014-2016 (demandé par la Régie)
- 30

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0374 : (GI-28, Doc.2) Sommaire des charges d'exploitation - Opération et entretien - Cause tarifaire 2016	37
B-0375 : (GI-28, Doc.5) Sommaire des charges d'exploitation - Administration - Cause tarifaire 2016	37
B-0376 : (GI-32, Doc.2) Base de tarification (000\$) - Cause tarifaire 2016	38
B-0377 : (GI-34, Doc.3) Base de tarification et calcul de l'amortissement - Projet de réalisation du programme de francisation (000\$) - Tableau d'amortissement 2016 - Cause tarifaire 2015 Phase 3	38
C-SÉ-AQLPA-0021 : Photographies d'une page facebook.com/pages/gazifere	59
A-0045 : Tableau des charges d'exploitation	119

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce quatrième (4e)
2 jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du quatre (4)
8 novembre deux mille quinze (2015), dossier R-3924-
9 2015 Phase 3. Poursuite de l'audience.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour à tous. On est dans la... je crois, ce qui
12 s'annonce être la dernière journée pour établir la
13 preuve. Dépendamment où ça va nous mener, on fera
14 les plaidoiries aujourd'hui ou demain. En fait,
15 Maître Tremblay, si jamais vous avez une
16 préférence, parce que ça vous amène très tard
17 aujourd'hui, si vous voulez passer demain en termes
18 de plaidoirie.

19 Me LOUISE TREMBLAY :

20 Si vous me le permettez, Madame la Présidente,
21 bonjour d'abord. Bonjour messieurs les régisseurs.
22 Vous me donnez l'occasion. C'est certain que ma
23 préférence serait de terminer aujourd'hui. Et, moi,
24 je n'aurais aucune objection, naturellement ce
25 n'est pas moi qui vais décider, mais je n'aurais

1 aucune objection à continuer un peu plus longtemps
2 pour tout finir aujourd'hui. Moi, je n'aurais
3 aucune objection. Naturellement, je suis moins
4 favorable à plaider aujourd'hui puis à laisser mon
5 confrère plaider demain. Ça, je suis moins
6 favorable à ça.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 D'accord. Je vous remercie beaucoup. Alors,
9 aujourd'hui, on va continuer la preuve. Juste
10 avant, j'aimerais juste faire... parce qu'il y a eu
11 des commentaires hier, des fois, sur la hauteur des
12 dépenses que l'on peut regarder. Des fois... Et
13 j'aimerais signaler que ça peut paraître anodin des
14 dix mille (10 000 \$) et des vingt mille (20 000 \$),
15 là, et c'est vrai que quand on fait une audience
16 tarifaire pour les tarifs d'Hydro-Québec, cinq cent
17 mille dollars (500 000 \$), ça ne paraît pas parce
18 que c'est après la virgule, et on ne le regarde
19 pas. Mais cinq cent mille dollars (500 000 \$) dans
20 le cas de Gazifère, c'est presque deux pour cent
21 (2 %) d'augmentation.

22 Et la Régie pense qu'il y a... qu'elle doit
23 autant de rigueur et d'attention aux consommateurs
24 de l'Outaouais que l'ensemble des consommateurs
25 d'électricité. Et c'est pour ça que, des fois, on

1 peut poser des questions qui peuvent paraître, des
2 fois, tatillonnes, mais je pense que ça vaut la
3 peine de regarder avec attention l'ensemble des
4 chiffres qui nous sont présentés. Là-dessus, on va
5 retourner à maître Rondeau qui va continuer les
6 questions pour la Régie.

7

8 PREUVE DE GAZIFÈRE (Plan d'approvisionnement, coût
9 de service, allocation des coûts, tarifs et SPEDE)

10

11 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce quatrième (4e)
12 jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

13

14 LISE MELOCHE,

15 SYLVAIN GROULX,

16 JEAN-BENOÎT TRAHAN,

17

18 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
19 solennelle, déposent et disent :

20

21 INTERROGÉS PAR Me PIERRE RONDEAU :

22 Q. [1] Bonjour, Madame, messieurs. Alors, on va
23 reprendre là où on a laissé hier après-midi, c'est-
24 à-dire, je me permets encore une fois de vous
25 référer à GI-28, Doc. 3.1, page 1. Nous en étions à

1 la rubrique « promotion et relations publiques » où
2 on se demandait essentiellement pourquoi le montant
3 pour deux mille seize (2016) était établi à cent
4 cinquante mille dollars (150 000 \$), et ce afin de
5 revenir au budget similaire de deux mille douze
6 (2012), lequel budget était gonflé en raison de
7 circonstances exceptionnelles. C'était l'état de la
8 question. Expliquez, vous voulez revenir mais en
9 fait, en deux mille douze (2012), le montant aurait
10 dû être beaucoup plus bas que cent quarante mille
11 (140 000 \$), et on monte à cent cinquante mille
12 (150 000 \$). C'est l'explication que je
13 recherchais.

14 M. SYLVAIN GROULX :

15 R. Merci beaucoup. Donc, comme on a un petit peu
16 expliqué hier, quand je suis arrivé en poste, on a
17 pris le temps de regarder quels étaient les
18 objectifs que nous avions, à ce moment-là, on en a
19 parlé également hier, au niveau de... oui,
20 augmenter le nombre de clients, on voulait
21 augmenter la promotion quant à la sécurité, à la
22 promotion des bienfaits du gaz naturel, bon,
23 appeler avant de creuser, et caetera.

24 Donc, on a vu qu'on avait intérêt à en
25 faire un peu plus, et qu'on souhaitait donc créer

1 plus d'impacts, et donc augmenter les budgets en
2 conséquence. On a regardé ce qui s'était fait dans
3 les dernières années. Et c'est là où on s'est dit
4 qu'en deux mille douze (2012) il y avait eu un
5 investissement un petit peu plus important, et que
6 ça serait donc possible pour nous d'investir un
7 montant plus important au niveau de la publicité et
8 de la promotion.

9 Donc, pourquoi le cent cinquante mille
10 (150 000 \$)? Bien, essentiellement, c'était pour
11 ces raisons-là. On croyait que c'était un montant
12 juste qui nous permettrait d'atteindre les
13 objectifs. On a donc prévu un peu plus en deux
14 mille quinze (2015) et plus en deux mille seize
15 (2016). Il faut dire qu'en deux mille douze (2012),
16 oui, il y a eu une augmentation importante. Ce
17 n'était pas nécessairement que c'était gonflé, mais
18 plutôt qu'il y a eu des dépenses qui ont été faites
19 de façon supplémentaire pour contrer une certaine
20 situation. Mais ça nous disait, nous, que c'était
21 possible de le faire.

22 Il faut comprendre aussi que ça peut aller
23 quand même assez rapidement quand on fait des
24 dépenses au niveau de publicité et promotion. On a
25 juste à penser à l'idée que faire un envoi à

1 l'ensemble de nos clients, ça peut représenter une
2 dépense qui est au-delà de trente mille dollars
3 (30 000 \$). Donc, ce n'était pas irréaliste pour
4 nous de penser que, nous permettre d'atteindre nos
5 objectifs puis d'aller à cent cinquante
6 (150 000 \$), ce n'était pas « irraisonnable » comme
7 montant.

8 (9 h 13)

9 Q. [2] Merci. Et je vais passer maintenant à la
10 rubrique « Commandites », pour un montant de cent
11 neuf mille dollars (109 000 \$), en dollars
12 courants, la dernière colonne. Alors comment,
13 pourriez-vous nous indiquer comment a été
14 construit, justement, le budget des commandites de
15 deux mille seize (2016) à ce montant de cent neuf
16 mille dollars (109 000 \$), et également de préciser
17 la portion du budget qui est récurrente en cette
18 année deux mille seize (2016)?

19 R. Donc ça a été conçu... un petit peu dans la même
20 veine de ce que je viens d'expliquer pour la
21 portion commandites, comment on pourrait faire pour
22 bénéficier davantage d'une meilleure présence dans
23 la communauté. On a identifié, dans certaines des
24 réponses, que, oui, Gazifère veut avoir une
25 présence plus importante dans les communautés

1 virtuelles, mais c'est très important pour une
2 entreprise comme Gazifère de s'assurer de demeurer
3 présente dans sa communauté actuelle, donc
4 d'investir dans différentes causes, différents
5 événements, et d'être présente dans la communauté
6 pour atteindre certains objectifs.

7 Si on regarde encore, même exercice, si on
8 regarde les budgets des années passées, en deux
9 mille onze-deux mille douze (2011-2012), là, on
10 était dans à peu près les cent mille dollars
11 (100 000 \$), donc on s'est dit que revenir un peu à
12 ce que c'était dans le passé serait important et
13 nous permettrait d'atteindre les mêmes objectifs;
14 ce qui serait récurrent, on souhaiterait que ce
15 soit la même chose qui se produise pour les années
16 à venir après deux mille seize (2016).

17 Q. [3] Merci. Et vous parlez d'investir dans la
18 communauté, quel type de clientèle est visé,
19 justement, par vos programmes de commandite?

20 R. Gazifère a développé une série de critères qui
21 permettent d'évaluer de quelle façon elle va
22 investir ses argents en commandites. On cible
23 essentiellement des organismes ou des activités qui
24 vont permettre, oui, à Gazifère à avoir une
25 certaine visibilité, mais qui vont donner et

1 permettre à ces organismes-là de, bon, de croître,
2 d'organiser leurs activités. On parle
3 principalement d'organismes de bienfaisance,
4 d'autres activités où Gazifère a une grande
5 visibilité mais la presque totalité sont des OSBL
6 de la communauté.

7 Q. [4] Et à quoi est-ce que ça correspond en termes de
8 stratégie, est-ce qu'il y a une stratégie qui vise
9 essentiellement à atteindre les divers objectifs
10 d'affaires dans l'entreprise? Comment ça s'inscrit,
11 le lien entre là où l'investissement en matière de
12 commandites se fait et la stratégie générale de
13 l'entreprise?

14 R. La nature de l'entreprise de Gazifère dans la
15 communauté, c'est une de distribuer le gaz naturel.
16 On veut s'assurer qu'on est, bon, bien vus comme
17 une entreprise de la communauté, qu'on investit
18 dans cette communauté-là, donc qu'on puisse y
19 redonner. Donc on voit ça comme un élément
20 important et de démontrer que Gazifère est proche
21 de sa communauté.

22 Donc on le voit de ce sens-là mais on veut
23 aussi retirer les bénéfices promotionnels qui en
24 découlent, donc d'être vus et associés avec ça
25 devrait donc démontrer que c'est bon, ultimement

1 démontrer que le gaz naturel, c'est bon et c'est
2 bien. Et de là découle aussi le fait qu'on veut
3 s'assurer, avec la publicité et la promotion qu'on
4 fait, de renforcer ces éléments-là et de promouvoir
5 les liens qu'on a dans la communauté.

6 (9 h 19)

7 Q. [5] Je vous remercie. J'aurais une série de
8 questions concernant le sommaire des charges
9 d'exploitation. Alors je vous réfère à GI-39, Doc.
10 3.1, page 1, ainsi que GI-41, Doc. 1, page 50.
11 D'accord? Alors dans la pièce GI-39, Doc. 1,
12 Gazifère dépose un sommaire des charges
13 d'exploitation par nature de deux mille dix (2010)
14 à deux mille seize (2016). À la réponse 11.7, la
15 demande de renseignement de la FCEI numéro 2,
16 Gazifère présente les dépenses de bonification pour
17 chacune des années deux mille onze (2011) à deux
18 mille seize (2016). Et, à la réponse 11.8, toujours
19 du même document, Gazifère présente les différentes
20 composantes des charges sociales.

21 Alors, première question. Dans le sommaire
22 des charges d'exploitation, les autres avantages
23 sociaux, la deuxième ligne, s'élèvent à deux
24 millions trois cent quarante-deux dollars et cinq
25 cents (2 342 500 \$) en deux mille quinze (2015).

1 Dans les réponses aux questions 11.7 et 11.8 de la
2 demande de renseignement de la FCEI, le total de la
3 dépense de bonification et des différentes
4 composantes des charges sociales est de deux
5 millions deux cent quatre-vingt-trois et neuf cent
6 quatre-vingt-onze (2 283 991). Alors, ça se trouve
7 à être le résultat du montant de la dépense en deux
8 mille quinze (2015), d'un million dix-huit mille
9 (1 018 000) avec le solde, à la réponse 11.8, d'un
10 million deux cent soixante-cinq mille neuf cent
11 quatre-vingt-onze (1 265 991). Vous êtes d'accord?

12 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

13 R. Je comprends ce que vous faites, là, je n'ai pas
14 fait le calcul mais je me fie à vos chiffres.

15 Q. [6] Oui, O.K., on se suit. O.K. Alors, si vous avez
16 sorti votre calculatrice, je vais vous donner le
17 chiffre. Le différentiel entre ce qu'on retrouve au
18 sommaire des charges d'exploitation, au montant de
19 deux millions trois cent quarante-deux mille cinq
20 cents (2 342 500) pour deux mille quinze (2015) et
21 le dernier montant de deux millions deux cent
22 quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-
23 onze (2 283 991) s'élève à cinquante-huit mille
24 cinq cent neuf dollars (58 509 \$). Je peux vous
25 permettre de réconcilier, là, si vous êtes d'accord

1 avec mes chiffres, là.

2 R. Je vais vous demander de reprendre la dernière
3 ligne, s'il vous plaît.

4 Q. [7] O.K., c'est le... vous avez indiqué tout à
5 l'heure que le total des dépenses de bonification
6 des composantes de charges sociales est de deux
7 millions deux cent quatre-vingt-trois et quatre-
8 vingt-onze (2 283 091), qui est le résultat du
9 total d'un million dix-huit (1 018 000) à la
10 réponse 11.7, pour l'année deux mille quinze
11 (2015), et le montant d'un million deux cent
12 soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-onze
13 (1 265 991), pour deux mille quinze (2015), dans
14 les charges sociales.

15 R. O.K., redonnez-moi votre chiffre, là, comment vous
16 arrivez?

17 Q. [8] Bien, la différence...

18 R. Un zéro dix-huit (1081) plus un deux six cent
19 (1265)...

20 Q. [9] Ma question est sur l'écart entre les deux
21 montants, qui s'élève à cinquante-huit mille cinq
22 cent neuf (58 509).

23 Me LOUISE TREMBLAY :

24 Maître Rondeau, dans la pièce GI-39, Document 3.1.

25

- 1 Me PIERRE RONDEAU :
- 2 Oui?
- 3 Me LOUISE TREMBLAY :
- 4 Où se retrouve le montant, là, avec...
- 5 Me PIERRE RONDEAU :
- 6 Le premier montant de deux millions trois cent
- 7 quarante-deux mille cinq cents (2 342 500) se
- 8 retrouve à la deuxième ligne du document, pour deux
- 9 mille quinze (2015), quatre plus huit. Prenez votre
- 10 temps, c'est des chiffres, alors...
- 11 R. Ce sera le numéro 11.
- 12 Q. [10] Numéro 11?
- 13 R. S'il vous plaît, oui.
- 14 Q. [11] D'accord.
- 15 R. Expliquer le différentiel de...
- 16 Q. [12] C'est le différentiel, c'est expliquer à type
- 17 de dépenses correspond ce montant. C'est ce qu'on
- 18 essaie de...
- 19 R. Oui. Pas de problème. Cinquante-neuf mille cinq
- 20 cents dollars (59 500 \$).
- 21 Q. [13] C'est la différence entre les... au titre des
- 22 avantages sociaux, la différence entre le montant
- 23 pour deux mille quinze (2015) et celui que l'on
- 24 retrouve aux charges sociales, dans le document
- 25 GI-39, Document 3.1... GI-41, excusez-moi.

1 E-11 (GI): Indiquer à quel type de dépenses
2 correspond la différence de 59 500 \$
3 entre le montant pour 2015 des
4 avantages sociaux et celui des charges
5 sociales, document GI-41. (Demandé par
6 la Régie)

7

8 (9 h 26)

9 Q. [14] Toujours à GI-41, Doc. 1, la dépense au
10 montant de bonification passe de huit cent dix-huit
11 mille (818 000 \$) en deux mille quatorze (2014) à
12 un million cent quarante-sept mille (1 147 000 \$)
13 en deux mille seize (2016). Est-ce qu'il vous
14 serait possible de commenter sur ce que d'aucuns
15 pourraient qualifier d'importante croissance?

16 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

17 R. Oui. Bien premièrement il y a la hausse salariale
18 qui, par nécessité, a un impact sur la hausse de
19 bonification. Et l'autre élément qu'il faut prendre
20 en considération c'est qu'il y a également un ajout
21 de poste, donc par incidence la masse salariale
22 étant plus grosse, les niveaux de bonification sont
23 également plus élevés. Donc principalement ce sont
24 les deux éléments, là, qui font varier la
25 bonification.

1 Q. [15] Bien...

2 R. Ensuite il y a toujours... Excusez-moi.

3 Q. [16] Juste une petite précision sur votre réponse.

4 R. Oui.

5 Q. [17] L'ajout de postes, en fait ça a sûrement un
6 impact sur la hausse salariale, c'est compris dans
7 la hausse salariale, ça?

8 R. Dans la hausse salariale, oui, mais il y a un
9 élément de bonification qui est associé à ça. Et
10 quand vous regardez la nature des postes qui
11 sont... qui sont demandés, c'est davantage des
12 postes cadres dont le niveau de bonification est
13 plus important que des postes, par exemple, du
14 service à la clientèle. Donc il y a une portion
15 variable du salaire qui est plus importante pour
16 ces postes-là. Bien sûr, il y a toujours dans le
17 cas du réel versus ce qui est projeté, il y a
18 toujours le résultat de la bonification. Ce n'est
19 pas des bonifications qui sont fixes, là, ce sont
20 des bonifications qui sont liées aux... aux
21 résultats de l'entreprise et les résultats
22 individuels également, les individus selon la
23 nature des postes.

24 Q. [18] En traitant de bonification, de quelle façon
25 est structurée la bonification? C'est en fonction

1 de certains objectifs de l'entreprise, j'imagine?

2 Est-ce que vous pourriez élaborer un petit peu sur

3 le programme de bonification au sein de Gazifère?

4 R. Oui. Il y a une séparation entre les employés
5 cadres et les employés numériques, si on veut. Dans
6 le cas des employés numériques c'est une
7 bonification qui est... bien que variable et plutôt
8 fixe, là, c'est... il n'y a pas d'évaluation
9 individuelle pour ces gens-là, donc c'est basé sur
10 les résultats de l'entreprise. Quand on parle de
11 résultats de l'entreprise c'est une portion sur le
12 résultat de Gazifère, une portion sur le résultat
13 de l'ensemble du groupe. Dans le cas des cadres, il
14 y a une portion qui est sur, encore une fois les
15 résultats de l'entreprise et par contre un élément
16 important qui vient s'ajouter, qui est le résultat
17 individuel.

18 Q. [19] J'aimerais que vous me précisiez ce que vous
19 entendez par le « résultat de l'entreprise ». Est-
20 ce qu'il y a des indicateurs? Est-ce que ce sont
21 les états financiers?

22 R. Oui, il y a un tableau de bord qui est... qui est
23 en place, donc il y a notamment des indicateurs
24 financiers, mais pas uniquement des indicateurs
25 financiers. Il y a des indicateurs reliés à la

1 sécurité. Par exemple, le nombre de bris par nombre
2 d'appels de localisation. C'est un élément. Mais il
3 y a une multitude d'autres, là, il y en a sept,
4 huit, je pense, en opération. Sept, huit qui sont
5 reliés aux opérations. Il y en a sur les aspects
6 financiers, bien sûr, la rentabilité de
7 l'entreprise. Il y en a d'autres sur la qualité du
8 service, donc les résultats-sondage de la
9 clientèle. Oui, tout ce qui est également la... ce
10 qu'on pourrait appeler l'amélioration des
11 compétences internes, donc par exemple le suivi des
12 plans de développement des individus à l'interne.
13 Donc il faut... il y a des mécanismes qui sont en
14 place pour s'assurer qu'on fait des suivis avec
15 les... avec l'ensemble des employés de manière
16 régulière au cours des différentes années, pour
17 s'assurer de leur progression dans l'entreprise.
18 Donc il y a des... il y a un élément de
19 bonification qui est également là-dessus. Donc au
20 total il y a une vingtaine d'éléments ou une
21 quinzaine. Une quinzaine d'éléments à peu près, là,
22 qui... qui sont notés sur le tableau de bord.

23 Q. [20] Merci. Puis quant à cette dépense de
24 bonification est-ce que c'est une bonne
25 compréhension de croire que ça fait... ça devrait

1 faire partie de la rémunération globale de
2 l'entreprise?

3 R. Oui.

4 (9 h 32)

5 Q. [21] La politique de rémunération.

6 R. Oui, elle est présentée de manière séparée dans nos
7 documents, on a vraiment un élément salaire, un
8 élément bonification qui... qui n'est pas traité au
9 même endroit, si on veut. Fondamentalement, ça fait
10 partie du salaire, là. Ça veut dire si on donne
11 moins de salaire aux gens, plus de bonus, c'est ce
12 qui fait en sorte qu'à un moment donné, l'employé
13 décide de travailler chez nous, là. Donc, ça fait
14 partie de ce qu'on pourrait appeler la rémunération
15 individuelle. La manière dont on a présenté, sur la
16 base de ce qu'on présentait dans le passé, c'est de
17 présenter l'élément salaire par service, l'élément
18 bonification agrégé.

19 Q. [22] Mon questionnement se situe plutôt au niveau
20 de... je constate que la bonification est présentée
21 avec les charges sociales statutaires telles que
22 cotisations à la RRQ, l'assurance chômage. Est-ce
23 que ça ne devrait pas plutôt se retrouver dans les
24 salaires plutôt que les charges sociales? C'est le
25 questionnement fondamental, là, que j'ai. Est-ce

1 qu'il y aurait un inconvénient, pour Gazifère, à
2 les regrouper sous la rubrique « Salaires » plutôt
3 que charges sociales?

4 R. Je reviens à ce que je vous disais tantôt, on l'a
5 fait ainsi parce que ça se faisait ainsi. Il n'y a
6 pas eu plus de réflexion que ça, là, on n'a pas
7 tenté d'inventer ou réinventer une roue, on a
8 simplement appliqué ce qui se passait en deux mille
9 cinq (2005) et on a refait le coût de service un
10 peu sur le même modèle. Alors si, à la fin du
11 débat, on préférerait, dans le futur, présenter ça
12 à l'intérieur des différents services sur la base
13 salariale, bien on fera ainsi.

14 Q. [23] Merci. Je retourne maintenant à GI-39, Doc.
15 3.1 et j'aimerais que vous commentiez et détailliez
16 la hausse de certaines des charges d'exploitation
17 pour la période deux mille dix (2010) à deux mille
18 seize (2016).

19 R. Oui.

20 Q. [24] D'abord, à la rubrique « Formation et
21 développement des employés », donc c'est détailler
22 la hausse puis de commenter sur cette hausse-là.

23 R. Écoutez, on ne peut pas vous donner d'explications
24 précises. Si vous en cherchez davantage, je peux
25 quand même indiquer qu'il y a eu une augmentation

1 du nombre d'employés, il y a l'inflation qui
2 s'ajoute également. On sait que... on voit qu'à
3 partir de deux mille douze (2012), là, il y a quand
4 même une augmentation relativement importante...
5 juste un instant. On aura des explications
6 globales, mais...

7 Q. [25] Oui, c'est ce que je recherche, je veux avoir,
8 comme gestionnaire de l'entreprise, là, m'expliquer
9 généralement, là... si vous pouvez entrer dans
10 certains détails, mais c'est... une vue globale de
11 ces postes-là.

12 R. O.K. Bien écoutez, la « Formation et développement
13 des employés », il y a le nombre d'employés qui
14 joue. Là, je ne me souviens pas, là, je n'ai pas
15 les chiffres complets mais il faut voir que les
16 données qu'on vous a données également au niveau
17 des ETC, là, ça excluait tout ce qui était
18 capitalisé. Donc, c'est l'ensemble des employés qui
19 a crû durant la période, il y a le fait de
20 l'inflation. Il y a eu des périodes un peu plus
21 fortes également en relation avec... selon notre
22 compréhension, là, selon des formations reliées
23 notamment à la sécurité, des choses de cette
24 nature-là qui se sont créées. On voit le « peak »
25 en deux mille douze (2012), là, le premier réflexe

1 qu'on a, c'est cet élément-là parce qu'il y a eu un
2 changement de normes à l'intérieur de l'entreprise
3 à partir de deux mille onze (2011), deux mille
4 douze (2012), là. Et après, on voit que ça
5 stabilise quand même relativement à partir de cette
6 période-là de deux mille douze (2012).

7 Q. [26] Alors, le deuxième poste serait « Matériel et
8 fournitures générales ».

9 R. Oui. Bien, écoutez, c'est des éléments qui sont
10 variables selon ce qui se passe un peu dans le
11 bureau. C'est des petits montants. Donc, l'ampleur
12 peut varier beaucoup, là. « Matériel et fournitures
13 générales », là, c'est toutes sortes de petites
14 choses qui se tournent autour des besoins de
15 l'entreprise. Donc, c'est vraiment selon les
16 besoins que l'entreprise a. C'est vraiment une
17 multitude de petites choses, là. On pourrait faire
18 sortir les détails, mais c'est vraiment une
19 multitude de petites choses, ce n'est pas un
20 élément particulier, là, qui...

21 (9 h 37)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. [27] Je m'excuse, Maître Rondeau. Je comprends
24 votre point, c'est juste qu'en deux mille quatorze
25 (2014), c'était... cette somme-là - je veux juste

1 prendre la bonne ligne, m'assurer d'avoir la bonne
2 ligne - cette somme-là était à quatre-vingt-deux...
3 quatre-vingt-quatre virgule quatre... non, quatre-
4 vingt-deux virgule un (82,1) et puis là on est à
5 cent trente-trois (133), c'est quand même cinquante
6 mille dollars (50 000 \$) de plus qu'il y a deux
7 ans. C'est vraiment une multitude de petites choses
8 pour cinquante mille dollars (50 000 \$) en deux
9 ans.

10 R. Oui. Mais, on était à cent trente et un (131) en
11 deux mille treize (2013) aussi, en mode réel. Donc,
12 ultimement on est resté dans l'ordre de grandeur
13 du... T'sais, je comprends qu'on a varié, c'est ce
14 que je disais. On part de soixante-dix-neuf (79) à
15 cent trente et un (131), à quatre-vingt-deux (82),
16 on remonte à cent trente (130), donc on est dans
17 l'espèce de même « range » qui bouge. C'est ce que
18 je voulais mentionner.

19 Me PIERRE RONDEAU :

20 Q. [28] Prochaine rubrique « Autres frais externes ».

21 R. « Autres frais externes ». Écoutez, sans... Oui,
22 allez-y, Maître Rondeau.

23 Q. [29] Oui. Je voulais juste vous demander, dans
24 votre réponse, de préciser en quoi consistent
25 justement ces frais externes là, avec vos

1 explications pour bien les situer?

2 R. Bien, dans les frais externes, on retrouve les
3 éléments qu'on ne fait pas à l'interne. Donc, ce
4 sont des frais... des frais de, voyons, de
5 professionnels, de consultants, des éléments qui se
6 dépassent... qui passent aux opérations, donc non
7 pas qui dépassent au capital. Il y a des éléments
8 externes beaucoup au niveau capital. Mais, au
9 niveau interne, bien, ce sont tous ces... Juste un
10 instant. Donc, ma compréhension, ce sont nos frais
11 d'avocats externes, les frais des consultants
12 externes, les frais des traductions qui vont être
13 externes, donc c'est une multitude de services
14 externes de cette nature.

15 Q. [30] Oui. O.K. C'est parce que je vous posais la
16 question parce qu'on parle de frais professionnels
17 et réglementaires. Juste quelques lignes plus tôt,
18 plus haut la main-d'oeuvre contractuelle, est-ce
19 que ce sont des frais externes ça également?
20 J'essayais juste de...

21 R. « Réglementaires ».

22 Q. [31] C'est la raison d'être de ma question.

23 R. Oui.

24 Q. [32] C'est d'essayer...

25 R. Oui, oui, oui, ce sont encore des éléments

1 externes, tout à fait, ce sont toutes des choses
2 qui se font à l'externe de l'entreprise.

3 Q. [33] C'est précisément, là vous nous parliez de
4 main-d'oeuvre professionnelle, de main-d'oeuvre
5 extérieure, mais les autres frais, au-delà de la
6 main-d'oeuvre, que ce soit professionnelle ou
7 contractuelle pour l'exécution de certains travaux?

8 R. Écoutez, on peut vous sortir le détail au complet
9 si vous voulez. On n'a aucun malheur. On peut vous
10 donner une liste de ce qui est composé, il n'y a
11 pas de problème. D'un côté, ce sont toutes des
12 choses qui sont utilisées par l'entreprise qui ne
13 se font pas à l'intérieur de l'entreprise. Donc,
14 dans un cas, il y a des frais professionnels et
15 réglementaires, donc touchent plus les éléments
16 associés aux consultants réglementaires et autres.
17 Et dans les autres frais externes, bien il y a...
18 il peut y avoir des consultants informatiques, il
19 peut y avoir d'autres types de nature, de cette
20 nature-là, donc... Mais, on peut... on peut vous
21 soumettre une liste détaillée si vous voulez, on
22 n'a pas de problème avec ça.

23 Q. [34] Je n'oblige rien, si vous pouviez vous engager
24 à fournir le détail des autres frais externes dont
25 les montants se retrouvent à GI-39, Doc 3.1.

1 R. Est-ce qu'on s'entend pour deux mille seize (2016)?

2 Q. [35] Oui.

3 R. C'est juste pour préciser un peu la nature de la
4 demande.

5 Q. [36] Oui, deux mille quinze (2015), deux mille
6 seize (2016). Et également si vous aviez... par la
7 même opportunité également avoir la même
8 ventilation pour les frais professionnels et
9 réglementaires.

10 R. Avec grand plaisir.

11 Q. [37] Bon. Merci.

12

13 E-12 (GI): Fournir le détail des frais
14 professionnels et réglementaires,
15 autres frais externes; autres frais
16 opérationnels et recouvrement de frais
17 opérationnels; et frais d'assurance
18 (pièce GI-39, Document 3.1) pour les
19 écarts 2014-2016 (demandé par la
20 Régie)

21

22 (9 h 43)

23 Q. [38] Ma prochaine question porte sur les autres
24 frais opérationnels et recouvrement de frais
25 opérationnels que l'on retrouve dans la dernière

1 portion de la rubrique. Pour deux mille quinze
2 (2015) et deux mille seize (2016).

3 R. Écoutez, on peut sortir le détail au complet si
4 vous voulez plutôt que... pour simplifier, vous
5 allez avoir toute l'information.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est quoi qui est recherché? Je m'excuse, je veux
8 juste voir.

9 Me PIERRE RONDEAU :

10 C'est de détailler les autres frais opérationnels
11 et recouvrement des frais opérationnels pour deux
12 mille quinze (2015), deux mille seize (2016) que
13 l'on retrouve à la quatrième ligne du bas.

14 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

15 R. Parce que dans chacun de ces postes-là,
16 ultimement...

17 Q. [39] Oui.

18 R. ... ce sont tous les postes éclatés que vous avez
19 dans la GI-28 qui sont repris et recondensés d'une
20 autre manière. Ça fait que là, moi, désolé, mais je
21 ne suis pas capable de faire tous les liens pour
22 être capable de tout ramener ça pour expliquer tout
23 ce qu'il y a dedans.

24 Q. [40] Parfait.

25 R. Mais, on peut le faire sans aucun problème.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je ne suis pas sûre que c'est vraiment utile,
3 Maître Rondeau, à ce niveau-ci d'aller dans ce
4 niveau de détails. En fait, ce que la Régie veut
5 savoir, c'est parce qu'on peut constater dans les
6 lignes que maître Rondeau voit, ce qu'on voit, ce
7 sont des augmentations qui sont quand même
8 importantes qui vont varier entre cinq et quinze
9 pour cent (5 %-15 %) par année. Ce n'est pas... ce
10 n'est pas en deux mille quatorze (2014) et deux
11 mille seize (2016), là, c'est des dix pour cent
12 (10 %), dans certains cas, d'augmentation annuelle.
13 Autres frais opérationnels et recouvrement de frais
14 opérationnels, ce qu'on peut constater, c'est un
15 onze point quatre pour cent (11,4 %) d'augmentation
16 par année. Alors, c'est ça qui suscite...

17 Le détail, qui reçoit les frais,
18 personnellement, je ne pense pas que ce soit utile
19 de le savoir. Mais, je veux savoir est-ce que ce
20 onze point quatre pour cent-là (11,4 %) par année
21 est nécessaire.

22 R. O.K. Au niveau de la nécessité, ça a été établi sur
23 la base de ce qu'on avait besoin. Maintenant, je
24 vous ramène à cette ligne-là, on a une ligne qui
25 explique un peu la composition de ça, donc on a les

1 frais de gestion du groupe, donc des frais de
2 gestion de Enbridge inc. qui s'y retrouvent, qui...
3 Excusez, dans le même 3.1, là, la petite ligne dans
4 le bas de la page, la note, on a des recouvrements
5 du revenu récupérés des clients, des frais pour
6 fermeture et ouverture de compteurs, des frais
7 récupérés autres et d'autres frais opérationnels,
8 donc une multitude d'éléments. À ma connaissance,
9 c'est surtout les frais reliés aux frais d'Enbridge
10 inc. qui doit être l'élément le plus important qui
11 varie là-dedans. Mais, si vous voulez avoir le
12 détail de manière précise, on peut faire une
13 explication d'écart sans aucun problème.

14 Q. [41] C'est principalement l'explication d'écart qui
15 serait appréciée, beaucoup plus que de savoir qui a
16 reçu quoi, là.

17 R. Tout à fait.

18 Q. [42] De voir s'il y a un motif en arrière de cette
19 augmentation qui est quand même substantielle.

20 R. Si vous permettez, je voudrais juste vérifier
21 quelque chose, voir si je ne peux pas retrouver
22 avant, là. Comme je vous dis, c'est une multitude
23 de choses en plusieurs pièces, mais je veux juste
24 voir si je ne peux pas trouver quelque chose
25 rapidement qui pourrait expliquer davantage,

1 mais...

2 Q. [43] Pas de problème.

3 R. ... je ne prendrai pas plus qu'une minute.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je vais en profiter pour demander à maître

6 Tremblay, est-ce qu'il y a des engagements de

7 prêts? Non? Il n'y en a pas de prêts.

8 Me LOUISE TREMBLAY :

9 Ils sont tous prêts.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Ah! O.K. Yé! Alors...

12 Me LOUISE TREMBLAY :

13 Quand on va être rendu à produire les engagements.

14 Oui. Je peux le faire tout de suite, on peut

15 profiter de la pause, mais, moi, j'aurais attendu

16 d'être rendu aux engagements avant de...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 On va attendre la fin de l'interrogatoire de maître

19 Rondeau et puis vous pourrez déposer les

20 engagements à ce moment-là.

21 Me PIERRE RONDEAU :

22 Il me reste une petite question.

23 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

24 R. Je ne suis pas assez certain, je ne veux pas dire

25 une bêtise, je préfère prendre l'engagement et...

1 vous allez avoir des bonnes réponses à nos
2 engagements, ça va être plus clair qu'une tentative
3 que j'essaie de faire actuellement et que je
4 n'arrive pas, donc on va vous l'expliquer avec
5 plaisir.

6 Q. [44] On pourrait ajouter ça dans l'engagement
7 numéro 12.

8 R. Donc, dans l'engagement numéro 12, si je comprends
9 bien, on viendrait expliquer les lignes « frais
10 professionnels et réglementaires, autres frais
11 externes » ainsi que « autres frais opérationnels
12 et recouvrement de frais opérationnels », c'est
13 bien cela?

14 Q. [45] C'est ça.

15 R. Pour les années deux mille quinze (2015), deux
16 mille seize (2016), c'est ce que je comprends?

17 Q. [46] Deux mille quatorze (2014), les écarts deux
18 mille quatorze (2014), deux mille seize (2016).

19 R. Deux mille quatorze (2014), deux mille seize
20 (2016).

21 Q. [47] Bon. Bien, j'aurais juste une petite dernière
22 puis très généralement. Au niveau des primes
23 d'assurance entre deux mille dix (2010) et deux
24 mille seize (2016), on passe de quatre-vingt-douze
25 huit (92,8) à deux cent cinquante-huit point trois

1 (258,3). Je sais qu'il y a eu une augmentation
2 graduelle qui a commencé, mais juste expliquer
3 l'écart entre qu'est-ce qui explique l'augmentation
4 au cours de ces années-là entre deux mille dix
5 (2010) et deux mille seize (2016)?

6 (9 h 48)

7 R. Je pourrais dire le temps, la grandeur de
8 l'entreprise, mais ce serait encore des réponses
9 générales. J'ai préféré me référer aux gens qui
10 pourront vous donner une réponse précise à cet
11 égard.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [48] Je pense qu'on va rajouter « frais
14 d'assurance » dans votre engagement 12.

15 R. Je pense qu'on va faire ça.

16 Me PIERRE RONDEAU :

17 Et ça va se terminer sur cela.

18 R. Merci beaucoup.

19 Q. [49] Je vous remercie.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci, Maître Rondeau. Maître Tremblay.

22 RÉINTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY :

23 On va commencer par, Madame la Présidente, par
24 déposer quatre pièces qui vont être déposées en
25 réponse à l'engagement numéro 6 qui a été souscrit

1 par Gazifère hier. Je crois bien que les pièces ont
2 été distribuées.

3 Q. [50] Bon. D'abord, Monsieur Trahan, ces pièces-là
4 ont été préparées par vous ou sous votre
5 supervision?

6 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

7 R. Oui.

8 Q. [51] Alors, la pièce GI-28, Document 2 sera déposée
9 sous la cote B-0374. La pièce GI-28, Document 5
10 - ce sont toutes des pièces révisées, on s'entend -
11 sera déposée sous la cote B-0375. La pièce GI-32,
12 Document 2 sera déposée sous la cote B-0376. Et
13 finalement, la pièce GI-34, Document 3 sera déposée
14 sous la cote B-0377.

15

16 B-0374 : (GI-28, Doc.2) Sommaire des charges
17 d'exploitation - Opération et
18 entretien - Cause tarifaire 2016

19

20 B-0375 : (GI-28, Doc.5) Sommaire des charges
21 d'exploitation - Administration -
22 Cause tarifaire 2016

23

24 B-0376 : (GI-32, Doc.2) Base de tarification
25 (000\$) - Cause tarifaire 2016

1

2 B-0377 : (GI-34, Doc.3) Base de tarification et
3 calcul de l'amortissement - Projet de
4 réalisation du programme de
5 francisation (000\$) - Tableau
6 d'amortissement 2016 - Cause tarifaire
7 2015 Phase 3

8

9 Ce que je vous propose, Madame la Présidente, si ça
10 vous convient, c'est qu'on reprenne dans le fond
11 chacun des engagements un à la suite de l'autre
12 puis qu'on... ce que je vous suggère, c'est que je
13 vais demander à monsieur Trahan de répondre à
14 chacun des engagements.

15 Alors, le premier engagement, Monsieur

16 Trahan :

17 Fournir le niveau des coûts associés
18 au poste « uniformes, outils et autres
19 équipements » en valeur absolue, réel
20 2014.

21 R. Soixante-dix mille neuf cents dollars (70 900 \$).

22 Q. [52] Deuxième engagement :

23 Réconcilier le montant de 94 311 \$ de
24 la pièce GI-34, Document 3, et le
25 montant de 91 000 \$ de la pièce GI-39,

1 Doc. 3, p. 14.

2 R. J'avais déjà débuté la réponse hier, mais je vous
3 la complète pour être plus précis. C'est que les
4 frais associés à la francisation se retrouvent dans
5 deux comptes, ne sont pas uniquement dans le compte
6 des opérations, mais également dans le compte
7 d'administration. C'est séparé selon la nature des
8 formations qui sont à traduire. Lorsque c'est à
9 l'ensemble du groupe Gazifère, à ce moment-là,
10 c'est dans l'administration. C'est le trois mille
11 dollars (3000 \$) qu'on retrouve, que vous
12 retrouverez d'ailleurs dans les pièces qu'on vous a
13 déposées, de manière très précise entre les pièces
14 GI-28, Document 2 et Document 5. Vous pouvez
15 réconcilier les chiffres de quatre-vingt-
16 quatorze... quatre-vingt onze mille (91 000 \$) et
17 trois mille (3000 \$) finalement pour arriver au
18 quatre-vingt-quatorze mille (94 000 \$), entre les
19 deux services.

20 Q. [53] L'engagement numéro 3 :

21 Expliquer la hausse de 9 000 \$ des
22 frais professionnels en 2016, que l'on
23 retrouve à la pièce GI-39, Doc. 3, p.
24 14.

25 R. Alors, le neuf mille dollars (9000 \$) de frais

1 professionnels représente pour la moitié, quatre
2 mille cinq cents dollars (4500 \$), représente des
3 charges qui sont chargées aujourd'hui par Enbridge
4 Gas qui n'étaient pas chargées précédemment,
5 notamment par exemple pour l'entretien de nos
6 stations, donc du travail gracieux qui,
7 malheureusement, ne l'est plus. Et dans l'autre
8 cas, c'est un quatre mille cinq cents dollars
9 (4500 \$) de frais de formation pour des consultants
10 pour la prévention concernant l'utilisation des
11 équipements roulants de façon sécuritaire chez
12 Gazifère.

13 Q. [54] L'engagement numéro 4 :

14 Fournir le montant du crédit prévu en
15 2016 pour les remises à neuf des
16 compteurs;

17 En fait, c'est une demande qui était également pour
18 les années... finalement pour les années deux mille
19 onze (2011) à deux mille quatorze (2014).

20 R. Alors, on se souviendra que, à la réponse GI-40,
21 Document 1, page 18, on reprenait le trente et un
22 mille sept cents dollars (31 700 \$) pour expliquer
23 que c'était une erreur et qu'elle n'aurait pas dû
24 se retrouver dans la GI-28. Donc, vous allez
25 retrouver ça à la GI-40, Document 1, page 18, où à

1 la fin, dans le dernier paragraphe, on explique
2 qu'il y a eu une erreur en indiquant le trente et
3 un mille sept cents (31 700 \$) à cette période-là.
4 Donc, trente et un mille sept cents (31 700 \$),
5 d'une certaine manière, n'existe pas dans notre
6 histoire. Cependant, tout le travail entourant les
7 compteurs est quand même inclus au niveau des
8 dépenses d'opération du groupe des opérations.

9 Alors, pour répondre à la demande, en deux
10 mille dix (2010), on avait vingt-cinq mille trois
11 cent trente-neuf dollars (25 339 \$) pour... qui
12 passait aux opérations reliées à cet élément; en
13 deux mille onze (2011), quarante-cinq mille trois
14 cent dix-neuf (45 319 \$); en deux mille douze
15 (2012), trente-sept mille huit cent soixante-seize
16 (37 876 \$); en deux mille treize (2013), soixante
17 mille neuf cent dix-sept (60 917 \$); en deux mille
18 quatorze (2014), quarante-trois mille sept cents
19 (43 700 \$); en deux mille quinze (2015), cinquante-
20 quatre mille sept cent quarante et un (54 741 \$);
21 et en deux mille seize (2016), cinquante-cinq mille
22 huit cent quatre-vingt-dix (55 890 \$).

23 (9 h 54)

24 Donc ces charges font partie des charges,
25 « Autres charges », là, qu'on retrouve au niveau

1 des dépenses d'opération, donc elles n'ont pas été
2 renotées dans les explications étant donné la
3 nature relativement limitée de l'augmentation entre
4 les différentes années qu'on a étudiées, mais elles
5 font partie des charges.

6 Q. [55] Réponse à l'engagement numéro 5, on vous
7 demandait de concilier le fonds de roulement de
8 huit cent seize mille dollars (816 000 \$) pour
9 l'année deux mille quinze (2015), qui se retrouve à
10 la pièce GI-44, Document 2, et le montant de un
11 million quarante-six mille dollars (1 046 000 \$),
12 qui se retrouve à la pièce GI-44... GI-41, pardon,
13 Document 1.2.

14 R. Alors le montant de huit cent seize mille
15 (816 000 \$) qu'on retrouve dans la phase 4, parlant
16 de deux mille quinze (2015), c'est le montant prévu
17 en mode budget, donc au moment du dépôt du dossier
18 tarifaire, alors que le montant de un million
19 (1 M\$) qu'on retrouve est le montant du... de la
20 prévision quatre mois réels, huit mois projetés;
21 donc l'écart provient de la prévision révisée
22 quatre mois plus tard, finalement. Bien, plus que
23 quatre mois plus tard, là, mais...

24 Donc si vous reprenez dans le cadre du
25 document qui vous est donné dans la phase 4, les

1 montants que vous voyez là sont toujours des
2 montants de budget; donc il y a un tableau avec
3 plusieurs montants, là, qui se suivent et c'est
4 toujours les montants du budget, alors que le
5 montant de un million (1 M\$), c'est le montant de
6 la prévision 4/8.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. [56] Je m'excuse, je veux juste bien comprendre. Ce
9 que je comprends, c'est que le huit cent seize
10 mille (816 000 \$), c'était la prévision budgétaire
11 de Gazifère en décembre, décembre deux mille
12 quatorze (2014) pour l'année deux mille quinze
13 (2015), enfin, je dis décembre, là, mais
14 précédemment à l'année deux mille quinze (2015); et
15 on augmente de près de deux cent mille dollars
16 (200 000 \$) quatre mois plus tard...

17 R. Bien, pas quatre mois plus tard, il faut voir qu'il
18 y a un côté budget, et le budget se fait quand même
19 genre à peu près huit, dix mois avant, là.

20 Q. [57] Huit, dix mois avant, O.K., c'est correct. Non
21 c'est juste parce que je ne connais pas vos
22 pratiques, là, je veux savoir quand...

23 R. Bien, juste pour...

24 Q. [58] S'il y a huit mois de différence, c'est sûr
25 que l'estimation n'est pas la même.

1 R. Juste pour le mettre en contexte, là, puis pour
2 bien éclairer là-dessus, budget, le processus
3 budgétaire commence en avril, mai, mais avril,
4 bien, comme un petit peu avant, là, mais grosso
5 modo, là, le gros moment, c'est avril-mai où ça se
6 passe et là, on est dans le 4/8; ça veut dire, 4/8,
7 on se retrouve à être un an plus tard, là.

8 Q. [59] O.K.

9 R. C'est dans le cinquième, sixième mois plus tard.

10 Q. [60] Je vous remercie de la précision.

11 R. Puis, par ailleurs, bien, il y a eu le SPEDE qui
12 est venu jouer là-dedans, il y a eu des éléments
13 associés également au fonds de pension, il y a donc
14 des gros montants qui ont bougé, qui fait qu'on a
15 des résultantes de cette nature.

16 Q. [61] Je vous remercie.

17 Me LOUISE TREMBLAY :

18 Q. [62] Nous en arrivons maintenant, Monsieur Trahan,
19 à l'engagement numéro 6, où on vous demandait
20 d'indiquer dans quelle pièce du dossier on retrouve
21 la charge d'amortissement du CFR liée au Programme
22 de francisation. Alors je comprends, là, que c'est
23 l'engagement à l'égard duquel les pièces
24 mentionnées tantôt ont été déposées et que vous
25 allez y référer pour votre réponse; avez-vous copie

1 des pièces?

2 R. Je les avais cachées... mais je les ai retrouvées.
3 Alors, donc ce qu'on voit, on demandait donc
4 l'amortissement, donc on voit les frais
5 d'amortissement à la GI-28, Document 2 en ce qui
6 concerne les éléments Opération et Entretien. On
7 retrouve, dans la GI-28, Document 5, la portion qui
8 se trouve à être amortie en Administration, donc
9 vous avez des lignes, là, 2.1 dans chacun des cas,
10 où on vous a démontré quelle était la nature des
11 charges d'amortissement par secteur.

12 Vous avez également, à la GI-32, Document
13 2, où on a scindé les éléments; donc on voit très
14 bien la francisation ici, à la ligne 8. Et,
15 finalement, vous avez une note additionnelle, dans
16 le GI-34, Document 3, la note 1, qui vient
17 expliquer que l'amortissement annuel de cent dix-
18 huit mille quatre cent trois dollars (118 403 \$) se
19 trouve budgétisé dans le Service opération et
20 entretien, pour un montant de cent dix mille six
21 cent soixante-sept dollars (110 667 \$), ainsi que
22 dans le Service administration, pour un montant de
23 cent sept mille... sept mille sept cent trente-six
24 dollars (7 736 \$).

25 Q. [63] Engagement numéro 7. Alors la Régie vous

1 demandait quel est votre, quelle est la position de
2 Gazifère sur la possibilité de fixer un taux de gaz
3 perdu aux fins de fixation des tarifs ainsi que
4 l'impact qu'une telle décision aurait sur le coût
5 de service de Gazifère?

6 (10 h 00)

7 R. Alors, ce fut de longues discussions hier pour
8 déterminer quels seraient les impacts de cet
9 élément. Ce qui ressortait de la discussion,
10 ultimement, c'est que, bien que Gazifère a beaucoup
11 de capacité d'agir pour réduire le gaz perdu, il
12 n'est pas clair, s'il advenait que la situation se
13 renverse, qu'on puisse trouver des solutions
14 rapidement. Contrairement à d'autres éléments, s'il
15 y a du gaz perdu pour mille raisons, là, c'est
16 l'ensemble du réseau qui doit être investigué, ça
17 peut être également toute la facturation. Donc, il
18 y a plusieurs éléments qui ne sont pas encore,
19 disons, dans une certaine mesure, suffisamment sous
20 contrôle pour l'entreprise. Donc, on aurait un
21 malaise à laisser aller, actuellement, le compte de
22 nivellement.

23 Cela étant dit, si on se compare, là, cette
24 année, en deux mille quinze (2015), au moment où on
25 vous parle, les chiffres qu'on a, on est à point

1 quarante-deux (.42), donc on est dans une situation
2 où, ultimement, ce serait très favorable d'agir
3 dans ce sens-là. Mais on a... comme cette année, il
4 y a eu un... juste pour mettre les choses en
5 contexte. Il y a eu un changement des compteurs de
6 Niagara Gas et, bon, il y a eu une erreur au moment
7 de la remise en place des compteurs, il a dû y
8 avoir un estimé, donc on n'est même pas capable de
9 dire, aujourd'hui, si le point quarante-deux (.42)
10 est véritablement... bien, c'est point quarante-
11 deux (.42) qu'on a, là, parce que, ultimement,
12 c'est ce qu'on a chargé mais est-ce que c'est point
13 quarante-deux (.42) ou point soixante-quatre (.64)
14 ou point trente-deux (.32) notre réel aujourd'hui?
15 On n'est même pas capables de le dire. Donc, il y
16 a... certains éléments, on n'a pas assez
17 d'historique, d'une certaine manière, pour être
18 capables de prétendre qu'on serait à l'aise de
19 s'aligner là-dedans. Bien qu'aujourd'hui, quand on
20 le regarde, on voit un avantage certain pour
21 Gazifère, là, point six (.6), on peut parler peut-
22 être de deux cent mille dollars (200 000 \$), là, de
23 revenu excédentaire. Mais il y a un risque dans
24 lequel... ou si jamais il arrive quelque chose, le
25 temps de le trouver peut prendre deux, trois,

1 quatre, cinq ans avant de trouver le pourquoi,
2 malgré tous les efforts qu'on peut déployer, parce
3 que c'est sur l'ensemble du réseau ou sur
4 l'ensemble des éléments de production. Donc, à la
5 fin de la discussion, on en est convenu qu'il
6 serait préférable de conserver le compte de
7 nivellement.

8 Q. [64] Engagement numéro 8, alors ça concerne le
9 compte d'écart relié aux régimes de retraite. On
10 vous demandait de réconcilier les montants de cent
11 vingt-quatre mille six cents (124 600) et cent
12 quinze mille neuf cents (115 900), qui se
13 retrouvent dans la preuve.

14 R. J'hésite sur le ton à donner entre la désinvolture
15 et les mille excuses. Mais, ultimement, c'est une
16 erreur de moins, donc c'est un négatif qui n'a pas
17 été appliqué. Ce qui se rapporte à donc une
18 réduction non seulement de cent vingt-quatre point
19 six mille (124.6 k) mais plutôt du double. Étant
20 donné qu'il est dans les tarifs, il devrait ne pas
21 y être et y avoir une réduction y associé. Donc,
22 c'est une réduction de deux cent quarante-neuf
23 point deux (249.2) qui devrait se retrouver...
24 comparativement à notre coût de service qui vous
25 est présenté.

1 Me LOUISE TREMBLAY :

2 Je réalise, Madame la Présidente, en lisant le...
3 que l'engagement n'était probablement pas bien
4 formulé. Parce que l'engagement disait plutôt
5 d'expliquer la différence entre le cent vingt-
6 quatre mille six cents (124 600) et le cent quinze
7 mille neuf cents (115 900) qui est tout simplement
8 une question d'intérêts, là, qu'on ajoute. Ce
9 n'était pas vraiment ça qu'était la question. La
10 question, c'était plutôt, si je me souviens bien,
11 est-ce que ça ne devrait pas plutôt être un moins
12 plutôt qu'un plus? Et la réponse c'est que ça
13 devrait être un moins.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui. C'est des choses qui arrivent.

16 Me LOUISE TREMBLAY :

17 Exact.

18 Q. [65] Engagement numéro 9, indiquer le montant prévu
19 de surplus pour la totalité des budgets prévus de
20 trois cent deux mille quatre cents (302 400) et de
21 quatre cent cinquante mille (450 000) reliés aux
22 charges réglementaires pour l'année deux mille
23 quinze (2015).

24 R. Alors, comme je vous expliquais hier, sur ces
25 éléments-là il y a un élément majeur qui est venu

1 modifier la nature du budget, qui est notamment le
2 report de la phase 2. Donc, il y a certaines
3 charges qui ont été encourues mais plusieurs
4 charges vont être encourues plutôt en deux mille
5 seize (2016), par incidence, le dossier étant
6 reporté. Également d'autres éléments, là, tels que
7 les taux de rendement et, et caetera. Bref, tout ça
8 pour dire que, sur le trois cent deux mille quatre
9 cents dollars (302 400 \$), au trente et un (31)
10 octobre, on avait cent onze mille huit cent dix
11 dollars (111 810 \$) dans le compte. Ce cent onze
12 mille huit cent dix dollars (111 810 \$) doit
13 également tenir en compte le fait qu'on a obtenu un
14 crédit de trente mille dollars (30 000 \$) pour des
15 frais de relocalisation de deux mille quatorze
16 (2014), qui fait en sorte que le montant aurait été
17 plutôt de cent quarante et un mille huit cent dix
18 dollars (141 810 \$) sans ce crédit qui est, d'une
19 certaine manière, exceptionnel.

20 À ce jour, pour les deux prochains mois, on
21 a un estimé, là, qui tourne autour de cinquante
22 (50) à soixante-quinze mille dollars (75 000 \$), ce
23 qui amène le montant à environ deux cent mille
24 dollars (200 000 \$), là, soit cent mille dollars
25 (100 000 \$) de moins que le budget... que ce qui

1 était budgété et en lien avec l'affirmation que je
2 vous disais hier, là, autour de soixante-quinze
3 (75) à cent mille dollars (100 000 \$). Donc, c'est
4 exactement ce qui semble s'aligner. Donc, au niveau
5 des autres charges réglementaires on a les frais de
6 consultants, mais également par exemple les gens
7 d'Enbridge Gas Distribution qui sont venus hier,
8 ils font partie également de ces charges, là, qui
9 devront être utilisées. Le CURAM qui va revenir en
10 décembre, donc un certain nombre de charges de
11 cette nature-là qui... qui s'ajoutent.

12 Quant au montant de quatre cent cinquante
13 mille dollars (450 000 \$) entourant le CFR
14 réglementaire, au trente (30) octobre on était à
15 cent cinquante-deux mille trois cents dollars (152
16 300 \$). Quand je dis au trente (30) octobre il faut
17 faire attention parce que les... les factures du
18 mois d'octobre ne sont pas incluses, elles n'ont
19 pas été reçues donc elles ne sont pas
20 comptabilisées. On a beaucoup de charges à venir
21 dans ce... dans ce service... dans le service, dans
22 ce compte. Les frais des intervenants, traducteurs,
23 sténographes, les frais juridiques également
24 associés à la présente audience, également au
25 prochain CURAM. Une prévision d'environ...

1 dépendamment, là, de l'ensemble des... des charges
2 qui rentreront autour de cent cinquante (150 000 \$)
3 à deux cent mille dollars (200 000 \$) pour arriver
4 autour de trois cents (300 000 \$), trois cent
5 cinquante mille dollars (350 000 \$). Donc
6 comparativement, encore une fois, quand on regarde
7 le fait que la phase 2 n'a pas eu lieu et également
8 le fait que... bien qu'il y a eu du travail, là,
9 qui a été accompli, mais pas... pas autant que si
10 ça s'était fait. Et également le fait que le
11 dossier n'a pas inclus le taux de rendement et le
12 mode de partage aussi détaillé, si on veut, que ça
13 aurait pu. Donc c'est ce qui explique l'écart entre
14 ces charges.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je vous remercie.

17 Me LOUISE TREMBLAY :

18 Q. [66] Le dernier engagement, Monsieur Trahan,
19 engagement numéro 10 en ce qui concerne les besoins
20 de francisation en termes de ressources. On vous
21 demande de préciser de quelle façon le montant de
22 vingt mille dollars (20 000 \$) a été établi et
23 comment il se répartit sur les trois années.

24 R. Alors le montant, c'est un montant d'amortissement
25 qu'on retrouve, le montant de vingt mille dollars

1 (20 000 \$). C'est un montant pour deux mille quinze
2 (2015) qu'on retrouve aux opérations. Et on se
3 souviendra que dans la pièce GI-39, Document 3,
4 page 14 il y a un ajout de quatre-vingt-onze mille
5 dollars (91 000 \$) de frais d'amortissement aux
6 opérations, qui amène ce montant à cent onze mille
7 dollars (111 000 \$) en date d'aujourd'hui dans le
8 dossier tarifaire pour l'année deux mille seize
9 (2016). Ce sont les dépenses de traduction, là, de
10 frais professionnels. Il y avait une certaine
11 question à savoir le nombre d'heures ou le nombre
12 de ressources, mais c'est... c'est des... c'est des
13 charges à la demande, là, donc on n'a pas de
14 comptabilisation de nombre d'heures. Les
15 traducteurs c'est habituellement au mot qu'ils...
16 au mot ou au tableau, là, qu'ils chargent. Donc à
17 ce niveau-là on n'a pas de... de précisions plus
18 claires à cet égard-là.

19 (10 h 08)

20 Q. [67] Alors de notre côté, Madame la Présidente,
21 cela compléterait les réponses aux engagements qui
22 ont été, 1 à 10, qui ont été souscrits hier. Si...
23 si vous me le permettez, j'aimerais revenir avec
24 monsieur Trahan pour qu'il puisse clarifier ou
25 préciser une des réponses qu'il a données hier pour

1 s'assurer de... que la Régie ait l'éclairage
2 approprié. Alors, Monsieur Trahan, vous avez
3 témoigné hier à l'égard du budget requis pour la
4 gestion du PGEÉ 2016, et vous avez parlé plus
5 particulièrement de la différence entre le budget
6 approuvé et le budget proposé pour les services du
7 consultant. Pouvez-vous revenir un peu sur les
8 propos que vous avez tenus hier, puis peut-être
9 clarifier s'il y a quelque chose que vous
10 considérez qui n'était pas tout à fait exact.

11 R. Oui, tout à fait. Je faisais référence au montant
12 de quarante-quatre mille huit cents dollars
13 (44 800 \$) qui était prévu à titre de frais de
14 consultant pour la fermeture des livres. Simplement
15 mentionner que ça incluait également le dépôt du
16 prochain PGEÉ. Donc, c'est autant sur le dossier
17 tarifaire que le dossier de fermeture. Ce qui
18 excluait par ailleurs tout ce qui était le
19 développement d'un nouveau PGEÉ dans la mesure où
20 on allait vers le BNÉ, qui est le soixante-huit
21 mille cinq cent soixante-quinze (68 575 \$) qui est
22 demandé précédemment dans l'article. Et
23 malheureusement mes mots ne complétaient pas le
24 paragraphe qui est là. Donc simplement préciser cet
25 élément.

1 Q. [68] Alors, moi je n'ai pas d'autres questions de
2 mon côté.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 D'accord. Je vous remercie. Je vois maître Neuman
5 qui s'approche. Maître Neuman.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Bonjour, Madame la Présidente, messieurs les
8 régisseurs. Nous nous demanderions si nous pouvions
9 avoir la permission de poser une question
10 additionnelle de précision concernant une question
11 qui a été posée hier au présent panel sur la page
12 Facebook de Gazifère suite à une vérification qui a
13 été faite hier quant à son accessibilité et au
14 sujet duquel nous avons déposé d'ailleurs une pièce
15 sur...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Si vous la faites très courte.

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Très courte.

20 Q. [69] Nous avons déposé ce matin une photographie de
21 ce qui arrive lorsqu'on tente d'accéder à la page
22 Facebook de Gazifère lorsqu'on n'est pas abonné à
23 Facebook. Si peut-être les témoins pouvaient
24 regarder si... la photo de ce que montre l'écran.
25 C'est une pièce qu'on a déposée ce matin sur le

1 SDÉ. Donc, je ne sais pas si elle a déjà été cotée
2 par le greffe.

3 Comme on voit sur les deux photographies,
4 lorsqu'une personne n'est pas déjà abonnée à
5 Facebook et clique pour avoir accès à la page
6 Facebook de Gazifère, le message reçu, c'est « afin
7 de vous connecter à Gazifère, inscrivez-vous à
8 Facebook dès aujourd'hui ». Et il y a des
9 informations qui sont demandées : le nom, l'adresse
10 courriel, le téléphone, même la date
11 d'anniversaire, si on est un homme ou une femme. Et
12 en cliquant sur l'inscription, c'est indiqué qu'on
13 accepte les conditions dont la politique
14 d'utilisation des données et d'utilisation des
15 témoins de Facebook.

16 Donc, hier, le panel semblait indiquer que
17 la page Facebook était accessible, que des mesures
18 avaient été prises pour que la page Facebook soit
19 accessible à tous, même ceux qui ne sont pas
20 abonnés à Facebook. Est-ce que vous avez un
21 commentaire là-dessus?

22 M. SYLVAIN GROULX :

23 R. Bien, le seul commentaire que je peux faire, c'est
24 que je ne sais pas de quelle façon vous êtes arrivé
25 à identifier ou à arriver à cette page-là. Juste à

1 titre d'exemple, je viens de tenter de me brancher
2 sans être dans un compte Facebook ou autres,
3 simplement par un fureteur, là, et ça m'amène
4 directement dans la page de Gazifère. Alors, je ne
5 sais pas s'il y a quelque chose qui est fait
6 différemment.

7 Comme je peux juste réitérer, je crois que
8 j'ai dit hier, c'était que, de ce que je comprends,
9 on a pris les mesures pour s'assurer que la page,
10 elle était accessible. C'est ce que je tente voir
11 ou, il me semble, que je vois maintenant. On
12 pourrait vérifier pour s'assurer dans le fond que
13 la page soit bel et bien accessible au plus grand
14 nombre de gens possible. Mais je ne sais pas
15 quelles sont les circonstances qui font en sorte
16 que vous êtes arrivé à ce tableau-là. Et de ce que
17 je vois ici, c'est que les informations qui sont
18 demandées, c'est afin de s'inscrire à Facebook. Et
19 donc, ce n'est pas des choses qui sont demandées
20 par Gazifère, c'est simplement par Facebook. Mais
21 comme je dis, moi, je ne vois pas, là, de problème
22 de mon côté.

23 Q. [70] Non, je suis d'accord. La page en question,
24 c'est une page Facebook, mais qui demande de
25 fournir à Facebook ces informations afin de pouvoir

1 accéder à la page Gazifère. La photo a été prise
2 simplement en cliquant sur Gazifère Facebook à
3 partir d'un ordinateur où il n'y a pas
4 d'inscription Facebook. Peut-être que le vôtre en
5 a.

6 (10 h 14)

7 R. Non, il n'y en a pas. Je peux vous confirmer que
8 l'ordinateur présent, il n'y a pas une inscription
9 à Facebook. Mais de toute façon, au cas où il y
10 aurait quelque chose avec cet ordinateur ici qui
11 fait en sorte que je vois quelque chose de
12 différent, je peux m'engager à ce que Gazifère fera
13 tout ce qu'elle peut pour s'assurer que la page
14 soit accessible au plus grand nombre de gens
15 possible, et donc éviter ça.

16 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

17 R. Je peux simplement vous dire que je l'ai eu sur
18 l'ordinateur de la Régie. Moi, je n'ai pas de
19 compte Facebook. Donc, ça semble fonctionner ici.

20 Q. [71] Oui. Alors la cote, bien, je ne sais pas quel
21 numéro.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Nous allons coter cette pièce 0021.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Oui. D'accord. Je vous remercie beaucoup.

1

2 C-SÉ-AQLPA-0021 : Photographies d'une page
3 facebook.com/pages/gazifere

4

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous remercie. Je pense qu'il est... Je crois
7 qu'on va quand même... Il est dix heures vingt...
8 dix heures quart (10 h 15), mais je pense qu'on va
9 quand même poser des questions de la formation au
10 panel. Comme ça, on pourra terminer avec l'ensemble
11 de la preuve de Gazifère. Il restera bien
12 évidemment les deux engagements à produire. Et puis
13 à ce moment-là, après la pause, on pourra commencer
14 avec la preuve. Maître Neuman, est-ce que vous êtes
15 toujours disposé à passer en premier? À ce moment-
16 là, ça donnera la chance à la FCEI d'étudier les
17 engagements que Gazifère a déposés ce matin, et
18 puis on pourra passer par la suite avec la preuve
19 de la FCEI. Ça va? Alors, Monsieur Pilotto, c'est à
20 vous.

21 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

22 M. LAURENT PILOTTO :

23 Merci, Madame la Présidente.

24 Q. [72] Bonjour à tous. Merci d'avoir travaillé si
25 fort la soirée dernière ou la nuit dernière. Je

1 vais continuer tout de suite avec monsieur Groulx.
2 J'avais quelques questions que j'avais notées
3 lorsque vous aviez fait votre témoignage. Puis je
4 pense que c'est des choses qui ont été soulevées
5 aussi par la FCEI. Mais a priori, est-ce que... Je
6 conviens avec vous que les moyens traditionnels de
7 rejoindre la clientèle, qui étaient à une certaine
8 époque, la radio et les journaux tranquillement se
9 déplacent vers le web, mais est-ce que ça ne
10 devrait pas avoir pour conséquence justement de
11 diminuer les budgets associés des médias de moins
12 en moins présents vers d'autres genres de médias?
13 Donc, ça ne devrait pas se traduire nécessairement
14 par une hausse de coûts, mais plutôt un déplacement
15 des dépenses encourues par Gazifère, n'est-ce pas?

16 M. SYLVAIN GROULX :

17 R. En fait, ça dépendrait de la stratégie qu'on
18 choisirait d'utiliser. Si c'était une stratégie où
19 on souhaitait remplacer ce qui était fait de façon
20 traditionnelle, à ce moment-là, oui, on pourrait
21 voir une diminution quelconque. Je ne sais pas si
22 ce serait une diminution exacte dollar pour dollar.
23 Mais notre objectif n'est pas de réduire
24 nécessairement ce qui se fait. Un peu pour en venir
25 à peut-être ce que maître Neuman essaie d'amener,

1 c'est qu'on ne veut pas non plus utiliser des
2 moyens qui se limitent nécessairement à des gens
3 qui sont abonnés à peut-être des types de
4 publications ou autres malgré tous les efforts
5 qu'on peut faire pour que ce soit public, c'est de
6 poursuivre dans certains médias qui sont plus
7 traditionnels et de profiter au maximum de ce qui
8 existe pour avoir le plus grand impact possible au
9 niveau des efforts de communication.

10 Q. [73] Donc, si je vous comprends bien, ce faisant,
11 ça se traduit par une augmentation des budgets,
12 parce qu'on continue à être présent dans les médias
13 traditionnels, mais on veut être de plus en plus
14 présents dans des nouveaux médias. Est-ce que c'est
15 ce que je comprends?

16 R. Essentiellement, oui, c'est ça.

17 Q. [74] Une autre chose que vous avez mentionnée dans
18 votre témoignage, c'est que ça faisait partie des
19 objectifs d'Enbridge d'améliorer la présence de
20 l'entreprise dans les médias en général. Est-ce que
21 je vous ai bien compris?

22 R. Je ne me souviens pas d'avoir mentionné ça dans un
23 témoignage dans les derniers jours. Peut-être qu'il
24 y a quelque chose en référence dans un... En fait,
25 Enbridge... Pardon. Au niveau de la sécurité, il y

1 a une importance accrue de la part d'Enbridge pour
2 s'assurer qu'on fasse la promotion des éléments
3 liés à la sécurité. Ça, c'est absolument vrai. Je
4 ne sais pas si vous faisiez référence à autre
5 chose.

6 Q. [75] Non, non, j'ai juste pris une note que c'était
7 dans les objectifs d'Enbridge. Puis ma question
8 c'était, O.K., c'est une chose que Enbridge ait des
9 objectifs comme grande entreprise, comme holding,
10 est-ce que ça se traduit nécessairement par une
11 obligation pour Gazifère? C'était ça ma question.

12 R. Je peux peut-être répondre. Ce n'est pas
13 nécessairement une obligation à tous les égards,
14 mais il y a certaines choses qu'on peut voir. Et je
15 peux utiliser un exemple. L'année dernière, au
16 Nouveau-Brunswick, il y a eu des accumulations de
17 neige extrêmement importantes où il y a eu des
18 problèmes. Il y a des gens qui ont vécu des
19 situations assez particulières où il y a eu des
20 sorties d'échappement qui étaient bouchées, les
21 compteurs étaient couverts. Donc, il y a eu des
22 efforts importants qui ont été faits pour
23 promouvoir l'importance de déneiger les compteurs
24 et les bouches d'échappement. Et ça s'est traduit
25 par une initiative d'Enbridge de dire, t'sais, il

1 faudrait qu'on mette une emphase là-dessus pour
2 éviter des problèmes. Donc, c'est un peu dans cette
3 nature-là où on va regarder un petit peu ce qui se
4 passe, promouvoir ou souhaiter promouvoir davantage
5 certains éléments qui sont liés à la sécurité, et
6 ça découle dans ce sens-là.

7 (10 h 29)

8 Q. [76] O.K. Donc vous me rassurez, ce n'est pas une
9 participation à une campagne plus large de
10 l'entreprise...

11 R. Non.

12 Q. [77] ... en matière d'image corporative ou de...

13 R. Non.

14 Q. [78] ... présence dans les médias?

15 R. Non, pas du tout.

16 Q. [79] O.K. Merci. Peut-être que je vais vous
17 paraître dinosaure, là, j'ai, évidemment, de par
18 mes fonctions, je n'ai pas de page Facebook, et
19 encore moins de Twitter, mais ça m'étonne, et peut-
20 être que c'est moi qui suis dinosaure, là, est-ce
21 qu'il y a vraiment des gens qui passent du temps à
22 suivre Enbridge sur Twitter, est-ce que, je ne sais
23 pas, ça dépasse mon entendement.

24 R. En fait, vous avez raison de douter parce que,
25 d'abord, il faut comprendre l'élément de « suivre

1 quelqu'un »; donc sur Twitter, oui, on va suivre un
2 certain nombre de gens et on va consulter les
3 informations qui se retrouvent donc dans un fil
4 d'actualité. Donc le nombre de gens qu'on suit, le
5 plus grand nombre de fils qu'on aura, dépendant de
6 l'activité de cette personne-là ou cette
7 entreprise-là sur le média social, donc Twitter, si
8 on veut, dans ce sens-là.

9 Donc Enbridge n'est pas nécessairement
10 l'entreprise qui est la plus active. Si on regarde
11 plutôt d'un point de vue local, donc Gazifère, qui
12 est une entreprise qui est dans une région très
13 spécifique, Gazifère a un intérêt d'interagir avec
14 sa clientèle et donc de faire de la publication et
15 d'être très présente. La raison pourquoi, comme
16 j'ai expliqué hier je crois, on n'a pas choisi
17 d'aller avec Twitter d'abord, c'est que ça
18 requiert, justement, d'être très présent, d'être
19 continu.

20 Je n'ai pas les statistiques mais on nous a
21 expliqué, là, que ça doit être fait de façon assez
22 régulière durant la journée et que c'est d'être
23 présent, non seulement par ce qu'on met mais ce
24 qu'on va peut-être réafficher, ou promouvoir, ou
25 annoncer qui a été fait par d'autres gens ou

1 entreprises, là, qui font des, qui publient des
2 messages.

3 Facebook, à toutes fins pratiques, c'est
4 extrêmement vu, les gens l'utilisent beaucoup plus,
5 et si je veux, comme je vous mentionnais, là, un
6 véhicule promotionnel, tant pour les bienfaits
7 communautaires que pour des éléments promotionnels
8 que pour des programmes qui pourraient être du PGEÉ
9 ou autres, et là, c'est vraiment une question de
10 profiter des composantes de publication, où on va
11 publier des messages de façon très régulières,
12 c'est déjà préprogrammé pour rejoindre la
13 clientèle. Justement, on a des statistiques qui
14 sont rentrées ce matin sur les utilisations que
15 font les gens et on voit déjà une progression très
16 importante malgré que ça fait quelques mois
17 seulement qu'on est sur le média.

18 Q. [80] Merci. Bien, ça va faire le tour de mes
19 questions concernant le virage nouveaux média de
20 Gazifère; ça confirme que je suis un dinosaure en
21 ce domaine. Maintenant... d'autres domaines, je le
22 suis moins.

23 Monsieur Trahan, je vais... je vais vous
24 avouer que je suis derrière l'idée du gaz perdu,
25 puis depuis longtemps, depuis longtemps parce que

1 ma perception personnelle, c'est qu'il n'y a
2 personne de mieux placé que le distributeur pour
3 gérer son réseau, identifier les fuites, identifier
4 les raisons pour lesquelles le gaz n'est pas
5 facturé auprès de certains clients, et donc, même
6 en dehors d'un mécanisme incitatif, il y a, à mon
7 avis, il y a un incitatif naturel, chez le
8 distributeur, de réduire ses pertes le plus
9 possible.

10 Mais, évidemment, s'il est protégé de ce
11 risque-là en refillant la totalité des pertes à sa
12 clientèle, mettons que la stimulation pour trouver
13 des améliorations est moins grande que s'il a une
14 opportunité de soit s'améliorer, soit de rester en
15 bas d'un seuil. Ça m'apparaît être un élément
16 stimulant pour l'ensemble de l'entreprise puis un
17 incitatif naturel que personne d'autre peut
18 rencontrer que le distributeur.

19 Êtes-vous d'accord avec moi que seul vous
20 pouvez agir sur les UUF, là, comme ça se dit chez
21 Enbridge, autant pour ce qui est des réelles pertes
22 dans le réseau, la fuite, pour toutes sortes de
23 mauvaises raisons mais ça arrive, et l'aspect plus
24 commercial de la chose?

25 (10 h 25)

1 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

2 R. Je vous dirais que c'était le débat hier soir. Et,
3 fondamentalement, on en est arrivés à la
4 conclusion, non pas que ce n'était pas possible d'y
5 arriver mais que l'historique qu'on avait et les
6 complications qu'on a eues pour réussir à réguler,
7 si on veut, la problématique qu'on avait fait en
8 sorte que les gens ne sont pas encore assez à
9 l'aise pour dire qu'on serait capables de réagir
10 s'il arrivait quelque chose. C'est vraiment ça qui
11 est venu, qu'on veut, là... influencer la position
12 de Gazifère.

13 On a testé différents éléments, on a poussé
14 quand même pas mal les discussions avec les gens
15 qui se sont occupés du gaz perdu. Mais, ça revenait
16 toujours au fait qu'ultimement c'est l'ensemble du
17 réseau. Oui, on fait des... je cherche toujours mes
18 mots en français maintenant, mais des « lead
19 survey », désolé. On fait... donc il y a des gens
20 qui marchent, il y a des gens qui... il y a toutes
21 sortes de choses qu'on fait de cette nature-là puis
22 on continue à les faire et, bien entendu, on va
23 continuer à les faire en conséquence.

24 Mais, c'était vraiment plus un malaise
25 temporel. T'sais, un peu, au bout de la ligne, la

1 demande, c'était plus de dire, je pense quelque
2 chose qu'on pourrait évaluer, mais qu'aujourd'hui
3 les gens avaient un certain malaise de prendre part
4 à.

5 Q. [81] Est-ce que je comprends que l'idée ne vous
6 déplaît pas, mais est prématurée? C'est-tu ça?

7 R. C'est là où on était hier.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [82] Parce que, juste de mémoire, je m'excuse, de
10 mémoire, les difficultés des dernières années
11 étaient surtout liées à la facturation puis aux
12 difficultés et évidemment il y avait le passage de
13 la facturation de chez Enbridge à Gazifère, toute
14 l'adaptation de Gazifère à la facturation. Il ne
15 semblait pas y avoir... Bon. Évidemment, il y avait
16 quelques questions de compteurs chez certains
17 clients, mais outre ça, c'étaient surtout des
18 questions administratives qui semblent être
19 réglées. Alors, c'est pour ça que je...

20 Je peux comprendre la prudence que vous
21 voulez faire preuve, mais d'un autre côté, il
22 semble que les éléments qui causaient les grandes
23 variations, soit la facturation, semblent sous
24 contrôle, c'est juste...

25 R. Vous êtes dans le débat qu'on a eu hier. Et ce qui

1 revenait, puis c'est malheureux, mais ultimement il
2 y a eu aussi des pertes de gens qui ont quitté
3 l'entreprise dans les dernières années qui fait en
4 sorte que les gens se remémoraient ce qui se
5 passait et comment les gens ne trouvaient pas les
6 solutions, comment il y a vraiment eu des
7 difficultés à trouver, non pas ultimement qu'on n'a
8 pas trouvé des solutions, mais plus que lorsque ça
9 arrive, le temps requis pour trouver les solutions.
10 T'sais, si demain... on regarde... On regardait les
11 chiffres deux mille onze (2011), douze (12), treize
12 (13), quatorze (14), puis on était comme en bas de
13 un pour cent (1 %), on a monté tout d'un coup,
14 pouf, à un point six (1,6 %). Puis ça a resté là
15 comme deux ans puis ensuite ça s'est mis à
16 rebaisser puis là, bien, on finit par revenir en
17 bas du un pour cent (1 %).

18 Mais, avant de comprendre qu'est-ce qui se
19 passait et qu'est-ce qui faisait que ça a monté, ça
20 a pris comme deux, trois ans. Et c'est ça qui, pour
21 l'instant, inquiète. Ce n'est pas tant des petits
22 fluctuations, mais c'est plus si jamais il arrive
23 un événement quelconque puis qu'on ne comprend pas
24 et que ça prend deux, trois ans à comprendre ce qui
25 se passe, ça peut représenter des montants assez

1 magistraux. T'sais, on parle de point six (0,6 %),
2 c'est deux cent mille dollars (200 000 \$), c'est
3 énormément de sous.

4 Donc, c'est vraiment cet élément-là qui
5 était... Pour l'instant, les gens n'étaient pas
6 suffisamment à l'aise, donc c'est... c'était
7 vraiment cette difficulté-là de pouvoir
8 identifier...

9 Si par exemple, pour mille (1000) raisons,
10 vous arrivez au bout de la ligne, vous dites
11 « voici votre revenu requis chez Gazifère demain
12 matin », on peut prendre des décisions, s'asseoir
13 et, même en une journée, décider ce qu'on va faire.
14 Ça ne veut pas dire que ce sera toutes les
15 meilleures décisions, mais on va essayer de prendre
16 les meilleures décisions dans les cas où on peut
17 agir très rapidement.

18 Dans le cas du gaz perdu, c'est avant de
19 trouver la faille et d'agir, ça peut prendre un
20 certain temps avant de comprendre ce qui se passe.
21 C'est ça qui est un peu le malaise à l'heure
22 actuelle. Ça fait qu'il y avait plus une demande...
23 Excusez-moi, je ne veux pas...

24 M. LAURENT PILOTTO :

25 Q. [83] Non, non.

1 R. ... vous interrompre. Mais c'est vraiment plus de
2 dire, d'une certaine manière, quand madame Meloche
3 me soufflait à l'oreille tantôt, c'est un peu
4 prématuré, c'est un peu plus de dire, bien, est-ce
5 qu'on peut comprendre un peu plus ce qui se passe,
6 mieux comprendre un peu cet environnement-là avant
7 de faire le pas, de faire... de s'en aller vers ce
8 qu'on pourrait appeler un incitatif au gaz perdu.

9 Q. [84] En tout cas, de mon point de vue, je vous
10 rassurerai, je trouve que Gazifère a fait des pas
11 de géant en matière d'identification de gaz perdu
12 puis de contrôle de cet élément-là. Je vous
13 soumettrais à la blague que si vous aviez... étiez
14 à risque, peut-être ça n'aurait pas pris deux,
15 trois ans à trouver la solution, hein! Ça aurait
16 stimulé la découverte rapide de la solution. Puis
17 c'est un peu ça qui est derrière cette idée-là.

18 C'est de dire à partir du moment où
19 l'entreprise est à risque au-delà d'un certain
20 seuil, évidemment qu'elle va mettre les efforts
21 qu'il faut pour ne pas se ramasser avec la perte,
22 hein! Je suis sûr que vous avez compris la
23 dynamique. Mais, cela dit, je le répète, je crois
24 que... mais c'est peut-être que les gens chez vous
25 à l'interne ont besoin de s'en convaincre encore

1 plus, mais je crois que les pas... les pas
2 nécessaires ont été faits dans ce domaine-là puis
3 on le voit là.

4 Le taux de gaz perdu, même s'il y a eu des
5 « jump » à un point six (1,6 %) récemment, il s'est
6 quand même stabilisé de façon importante par
7 rapport à ce qu'on a connu en... Oui, des « swing »
8 de trois (3 %) puis de deux pour cent (2 %).

9 R. C'est... et, t'sais, je pense qu'un des éléments
10 qui est venu un peu, je dirais, mêler les cartes
11 hier, c'est vraiment le phénomène par exemple des
12 changements de compteurs. Juste pour faire une
13 histoire, je veux dire, ils ont simplement oublié
14 de le mettre sur le bon bouton, t'sais. Au lieu de
15 le mettre à deux, ils l'ont mis à trois ou vice et
16 versa là. Donc, quand ils ont installé... puis là
17 c'est le compteur qui rentre le gaz chez Gazifère.
18 T'sais, c'est simple là, mais le technicien qui a
19 fait ce travail-là, il n'a pas mis sur le bon
20 piton. Ça fait que là, bien, il y a eu un estimé
21 qui a été fait puis, conséquemment, on se retrouve,
22 aujourd'hui, à point quarante-deux (.42).

23 (10 h 31)

24 Dans la même période on a eu un très, très gros
25 dommage cette année sur... un malheur. Donc, dans

1 les éléments de sécurité qu'on vous disait, il y a
2 les éléments, « Appelez avant de creuser », ils
3 ont appelé avant de creuser. Et il y a un autre
4 élément qui est d'aller vérifier ces appels de
5 localisation par la suite pour s'assurer que les
6 tuyaux sont toujours aux bonnes places, là. Et
7 celui-là n'était pas à la bonne place. Et,
8 malheureusement, il était sur le bord de la rivière
9 et puis le gaz fuyait avec de l'eau puis ça faisait
10 un geyser puis ça a été assez... assez particulier.
11 Donc, les gens ont dû aller travailler là, quand on
12 parle de temps supplémentaire, c'est un exemple de
13 temps supplémentaire, ça a duré quelques jours.
14 Donc, il y a eu le travail qui s'est accompli ici.

15 C'est sûr qu'il y a toutes sortes de
16 balises qui sont mises en place pour déterminer
17 l'ampleur... la quantité de gaz qui est sorti puis
18 il est refacturé aux gens qui ont créé le bris ou
19 aux gens qui... enfin, bref, refacturé en
20 conséquence. Mais je reviens à mon petit tuyau. Le
21 monsieur a mis un truc de chez Rona, là, je ne sais
22 comment est-ce qu'il y en a qui mettent des trucs
23 de Rona, je veux dire... on espère qu'il n'y en a
24 pas d'autres, là. Mais, vous comprenez, c'est là où
25 est-ce qu'à un moment donné, il y a comme des

1 éléments où on perd. Et, quand il y a des gros
2 chocs, bien, on n'est pas sûr encore si on est
3 capables de le gérer. Donc, c'est vraiment ce
4 malaise. Donc, c'était la conclusion à laquelle on
5 est arrivés hier. Mais on comprend très, très bien
6 l'incitatif, on est, je dirais, sensibles des deux
7 côté, on l'a évalué également avec le mode de
8 partage, où est-ce qu'on retrouve, qu'est-ce que ça
9 fait, et caetera. Donc, on a regardé tout ça. Je
10 pense qu'il y a plus qu'une valeur intéressante à
11 la chose, il y a juste un malaise encore, à
12 l'interne, pour déterminer, voir si on est vraiment
13 capables de mieux générer la chose. C'était la
14 nature des débats qu'on a eus hier.

15 Q. [85] Bon. Je vous entends puis je comprends que ça
16 a suscité une discussion et des débats, ça fait que
17 c'est excellent, ça va dans le bon sens.

18 J'ai d'autres questions... Ah! oui, une
19 plus facile. Système téléphonique, ça, ça semble
20 être une constante chez Gazifère, le système
21 téléphonique. Moi, je vous suis depuis plusieurs
22 années. En deux mille douze (2012), on a rendu une
23 décision qui autorisait Gazifère à réaliser le
24 projet de remplacement de son système téléphonique
25 puis là on comprend que vous avez encore un autre

1 vingt-six mille dollars (26 000 \$) d'envisagé
2 pour... en informatique mais liée au système
3 téléphonique. En fait, mon inquiétude, si on peut
4 appeler ça comme ça, c'est que dans une réponse on
5 parle de « toutes des options qui seront envisagées
6 en deux mille seize (2016) et qui auront, encore
7 une fois, un impact positif sur la gestion des
8 appels et l'expérience client ». Alors, ma premier
9 question c'est : Il y a-tu un problème avec votre
10 système téléphonique ou il fonctionne bien?

11 R. Il n'y a aucun problème. Fondamentalement, c'est
12 simplement qu'il y a des... des fonctionnalités
13 nouvelles qui arrivent, qui permettent d'améliorer
14 la vitesse à laquelle nos employés, au téléphone,
15 peuvent repérer les documents, peuvent aider le
16 client, peuvent... Donc, c'est vraiment une
17 amélioration de fonctionnalité qui permet
18 d'améliorer la vitesse à laquelle on répond aux
19 clients. Non pas tant à laquelle on prend le
20 téléphone mais dans laquelle le service de réponse
21 du client est plus rapide et plus adéquat.

22 Q. [86] O.K. Est-ce que vous avez terminé?

23 R. Oui, oui.

24 Q. [87] Oui. En fait, ce qui m'habite, là, c'est
25 toujours la même peur, c'est le syndrome SAP, là,

1 c'est-à-dire qu'on achète un progiciel puis, après
2 ça, il faut dépenser des milliers dollars pour se
3 faire installer les options qui ne font pas partie
4 du progiciel de base. Puis, évidemment, le
5 progiciel de base ne nous permet pas de faire notre
6 job, ça fait que, nécessairement, on va vers des
7 « add-on », là. Est-ce qu'on s'embarque dans ce
8 même genre de chose?

9 R. Non, non, c'est vraiment des ajouts, comme je vous
10 dis, à la vitesse ou à la qualité du service qu'on
11 peut offrir mais, ultimement, le système de base
12 est le même puis il n'y a pas de problème puis il
13 rend le même service, là. C'est vraiment un ajout,
14 des fonctionnalités additionnelles mais...
15 ultimement qui ne sont pas nécessaires, qui
16 permettent d'améliorer le service clients. Et qui
17 permettent, ultimement, d'améliorer la vitesse et,
18 ultimement, bien, on peut prétendre qu'à terme,
19 bien, au lieu de rajouter, à un moment donné, des
20 ressources, bien, ces éléments-là font en sorte que
21 les appels sont un peu plus courts et qu'on est
22 capables de mieux gérer la situation. C'est
23 vraiment dans cette optique-là, où on améliore le
24 service clients avec une information plus précise,
25 une capacité également, là, c'est toujours dans

1 l'objectif idéal. D'arriver donc, avec les réponses
2 immédiates, de ne pas avoir à obliger de faire un
3 retour d'appel vers le client ou, et caetera. Donc,
4 c'est vraiment pour améliorer... on dit, améliorer
5 le service, là, c'est vraiment être capables de
6 mieux répondre à la demande du client lorsqu'il
7 appelle.

8 Q. [88] O.K. Merci.

9 R. Bienvenu.

10 (10 h 36)

11 Q. [89] Oui, je veux revenir sur la francisation, donc
12 avec les réponses que vous avez déposées ce matin
13 c'est un peu plus précis, c'est-à-dire qu'on est en
14 mesure plus facilement d'identifier où apparaissent
15 les différentes charges par rapport à ça. Mais la
16 question qu'on avait posée hier c'était par rapport
17 aux CFR puis vous avez réagi promptement. Donc on
18 comprend que l'idée ne vous déplaisait pas, ce qui
19 a été évoqué par la suite par madame la présidente,
20 là, à l'effet qu'on pourrait, pour assurer une
21 certaine stabilité tarifaire, compenser des
22 baisses... des baisses anticipées de tarifs par des
23 augmentations en radiant des sommes qui sont dans
24 des CFR, là. Entre autres, on pointait sur le CFR
25 de francisation. Mais l'idée va plus loin que ça.

1 Est-ce que c'est envisageable même d'intégrer
2 complètement la francisation au revenu requis de
3 Gazifère et d'arrêter d'en faire un suivi
4 spécifique à travers un... un CFR?

5 R. Je pense que de manière générale on pourrait le
6 penser. Cependant, il y a comme un gros projet, là,
7 qui nous pend toujours au bout du nez puis qui est
8 repoussé, là, mais qui ultimement va finir par se
9 faire, là. Et celui-là, bien c'est sûr que,
10 notamment c'est la francisation de PeopleSoft, là,
11 qui est notre site employés qui, pour l'instant, a
12 été reporté en deux mille dix-sept (2017) parce que
13 le site va être refait. On ne va pas le franciser
14 avant de le refaire, là, on parle de plusieurs
15 centaines de milliers de dollars, donc on ne veut
16 pas dépenser inutilement, là. Donc ça c'est sûr que
17 la journée que ça, ça va se faire, le passage à la
18 dépense, à moins que ce soit une année
19 merveilleuse, là, ferait en sorte qu'on pourrait
20 avoir une petite difficulté.

21 Outre ça, pour les autres éléments, moi
22 personnellement je ne vois pas de problème à ce
23 qu'on l'intègre au... au revenu requis. Mais il
24 faut... il faudrait juste voir lorsque... lorsqu'il
25 y aurait des... des gros morceaux qui

1 apparaîtraient, là, à ce moment-là on pourrait
2 peut-être plus évaluer la situation : est-ce qu'on
3 le passe directement à la dépense ou est-ce qu'on
4 préfère faire un certain amortissement
5 ponctuellement pour cet élément-là?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [90] Je m'excuse, je veux juste bien comprendre. Le
8 « gros morceau » qu'on parle c'est juste donc le
9 PeopleSoft, c'est ça?

10 R. Oui, tout à fait.

11 Q. [91] C'est la... si on restreignait le CFR à cet
12 élément-là, est-ce que c'est quelque chose qui vous
13 conviendrait?

14 R. Ce qu'on... ce qu'on se disait c'est ultimement
15 c'est... pour le moment c'est le seul gros morceau
16 qui nous reste. Il y avait « les manuels
17 techniques », comme vous savez, qui a été retiré
18 ultimement. Donc ce qui reste c'est des traductions
19 de formation tant opérationnelles ou générales pour
20 l'ensemble des employés. Et je pense que c'est
21 suffisamment prévisible, là, que ça puisse rentrer
22 dans le coût de service sans problème.

23 M. LAURENT PILOTTO :

24 Q. [92] Donc, pour boucler la boucle sur la
25 francisation parce qu'encore là, ça c'est un sujet

1 qu'on traîne depuis quelques années. La première
2 fois que Gazifère est venue nous voir avec ça, on
3 anticipait quelque chose, mais c'était pas précis,
4 mais on parlait de sept cent cinquante mille
5 (750 000 \$). On était sous mécanisme incitatif,
6 vous avez convaincu la Régie qu'il s'agissait là
7 plutôt... enfin la Régie avait rendu une décision
8 qui disait : on considère ça comme un projet
9 d'investissement. Revenez quand vous saurez ce
10 qu'il en est.

11 Vous êtes revenu, on a rendu une décision
12 qui a autorisé la création d'un CFR et, disons, qui
13 a reconnu le programme comme étant un projet en
14 soi. À ce moment-là on parlait d'un million de
15 dollars (1 M\$) et non plus sept cent cinquante
16 mille (750 000 \$). Là, récemment, vous avez eu...
17 d'abord, ça a été décalé dans le temps, ça a été
18 moins intense au départ que ça devait l'être. Puis
19 là il y a eu un gros changement en éliminant tout
20 un pan qui était probablement la partie la plus
21 lourde, la plus complexe, qui était les manuels
22 techniques.

23 Ça fait que finalement, il reste... il
24 reste... de tout ça, il reste des activités
25 - j'essaie de résumer - donc il reste des activités

1 qui sont bien intégrées dans vos activités
2 courantes, puis on le voit par l'ampleur des
3 charges, c'est pas... c'est pas super gros. Il y a
4 des montants à amortir qui sont encore dans le CFR,
5 mais qu'on envisage peut-être de radier tout de
6 suite puis de ne pas traîner ça pendant de
7 nombreuses années. Puis il resterait finalement un
8 gros moton qui viendra éventuellement lorsque
9 PeopleSoft aura été remplacé ou « upgradé ». Est-ce
10 que je résume bien la chose?

11 R. C'est la compréhension qu'on a à ce jour. Bien sûr,
12 on n'est jamais devin, là, je veux dire il n'y a
13 rien qui dit qu'en deux mille dix-huit (2018) on
14 n'aura pas un autre morceau, mais sur le plan
15 actuel, votre résumé, il est adéquat.

16 Q. [93] Puis comme on se revoit annuellement de toute
17 façon...

18 R. Il y aura moyen de réagir, au besoin. Et je
19 comprenais que c'était même mensuellement.

20 Q. [94] Donc, O.K. Je pense qu'on a fait le tour de la
21 francisation. Donc on pourrait non seulement radier
22 ce compte-là, mais y mettre un terme puis quand
23 Gazifère serait prêt avec un projet concret, tout
24 dépendant de l'ampleur de la chose, bien vous
25 reviendrez en temps opportun puis... ça serait une

1 possibilité.

2 (10 h 42)

3 R. Tout à fait.

4 Q. [95] Bon. Merci. Tantôt, vous avez pris
5 l'engagement numéro 12 puis Maître Rondeau vous a
6 posé un certain nombre de questions autour de la
7 pièce GI-39, Document 3.1. J'avais moi-même...
8 parce que j'ai beau être régisseur, je suis encore
9 économiste, ça fait que j'avais moi-même fait un
10 petit tableau à partir de votre GI-39, Document
11 3.1. En fait, ce que j'ai fait, puis je vous invite
12 peut-être à répéter l'exercice dans la préparation
13 de vos réponses à l'engagement numéro 12. Ce j'ai
14 fait, dans un premier temps, c'est que j'ai calculé
15 l'écart deux mille dix-deux mille quinze (2010-
16 2015) donc pour voir un peu l'évolution des charges
17 sur les cinq années du mécanisme en prenant deux
18 mille dix (2010) comme point de départ, deux mille
19 quinze (2015) comme point de chute. Donc, ça fait
20 l'évolution sur les cinq années, de deux mille onze
21 (2011) à deux mille quinze (2015), puis j'ai
22 calculé un taux de croissance annuel de chacune des
23 lignes, dans le fond. Puis après ça, j'ai fait
24 l'écart quinze-seize (15-16) qui est, dans le fond,
25 l'objet du présent dossier, de définir le revenu

1 requis de deux mille seize (2016). Puis là, bon
2 bien j'ai constaté un certain nombre de choses.

3 Je vous dirais, bien sûr, on fait face à
4 une baisse de revenu requis mais qui est dû
5 essentiellement à deux gros morceaux qui vont à la
6 baisse. Le premier, c'est moins cinq cent quarante
7 et un mille dollars (541 000 \$) dans les charges
8 liées au régime de retraite et ça, moi je ne prends
9 jamais ça pour acquis puis vous aussi. Parce que
10 là, cette année, c'est moins cinq cent quarante et
11 un (541), mais on s'entend-tu que l'année
12 prochaine, ça peut être plus six cents (600)? Donc,
13 c'est le fun cette année, c'est un moins, mais il
14 n'y a vraiment rien d'acquis là-dessus. Puis
15 l'autre gros moins, c'est dans les frais
16 professionnels et réglementaires où on a moins neuf
17 cent cinquante et un (951). Puis en contre-
18 balancement de ce un point quatre million (1,4 M) à
19 la baisse, bien on a des augmentations de toutes
20 natures puis là, on rame dans le fin détail, là,
21 puis vous expliquerez un certain nombre de taux de
22 croissance important, là, dans l'engagement numéro
23 12.

24 Je vais vous amener sur deux choses.
25 D'abord, la baisse... bien, je pense qu'on a

1 convenu que la baisse de cinq cent quarante et un
2 (541) dans les charges de retraite, bien ça, c'est
3 le fun cette année, là, mais on sait bien que
4 l'année prochaine, ça peut aller dans l'autre sens
5 complètement. Mais par rapport à ça, on a les
6 autres avantages sociaux et les salaires, qui,
7 quand même, augmentent de façon importante puis je
8 vous sou mets mes chiffres, là, mais les autres
9 avantages sociaux, sur la période deux mille dix-
10 deux mille quinze (2010-2015) ont augmenté de sept
11 virgule neuf pour cent (7,9 %) par année en
12 moyenne. Les salaires, eux, de six virgule sept
13 pour cent (6,7 %) en moyenne par année sur la
14 période deux mille dix-deux mille quinze (2010-
15 2015). Ce qui confirme votre lecture, enfin, ce que
16 vous disiez par rapport au mémoire de la FCEI,
17 qu'ils ne prenaient pas en compte le fait que ce
18 n'est pas vrai que pendant le mécanisme vous n'avez
19 pas dépensé. Puis la preuve est là. Vos charges
20 salariales et d'avantages sociaux ont augmenté de
21 façon continue. Par contre, ça défait un peu votre
22 argument qu'on est face à une marche parce que dans
23 le fond, cette marche-là, j'ai l'impression qu'elle
24 s'est poursuivie tout au long des cinq, six
25 dernières années. Ça fait que c'était juste...

1 R. J'ai une petite réaction à la chose, mais je vous
2 écoute, là, j'attends la fin.

3 Q. [96] Donc, c'est ça, je vois que oui,
4 effectivement, il y a une marche de plus cent
5 quatre-vingt-dix mille (190 000) dans les salaires
6 pour deux mille seize (2016), par rapport à deux
7 mille quinze (2015), mais ça a augmenté d'un point
8 deux million (1,2 M) sur la période deux mille dix-
9 deux mille quinze (2010-2015), ça fait qu'on est
10 dans le même ordre de grandeur, là. Moi j'ai
11 l'impression qu'on est sur une pente assez stable.
12 Il n'en demeure pas moins que la pente est de
13 l'ordre de six à sept pour cent (6-7 %), là, puis
14 c'est plus là-dessus que j'aimerais vous entendre.
15 Puis là, bon bien pour les autres charges,
16 effectivement, quand on les prend isolément chacune
17 des lignes, il y a des lignes qui présentent des
18 taux de croissance importants, autant sur la
19 période dix-quinze (10-15) que sur la période
20 quinze-seize (15-16). Mais ça, je vais vous laisser
21 le loisir de regarder ça dans la préparation de
22 l'engagement numéro 12. Ça fait que c'est un peu
23 là-dessus que j'aimerais vous entendre, là, tout de
24 suite, à chaud, mais vous pouvez intégrer ça dans
25 la réponse à l'engagement numéro 12.

1 (10 h 47)

2 R. Probablement que je vais juste défaire
3 probablement... si je me suis mal exprimé, je m'en
4 excuse, là, mais conception que je considère
5 inadéquate lorsque vous avez parlé de l'histoire de
6 la marche. Lorsque je parlais de l'histoire de la
7 marche, je me limitais aux petits services. Par
8 exemple, les Affaires réglementaires, lorsqu'on est
9 trois, lorsqu'on fait une marche, on en achète
10 un... « on en achète un », pauvre individu... on en
11 ajoute un, ça fait vingt-cinq pour cent (25 %),
12 c'est là où est-ce qu'on parlait du phénomène de la
13 marche. Alors que lorsqu'on comparait avec les
14 services plus larges, comme le Service à la
15 clientèle, où il y a plusieurs employés, certains à
16 temps partiel, certains à temps plein, on peut y
17 aller par petites marches.

18 Donc le phénomène de la marche que j'ai
19 expliqué, c'était vraiment lié au fait que,
20 lorsqu'on fait le geste dans les petits services,
21 bien, c'est très apparent parce qu'on est tellement
22 petit que un de plus, ça marque beaucoup. Mais
23 ultimement, il faut qu'elle se monte un jour, la
24 marche. Donc je me limitais à ça, je ne disais pas
25 qu'il y avait la marche en deux mille seize (2016)

1 pour l'ensemble de l'entreprise mais limitée aux
2 petits services.

3 Maintenant, vous dites, il y a des
4 augmentations de l'ordre de six, sept pour cent
5 (6 - 7 %), bien, il faut prendre en considération
6 non seulement les hausses salariales, ça a eu lieu
7 sur la période, mais il y a également
8 l'augmentation du nombre d'employés qui s'y fait.
9 Donc, je reprenais rapidement, c'est à chaud, là,
10 mais quand même, si on prend nos Affaires
11 réglementaires, juste pour le plaisir de la chose,
12 si vous me permettez un instant... on parle de un
13 point vingt-neuf sur quatre (1,29/4), on a trente-
14 deux pour cent (32 %) d'augmentation, en fait d'ETC
15 au niveau des Affaires réglementaires.

16 Donc, vous savez, donc c'est juste un petit
17 exemple, là, mais, on s'entend que trente-deux pour
18 cent (32 %) sur pas beaucoup, ça fait énorme, là,
19 mais il faut le recalibrer. Mais c'est la même
20 chose, si on poursuit, on a, on a plus de, quoi, on
21 a sept (7) au lieu de cinq point quatre (5,4) au
22 niveau des... au niveau du Service de
23 l'administration, on est à dix (10) au lieu de sept
24 point cinq (7,5) au niveau de Ventes et
25 communications; donc quand on fait le lien de

1 croissance salariale, il faut prendre en compte
2 qu'il y a eu une croissance d'employés et de
3 salaires.

4 Donc, pourquoi il y a eu une croissance
5 d'employés, bien, parce qu'il y a eu du travail,
6 puis je vous dirais qu'il n'y a pas grand personne
7 qui ne fait rien chez Gazifère, là, on travaille
8 pas mal très fort. Donc, conséquemment, c'est, on a
9 suivi les besoins de l'entreprise et ça s'est fait
10 donc. Je pense qu'on ne peut pas simplement faire
11 une ligne d'inflation associée aux salaires, il
12 faut prendre en considération l'évolution également
13 du personnel à l'intérieur de l'entreprise. Ce sont
14 les deux éléments qui vont venir marquer,
15 finalement, cette croissance-là.

16 Après, bien, c'est relié à la croissance de
17 l'entreprise sur cette période-là, ultimement. Les
18 besoins sont présents puis on a ajouté les
19 ressources en conséquence. Donc généralement, c'est
20 ce que je vous dirais au niveau salaires, là, ce
21 sont les deux éléments principaux qui viennent
22 jouer.

23 Maintenant, pour les autres éléments de
24 l'engagement numéro 12, c'est vraiment comme trois
25 postes, là, particuliers, qu'on va vous sortir les

1 éléments plus particuliers, mais je reprenais la
2 série tantôt puis, tu sais, il n'y en a pas des
3 dizaines mais des mauvaises créances qui, elles,
4 passent de quatre cent soixante-dix-huit mille
5 (478 000 \$) en deux mille dix (2010) et qui sont à
6 cent mille (100 000 \$) aujourd'hui.

7 Donc, tout ça pour dire qu'on a fait un
8 travail en relation avec les besoins où on se
9 retrouve aujourd'hui et avec l'évolution des coûts
10 qu'il y a également dans le marché. On fait
11 beaucoup affaire avec l'externe, on fait beaucoup
12 affaire avec, certaines choses sont internalisées
13 mais beaucoup de choses sont à l'externe et puis,
14 bien, ça, bien, ça a également une évolution des
15 coûts durant la période.

16 Donc, pour ces postes précis-là, on va vous
17 revenir avec des explications plus précises mais
18 fondamentalement, c'est un peu la situation dans
19 laquelle Gazifère se retrouve durant la période.

20 Q. [97] O.K., puis le but, là, la piste que je vous
21 lance, c'est, dans le fond, faites le même exercice
22 que moi, là, évidemment, l'engagement numéro 12
23 identifie des postes précis mais au-delà de faire
24 l'exercice sur, puis je suis d'accord avec vous,
25 là, « Provisions pour mauvaises créances », je

1 l'avais noté aussi, et souligné en vert d'ailleurs,
2 une croissance négative de vingt-sept (27), moins
3 vingt-sept pour cent (- 27 %) sur la période deux
4 mille dix-deux mille quinze (2010-2015), ça fait
5 que, effectivement, donc il n'y a pas que des
6 choses qui augmentent, il y a des choses qui
7 diminuent.

8 Mais, c'est ça, donc je vous pistais sur :
9 regardez l'ensemble de l'oeuvre puis donnez-nous
10 des explications génériques, ou générales, sur
11 l'évolution. Effectivement, je suis conscient qu'il
12 y a eu croissance de la clientèle, il y a
13 évidemment des attentes d'économies d'échelle,
14 hein, quand on opère un réseau, vous me direz que
15 Gazifère, c'est un petit réseau, mais il n'en
16 demeure pas moins que, d'ailleurs, le mécanisme
17 incitatif prévoyait un « stretch factor » donc il y
18 avait des attentes d'économies d'échelle « built
19 in » dans le système.

20 R. Oui, il faut faire, par contre, un peu attention
21 parce que lorsqu'on parle d'économies d'échelle, on
22 parle de l'ensemble du système puis ici, on regarde
23 uniquement les dépenses d'opération. Donc,
24 normalement, les économies d'échelle sont
25 normalement plus faciles dans le cadre des

1 investissements. Donc, tout simplement, il ne faut
2 pas... enfin, vous comprenez.

3 Q. [98] Je vous ai donné mes pistes...

4 R. Oui, c'est ça.

5 Q. [99] ... la balle est dans votre camp maintenant.

6 R. Tout à fait. C'est bien compris et entendu.

7 Q. [100] Je crois... laissez-moi deux minutes, ça ne
8 sera pas long...

9 (10 h 52)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [101] Je vais en profiter pour vous poser une
12 petite question de logistique. J'ai une dizaine de
13 points, au moins quinze (15) minutes à penser :
14 est-ce que vous préféreriez prendre une pause avant
15 ou est-ce qu'on finit la preuve? C'est pour vous
16 parce que c'est vous qui êtes assis là depuis...
17 Moi, je vais très bien, mais je voudrais...

18 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

19 R. On va tous très bien.

20 Q. [102] Excellent.

21 R. C'est gentil.

22 M. LAURENT PILOTTO :

23 Q. [103] Ça a été... une dernière. Ça a été abordé,
24 puis je continue sur le GI-39, Doc. 1, une des
25 lignes que... Oui. GI-39, Doc. 3.1, excusez-moi.

1 Donc, une des lignes, tantôt on a parlé de séparer
2 la bonification des autres avantages sociaux, puis
3 je pense que dans votre explication ce serait
4 important de le faire séparément. Parce que vous
5 conviendrez avec moi que je ne pense pas que sur la
6 période deux mille dix (2010), deux mille seize
7 (2016), je ne pense pas que les avantages sociaux
8 du type Régie d'assurance-maladie du Québec, RRQ,
9 et caetera, je ne pense pas que ça ait augmenté
10 aussi... de façon aussi importante que ça. Donc,
11 l'élément bonification qui est lié aux salaires,
12 enfin, il doit y avoir un lien plus direct entre
13 salaire et bonification quant au taux de croissance
14 qu'aux autres éléments qui sont assez stables dans
15 le temps.

16 R. On va regarder la chose.

17 Q. [104] Merci. Alors, ça termine. Merci beaucoup.

18 M. GILLES BOULIANNE :

19 Q. [105] Oui. Bonjour. Gilles Boulianne pour la
20 Formation. Lorsque maître... monsieur Pilotto vous
21 a parlé du mécanisme incitatif qui a été en
22 vigueur, on va le voir, depuis dix (10) ans, on va
23 l'évaluer un peu plus tard, ça s'en vient.

24 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

25 R. Oui.

1 Q. [106] Donc, on parle de l'élément incitatif là-
2 dedans. Et vous avez répondu lorsqu'on a regardé
3 les différents postes de dépenses, bon, oui, il y a
4 des déficiences, mais il y a surtout économies
5 d'échelle, vous avez dit, dans les investissements.
6 Autrement dit, c'est là que ce sont faites les
7 améliorations, les économies d'échelle au cours des
8 dix (10) dernières années dans Gazifère. Pouvez-
9 vous préciser? J'ai sûrement mal compris et c'est
10 pour ça que je pose la question.

11 R. C'est bien. Merci, j'apprécie l'opportunité. Je
12 vais simplement mentionner que quand monsieur
13 Pilotto parlait d'économies d'échelle au niveau des
14 dépenses d'opérations, j'expliquais qu'ultimement
15 ces économies d'échelle-là se retrouvent en mode
16 monopole naturel. Normalement, c'est davantage de
17 la partie réseau qui n'en retrouve.

18 Cela étant dit, est-ce qu'il y en a quand
19 même dans les opérations et maintenances ou dans
20 les dépenses d'opérations, il y en a également? Ça,
21 c'est une fois qu'on a mis en place un système
22 téléphonique, on s'entend que rajouter point vingt-
23 cinq (0,25) personne, c'est pas mal moins lourd que
24 de rajouter le système téléphonique et dix (10)
25 personnes.

1 Donc, une fois que c'est en place, c'est
2 certain qu'il y a un certain niveau d'économies
3 d'échelle au niveau des dépenses d'opérations.
4 Mais, j'allais plus au mode théorique. Je voulais
5 juste mentionner qu'on ne se limitait pas à des
6 économies d'échelle uniquement sur cet élément-là
7 lorsqu'on était pour analyser le mécanisme, mais il
8 fallait regarder l'ensemble des dépenses et non pas
9 uniquement les dépenses d'opérations. Désolé si...

10 Q. [107] D'accord. Merci.

11 R. ... je ne suis pas suffisamment clair.

12 Q. [108] Merci, Monsieur Trahan. Je n'ai pas d'autres
13 questions.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci beaucoup, Monsieur Boulianne.

16 Q. [109] Je vais reprendre un petit peu là où monsieur
17 Pilotto a laissé. Je vais vous amener à la question
18 11.8 de vos réponses aux DDR de la FCEI, soit GI-
19 41, Document 1, page 50 de 61. C'est probablement
20 juste une question de compréhension de texte.

21 R. À la 11.8, c'est ça?

22 Q. [110] Oui. Ventiler la hausse de cinquante-huit
23 sept (58 700 \$).

24 R. Oui.

25 Q. [111] C'est parce que deux mille quinze (2015) est

1 plus petit que deux mille quatorze (2014), de
2 cinquante-huit sept (58 700 \$), alors ce n'est pas
3 une hausse, c'est une baisse. Est-ce qu'il y a une
4 erreur dans le...

5 R. Je n'ai pas le choix de dire comme ça, oui, là mais
6 on va vérifier, si vous permettez.

7 Q. [112] Pas de problème.

8 R. On me souffle à l'oreille, on pourra vous... je
9 vous soumetts qu'on pourrait déposer une pièce
10 corrigée. Semble-t-il que les données deux mille
11 quatorze (2014) seraient interversées avec deux
12 mille quinze (2015), donc l'écart serait adéquat,
13 mais les chiffres en dessous de deux mille quatorze
14 (2014) et deux mille quinze (2015) seraient
15 inadéquats.

16 Q. [113] Alors, dans la première colonne, ce serait la
17 colonne deux mille quinze (2015) et la colonne...
18 La deuxième colonne serait la colonne deux mille
19 quatorze (2014), c'est ce que je comprends.

20 R. C'est ce que je comprends...

21 Q. [114] O.K.

22 R. ... et on vous déposera une pièce corrigée pour
23 remettre le tout en ordre.

24 (10 h 58)

25 Q. [115] Je vous remercie. J'espère qu'elles seront

1 toutes aussi faciles. J'aimerais revenir sur
2 différents points, ce n'est pas... Hier, en fait,
3 dans le panel sur les programmes commerciaux et
4 PGEÉ, en fait je reprends les deux, là. On avait
5 mentionné que les honoraires professionnels, pour
6 le rapport de Dunsky Energy, je m'excuse si je
7 prononce mal le... je ne me souviens pas exactement
8 du nom, là, de Dunsky, de monsieur Boulanger et
9 monsieur Dunsky, avaient été mis dans le revenu
10 requis deux mille quinze (2015). Et est-ce qu'il a
11 été mis dans le revenu requis deux mille quinze
12 (2015) à titre d'honoraire professionnel ou dans
13 les charges réglementaires?

14 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

15 R. O.K., vous voulez dire le rapport de?

16 Q. [116] De monsieur Dunsky, qui a été préparé pour la
17 phase 2.

18 R. De monsieur Dunsky. Pour l'année deux mille quinze
19 (2015)?

20 Q. [117] Vous nous avez...

21 R. Oui. Oui.

22 Q. [118] ... confirmé qu'il avait été mis en deux
23 mille quinze (2015) et on se demandait sous quelle
24 ligne? Donc, est-ce que c'est...

25 R. Dans les charges du PGEÉ.

1 Q. [119] Dans les charges du PGEÉ.

2 R. Oui.

3 Q. [120] Est-ce que ça ne devrait pas être considéré
4 comme un honoraire professionnel ou juste
5 m'expliquer pourquoi ce n'est pas considéré comme
6 un honoraire professionnel. Parce que ce n'est
7 pas...

8 R. Ce sont des honoraires professionnels mais qu'on a
9 utilisés dans le cadre du PGEÉ. On considérerait que
10 c'était un élément qui était relié au PGEÉ, au
11 débat entourant le PGEÉ, tout comme on a d'autres
12 types de consultants qu'on utilise. Donc, on a
13 réduit l'utilisation de d'autres consultants, on a
14 fait d'autres économies dans le cadre du PGEÉ en
15 deux mille quinze (2015) pour pouvoir offrir cet
16 éclairage-là additionnel à la Régie, avec le
17 rapport de monsieur Dunsky.

18 Q. [121] Merci.

19 R. Ou plutôt du Groupe Dunsky, en fait.

20 Q. [122] Dans les programmes commerciaux, je reviens
21 au programme sur les multilogements. Je me
22 demandais... parce que je ne me souviens pas
23 l'avoir lu, alors je me suis dit que je me fierais
24 à ce que vous me dites. Le chauffage des lieux
25 communs, alors, souvent, dans le multilogement, il

1 y a des lieux communs, le garage, les corridors,
2 autres, qui peuvent être chauffés au gaz naturel et
3 je me demandais si, de votre expérience, est-ce que
4 ces locaux-là seraient chauffés au gaz naturel si
5 le programme commercial n'était pas offert? Donc,
6 est-ce que tout l'immeuble serait tout à
7 l'électricité ou est-ce que ça permet la chauffe
8 des locaux communs également?

9 M. SYLVAIN GROULX :

10 R. Donc, la majorité des immeubles où il y a des
11 espaces communs, il va y avoir une considération
12 certaine pour mettre le gaz naturel dans ces
13 espaces-là mais ça va se limiter à ces espaces-là
14 parce que, oui, il y a une économie importante.
15 Donc, ils ne vont pas nécessairement considérer
16 mettre les unités au gaz naturel. Mais on voit une
17 tendance, dans notre marché, présentement, où
18 certains constructeurs tentent de construire
19 certains immeubles où il n'y a pas d'espace commun,
20 donc il n'y a pas de garage, il n'y a pas rien
21 pour, justement, cette question-là d'économie ou
22 de... faire quelque chose différemment.

23 Q. [123] Dans les cas où il y aurait des espaces
24 communs, est-ce qu'il serait adéquat d'entrer les
25 revenus de la chauffe des locaux communs dans

1 l'analyse de rentabilité pour... et, si oui, est-ce
2 que vous le faites?

3 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

4 R. Par incidence, oui, parce que là ce qu'on va
5 regarder c'est le projet au complet. Donc, ça va
6 inclure, le cas échéant, les espaces communs, si
7 jamais ils sont chauffés. Oui, tout à fait.

8 Q. [124] Merci. Hier, nous avons parlé pour les
9 contributions, enfin tout type... pour les
10 étalements de paiements, vous nous avez dit que
11 vous commenceriez à y penser. Est-ce qu'il y aurait
12 une date de fin pour nous soumettre cette réflexion
13 sur les critères pour l'étalement de paiements? Je
14 ne vous dis pas que ça doit être fait
15 nécessairement dans cette audience-ci, ça pourrait
16 être à la fermeture, par exemple. Mais est-ce qu'on
17 pourrait avoir un suivi de votre part sur... de vos
18 réflexions quant aux critères qui pourraient être
19 établis?

20 R. Lorsqu'on s'en est parlé... parce qu'on a eu quand
21 même certaines discussions puis... bien, il y a
22 différents marchés qui sont touchés, donc il faut
23 un peu, là, se permettre d'y réfléchir. D'emblée,
24 on proposait de le ramener dans le cadre du dossier
25 tarifaire l'année prochaine. Donc, là vous amenez

1 la fermeture, c'est un peu plus rapide, mais
2 ultimement... comme, ultimement... puis la question
3 qui vient après c'est : Est-ce qu'on doit intégrer
4 ça dans le cadre des conditions de services ou si
5 on met plutôt des règles internes qui feraient en
6 sorte qu'on utilise les mêmes choses? Donc, c'est
7 des choses qu'on n'a pas débattues, là, mais on
8 voudrait se pencher dessus avant de vous soumettre
9 quelque chose.

10 Q. [125] C'est correct, en ce qui me concerne, l'année
11 tarifaire prochaine, là, ça va, c'est juste d'avoir
12 une date à laquelle on pourrait vous reposer la
13 question de savoir si vous avez eu le temps d'y
14 songer.

15 R. On s'attendait, en réalité, à ce que vous nous
16 demandiez de vous revenir l'année prochaine et on
17 était disposés.

18 (11 h 03)

19 Q. [126] Je vous remercie. Je reviens dans une... dans
20 le... en fait, je vais reprendre votre document B-
21 0373, qui est votre présentation d'hier. Votre
22 diapo 4. Si vous préférez la preuve elle est... ce
23 tableau se retrouve également, je pense, dans GI-
24 41. C'était une réponse à une DDR de la FCEI. C'est
25 l'évolution de Gazifère, où on voit pour les années

1 deux mille quatre (2004), deux mille neuf (2009) et
2 deux mille quatorze (2014) l'évolution du marché
3 résidentiel, je pense.

4 R. J'ai les deux.

5 Q. [127] Juste pour bien comprendre le tableau,
6 lorsqu'on voit, je vais prendre deux mille quatorze
7 (2014), quatre cent soixante-dix-neuf (479)
8 individuelles, deux cent quatre-vingt-deux (282),
9 en rangées cent quatre-vingt-huit (188), sous-total
10 maisons neuf cent quarante-neuf (949), neuf cent
11 cinquante-quatre (954) appartements, pour un total
12 de mille neuf cent trois (1903). Est-ce qu'on
13 comprend que c'est mille neuf cent trois (1903)
14 clients potentiels de nouveaux, que vous pourriez
15 raccorder? Ou est-ce que c'est les... Quand...

16 R. Ce sont les données de la SCHL. C'est le nombre de
17 nouvelles unités qui ont été bâties, mises en
18 chantier à Gatineau. Donc, ultimement ce sont tous
19 des clients potentiels, oui.

20 Q. [128] Et là ce qu'on voit, le total, c'est mille
21 neuf cent trois (1903) de clients potentiels en
22 deux mille quatorze (2014). Vous avez prévu - et là
23 j'y vais de mémoire - neuf cent quarante-sept (947)
24 nouveaux clients en deux mille quatorze (2014),
25 c'était neuf cent quatre-vingt-huit (988) cette

1 année, clients nets. Donc vous raflez un peu plus
2 de la moitié des nouveaux marchés, si je comprends
3 bien, vous avez au moins cinquante pour cent
4 (50 %), un peu plus de cinquante pour cent (50 %)
5 des parts de marché de la nouvelle construction.

6 R. Oui.

7 Q. [129] Et ce que vous essayez de faire avec
8 évidemment les programmes commerciaux c'est d'aller
9 rechercher une part de marché encore plus grande.
10 Est-ce que vous avez un objectif en termes de parts
11 de marché?

12 R. À la blague, je dirais cent pour cent (100 %). Mais
13 de manière plus précise ce qui serait peut-être
14 intéressant de regarder c'est qu'au niveau des
15 appartements ce ne sont pas tous des immeubles de
16 vingt-quatre (24) logements, donc on a quand même
17 une bonne pénétration dans ce qu'on appelle les
18 petits immeubles logements. Donc je vous parlais
19 par exemple hier, là, d'un immeuble de quatre
20 logements dans lequel on a des compteurs
21 individuels à l'extérieur de l'édifice pour chacun.
22 Donc on est déjà dans une partie de ce marché-là.
23 Ce qui nous échappe à l'heure actuelle, où on n'est
24 pas capable de rentrer, c'est vraiment les
25 immeubles de plusieurs logements. On parle de trois

1 étages, vingt-quatre (24) logements, le type
2 d'immeuble de cette nature-là où on ne réussit pas
3 à rentrer parce qu'on ne peut pas mettre des
4 compteurs individuels par logement.

5 Je me souviens encore, là, de monsieur
6 Boulianne tout étonné de voir les compteurs sur les
7 étages, là. Mais imaginez un immeuble avec des
8 compteurs qui feraient le tour de l'immeuble. C'est
9 pas nécessairement beaucoup plus attrayant. Alors
10 donc conséquemment c'est un endroit où on ne
11 réussit pas. Donc c'est vraiment... dans le reste
12 du marché, on continue à avoir une bonne... une
13 bonne cote, si on veut, là, on réussit à bien se
14 démarquer et à faire notre travail adéquatement.
15 Mais le marché s'est effondré, donc on en a moins,
16 on est juste moins capable d'en faire parce qu'il y
17 en a moins.

18 Par contre, cette poche-là de clientèle
19 qu'on ne réussissait pas auparavant à aller
20 chercher, non seulement on continue à ne pas aller
21 la chercher, mais en plus c'est qu'il y a un
22 déplacement de l'intérêt et des obligations liées
23 au schéma urbanistique, ce qui fait en sorte qu'on
24 va s'en aller vers davantage ce type d'édifice-là.
25 Donc notre marché traditionnel s'effrite par

1 l'ampleur du nombre et non pas par l'effritement de
2 la perte de notre capacité d'aller chercher ces
3 clients-là. Mais en plus, de l'autre côté, ce qui
4 monte comme nouveau marché, si on veut, c'est un
5 marché qui nous échappe complètement à l'heure
6 actuelle. Bien, complètement! En très, très, très,
7 très grande partie.

8 Q. [130] Et ça m'amène à la question sur les
9 commandites et les promotions. Vous avez dit
10 tantôt, Monsieur Groulx, que vous étiez capable de
11 le dépenser, le cent cinquante mille (150 000 \$),
12 et je vous crois. La question ce n'est pas si on
13 est capable de le dépenser, c'est qu'est-ce que ça
14 nous amène en termes de coûts/bénéfices, de le
15 dépenser cet argent-là. Et j'essaie de voir ce que
16 les programmes de promotion pourraient vous aider à
17 acquérir comme parts de marché supplémentaires, que
18 le programme comme... combiné au programme
19 commercial bien sûr, pourraient aller vous
20 chercher. Parce que je n'ai pas le... je ne sais
21 pas ce que ça va faire, ce programme de promotion
22 là dans... je n'arrive pas à voir de votre preuve
23 l'impact que ça peut avoir sur l'ajout de
24 clientèle.

25 (11 h 09)

1 M. SYLVAIN GROULX :

2 R. C'est certain qu'un des objectifs premiers c'est
3 d'augmenter le nombre de gens qui vont se brancher
4 au gaz naturel. On en a parlé hier en fait
5 lorsqu'on parlait de conversion au gaz naturel.
6 Alors on veut s'assurer que ce n'est pas compris,
7 que c'est uniquement pour cette question-là de
8 conversion, mais ça en fait partie certainement.
9 Mais la promotion, on veut que les gens demandent
10 davantage le gaz naturel. Et comme les
11 constructeurs sont ceux qui décident, on veut
12 s'assurer que ce soit bien vu, bien connu dans la
13 communauté.

14 Donc pour nous, directement, ce qui est
15 lié, c'est qu'il y aurait de plus en plus de
16 maisons dans la nouvelle construction qui
17 passeraient au gaz naturel, nous permettant
18 d'augmenter, donc, le nombre de gens qui deviennent
19 clients de Gazifère. Donc, comme je dis, il y a
20 plusieurs objectifs, donc ce n'est pas le seul
21 parce qu'on a d'autres engagements ou de choses
22 qu'on doit faire comme bons citoyens, comme les
23 questions de sécurité, et caetera, mais c'est un
24 des objectifs premiers. Donc, je ne sais pas, on
25 n'a pas évalué à savoir ce serait quoi le

1 pourcentage qu'on aimerait voir d'augmentation de
2 notre taux de pénétration actuel. Il y a à peu près
3 cinquante pour cent (50 %), mais on souhaiterait
4 certainement avoir une augmentation dans les années
5 qui viennent.

6 Q. [131] Mais elle n'est pas chiffrée, vous n'avez pas
7 fait cette analyse-là pour savoir ou, enfin,
8 estimer? Savoir est peut-être un grand terme,
9 personne n'est devin, je pense que vous l'avez dit
10 tantôt, mais le bénéfice direct que vous espérez
11 avoir avec ces promotions et commandites là.

12 R. Oui. On ne l'a pas chiffré de façon formelle autre
13 que, dans le fond, on a regardé vraiment les
14 prévisions au terme de clients qu'on souhaiterait
15 avoir dans les prochaines années. On a pris en
16 considération certains facteurs dont l'ajout des
17 programmes commerciaux, dont une augmentation dans
18 la publicité et promotion, dont des chiffres en
19 déclin de la SCHL dans la région pour, quand même,
20 arriver à une augmentation du nombre potentiel de
21 clients qu'on souhaiterait avoir dans les
22 prochaines années. Donc, je ne peux pas vous donner
23 un chiffre en pourcentage, de dire : « C'est ça. »
24 Mais si je regardais peut-être ce qu'on avait comme
25 chiffres dans le passé et ce qu'on prévoit dans le

1 futur, il y a une augmentation, il y a un
2 pourcentage qui est associé.

3 Q. [132] Je vous remercie.

4 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

5 R. Peut-être juste...

6 Q. [133] Oui.

7 R. Rapidement pour compléter. Au niveau du processus,
8 il n'y a pas eu d'analyse précise, là, puis
9 monsieur Groulx vient de le dire, là, il n'y a pas
10 eu d'analyse précise, on met ce montant-là et donc,
11 conséquemment, on va chercher douze (12) clients de
12 plus, là. O.K.? On n'a pas fait ce type d'analyse
13 là, on n'est pas capable de le faire. Cependant, ce
14 qu'on a fait, c'est qu'on l'a prise en compte cette
15 croissance-là.

16 Dans le nombre de nouveaux clients que vous
17 avez dans le dossier tarifaire cette année, si vous
18 regardez ce qui s'est passé dans les dernières
19 années, là, c'est une belle marche. On parle de
20 marche, là, tantôt, là. On s'est mis à risque en
21 mettant davantage de nouveaux clients pour
22 répondre, justement, que cet élément-là, ces
23 ajouts-là ne sont pas juste des ajouts de coûts,
24 mais qu'il y a également un bénéfice qui s'ajoute.
25 Donc, ça a été pris en considération. On n'a pas

1 chiffré de manière précise, mais lorsqu'on a
2 regardé, par exemple, le nombre de conversions, on
3 a ajusté le nombre de conversions en prenant en
4 considération qu'on était pour avoir des budgets
5 additionnels de conversion. Lorsqu'on a regardé le
6 nombre de nouveaux clients, de nouveaux
7 développements, on a poussé plus fort également que
8 ce qu'on a eu au cours des dernières années. Les
9 dernières années, c'est le réel, là, ce n'est
10 pas... on n'a pas à se battre avec des budgets, là,
11 c'est réel. On est parti de là et on a... on s'est
12 mis une charge additionnelle pour prendre en compte
13 ces éléments-là.

14 Q. [134] Je vous remercie. Je vais vous amener
15 maintenant à la pièce GI-28. Il me reste deux
16 questions. Une qui est plus compliquée que l'autre.
17 Je vais peut-être poser la pas compliquée pour
18 commencer.

19 L'échéance pour l'évaluation du mécanisme incitatif
20 deux mille cinq (2005), hier, on avait discuté de
21 la possibilité d'être en coût de service encore une
22 fois pour deux mille dix-huit (2018) et je voulais
23 juste m'assurer qu'on s'entende bien sur ce que ça
24 pouvait vouloir dire en termes d'échéance pour
25 l'évaluation du mécanisme incitatif. En ce qui me

1 concerne, je ne le sais pas, j'aimerais avoir votre
2 opinion. Ça ne remettait pas en cause l'évaluation
3 du mécanisme en mars deux mille seize (2016). Ce
4 que ça permettait, toutefois, c'était une plus
5 longue période. Suite à cette évaluation-là, la
6 Régie pourrait donner des critères, si vous voulez,
7 sur ce que devrait contenir un prochain mécanisme
8 incitatif. Et à partir de là, faire la réflexion
9 sur votre prochain mécanisme, qu'est-ce que ça
10 devrait inclure ou pas. Alors c'est le... est-ce
11 que c'est correct comme interprétation de ma part
12 ou est-ce que vous aviez envisagé autre chose?

13 R. C'est votre interprétation, c'est vous qui l'avez
14 proposée. Donc, je ne peux pas dire si c'est
15 correct ou pas correct. Ce que je peux vous dire,
16 c'est que ça reste pour nous une période qui va
17 être assez compliquée. Il faut voir qu'on a la
18 phase 4 à traiter dans le cadre de l'hiver et il va
19 falloir faire l'analyse du mécanisme incitatif.
20 Donc, écoutez, si vous êtes suffisamment ouverte à
21 nous offrir la possibilité de... parce qu'on est
22 prêt, là, de partir avec les consultants, on va
23 tenter de se rendre pour le trente et un (31) mars.
24 Peut-être simplement prendre en considération que
25 si jamais, pour toutes sortes de raisons, on n'y

1 arrive pas, que ça déborde de quelques jours,
2 quelques mois... pas quelques mois, mais genre un
3 mois pour se rendre un peu après le dossier, de ne
4 pas nous en tenir rigueur. Mais fondamentalement,
5 on est déjà enclenché pour essayer de se rendre
6 pour le trente et un (31). On vous avait mentionné,
7 lorsque vous aviez déplacé la phase 4, que ça nous
8 créait une certaine crainte, là. Bien, on est
9 toujours dans cette crainte-là. Ça, je peux vous
10 mentionner qu'elle est toujours présente.

11 (11 h 14)

12 Q. [135] Ce que je vais vous offrir, c'est la
13 possibilité d'y réfléchir et de nous revenir d'ici
14 la fin deux mille quinze (2015), début deux mille
15 seize (2016), voire; si vous voulez changer
16 l'échéancier pour l'évaluation du mécanisme
17 incitatif, de nous en faire part, ainsi que de
18 proposer, s'il y a des modifications, de proposer
19 l'échéancier à ce moment-là pour ensuite le nouveau
20 mécanisme incitatif, quand est-ce qu'il devrait se
21 faire si, pour un coût de service avec deux mille
22 dix-huit (2018), tenant compte des nouveaux
23 échéanciers vu qu'il y a un coût de service en deux
24 mille dix-huit (2018). Alors ça sera, je vais vous
25 laisser sur ce devoir-là.

1 M. LAURENT PILOTTO :

2 Si vous permettez, je voudrais rajouter une chose,
3 puis on est conscients, là, que, effectivement,
4 avec la phase 4 qui était décalée, ça se
5 télescopait, mais l'objectif derrière se donner une
6 année de plus, il ne faudrait pas... il ne faudrait
7 pas se retrouver avec juste, décaler tout dans le
8 temps puis se retrouver encore, l'idée de se donner
9 une année de plus, c'est d'avoir plus de temps pour
10 non seulement faire l'évaluation du mécanisme qui
11 vient de se terminer mais aussi de bien préparer le
12 suivant.

13 Donc, si on tasse tout vers la fin, on va
14 se retrouver encore coincé à développer un
15 mécanisme en catastrophe avant son introduction.
16 Alors c'était plus donc d'étirer ça d'une façon
17 qu'on puisse faire les choses correctement et à un
18 rythme qui a du sens, tenant compte du fait que,
19 par ailleurs, on est en dossier tarifaire pendant,
20 d'avril à décembre.

21 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

22 R. Mais je veux justement vous rassurer, là, comme je
23 vous disais, on était sur le point de lancer, il va
24 falloir simplement revoir notre mandat avec notre
25 consultant puis se repositionner et on va lancer le

1 mandat. L'objectif du trente et un (31),
2 personnellement, j'aime autant passer à une autre
3 étape, là, à un moment donné, il faut avancer, là.

4 Donc je n'ai pas l'intention d'étirer la
5 sauce. Simplement, s'il advenait que j'aie le choix
6 entre répondre aux DDR de la phase 4 ou de finir
7 l'analyse, bien, il va falloir que je priorise;
8 donc c'est plus dans cette optique-là. Donc s'il y
9 a délais, ce sera des délais qui seront quand même
10 très raisonnables, là.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous remercie.

13 R. Et on comprend bien la... l'inquiétude de la Régie.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci. Je vais demander à madame la greffière de
16 distribuer aux gens un tableau, qu'on a fait, qui
17 s'appelle « Charges d'exploitation »... alors ça
18 serait juste de distribuer les copies.

19 Et je vais vous faire un commentaire
20 général : présenter le nombre d'ETC par année, ce
21 n'est pas mauvais parce que, et votre présentation
22 d'hier a répondu à beaucoup de questions qu'on
23 avait, parce que quand on voit juste les écarts de
24 salaires, hein, ça a été comblé, ça n'a pas été
25 comblé, tout ça, et là, on a de, on vient qu'on a

1 de la difficulté à suivre qu'est-ce qui s'est fait,
2 qu'est-ce qui ne s'est pas fait, il y en a qui est
3 parti, il y en a qui est revenu, il a un salaire
4 plus élevé, ça devient extrêmement difficile à
5 suivre quand on fait juste lire ça sur papier.

6 Votre petite présentation d'hier a beaucoup
7 aidé, il ne reste qu'une question, les impacts,
8 l'impact salarial de ces modifications-là, et on
9 espère aussi que le tableau est correct. Alors ce
10 que l'on comprend, c'est qu'il y a eu trois postes
11 ajoutés : gestionnaire de chantier, aviseur de
12 sécurité et de formation, inspecteur en qualité -
13 normes de performance; il y avait trois postes
14 existants : technicien 1, 2, et directeur; on n'a
15 pas mis, là, le soixante-dix-huit mille huit cents
16 (78 800 \$) pour...

17 R. L'impartition.

18 Q. [136] ... l'impartition. Et là, ce qu'on peut voir,
19 c'est que le technicien 2 n'a pas été comblé, il
20 n'est plus là; il n'a pas été comblé à partir de
21 deux mille quinze (2015), on pourrait le préciser.
22 Et là, on voit qu'il y a des postes qui ont été
23 comblés à l'interne, donc le gestionnaire de
24 chantier, l'aviseur de sécurité et de formation ont
25 été comblés à l'interne, donc c'est des salaires

1 qui étaient là mais qui ont été, qui ont bougé.

2 Et c'est ça que, cet impact-là salarial, ou
3 cette difficulté-là, on ne la connaît pas. Je ne
4 connais pas le salaire annuel du gestionnaire de
5 chantier par rapport à son salaire alors qu'il
6 était avant technicien; on imagine...

7 R. On a... on a...

8 Q. [137] Alors je ne sais pas si on peut combler le
9 tableau?

10 R. On a une réponse qui parle de ça. Au total,
11 lorsqu'il y a eu l'évolution des trois postes, donc
12 il y a eu une croissance de trois postes en deux
13 mille quinze (2015), là, touc touc touc?

14 Q. [138] Oui.

15 R. C'est, de mémoire, là, je vais vous retrouver la
16 réponse mais il y a une réponse qui parle
17 exactement de ça, et c'est dix mille dollars
18 (10 000 \$) au total qu'il y a eu.

19 Q. [139] Je ne suis pas sûre de cette réponse-là, je
20 vais vous amener à la pièce, vous l'avez déposée ce
21 matin, B-0374. On voit, dans « Salaires », qu'il y
22 a le « 2015 - 4/8 » versus le « Réel 2014 », on
23 voit un soixante-treize deux... soixante-treize
24 mille deux (73 002), avec une petite note 1, et ça,
25 c'est :

1 cette hausse incluait l'effet de
2 l'inflation.

3 Mais, on voit aussi l'ajout d'un poste soixante et
4 un mille (61 000 \$) :

5 Arrivée du nouveau technicien.

6 Là on voit :

7 Impact à la baisse

8 Salaire du technicien remplacé,

9 moindre

10 Alors, ce que je comprends, c'est que ce dix mille
11 dollars-là (10 000 \$) « Promotion de trois postes »
12 il était plus lié, il faudrait que je regarde ma
13 note à nouveau, mais il était plus lié à des postes
14 de maintenance ailleurs que ces trois postes-là.
15 Alors, je n'ai toujours pas l'impact du fait que le
16 technicien 1 est devenu aviseur... enfin, des deux
17 mouvements à l'interne.

18 Si vous voulez, on peut prendre la pause,
19 c'est presque la pause lunch, mais...

20 R. Bien, écoutez, je vais vous le faire...

21 Q. [143] ... pour compléter le tableau. C'est aussi
22 une possibilité. Ce qu'on aimerait savoir,
23 effectivement, c'est l'impact salarial des
24 mouvements, si vous voulez, à l'interne.

25 R. Je voulais simplement vous l'imager, c'est pour ça

1 que...

2 Q. [144] Oui.

3 R. Mais, fondamentalement, si vous reprenez, il y a eu
4 le...

5 M. GILLES BOULIANNE :

6 Q. [145] Acétate?

7 R. Excusez, l'acétate 13.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [146] Là je m'excuse, mais en parlant d'acétate,
10 vous révélez votre âge encore plus que Laurent avec
11 ses...

12 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

13 R. Est-ce qu'on peut dire acétate électronique?

14 Q. [147] Alors, à la diapositive 13, oui.

15 R. Je tenterai de le retenir. Donc, on voit que dans
16 cet... on a trois lignes ici, là, trois flèches.
17 Donc, on a une flèche de superviseur des opérations
18 qui s'en va à gestionnaire de chantiers.

19 Q. [148] Oui.

20 R. On a une croissance d'un montant, un des trois
21 montants. On a un technicien qui devient
22 superviseur des opérations.

23 Q. [149] Oui.

24 R. On a la croissance du deuxième montant. Et on a
25 l'aviseur de sécurité et formation où on a le

1 troisième montant qui s'ajoute. Ce sont ces trois
2 hausses de salaire-là qui représentent dix mille
3 dollars (10 000 \$) de plus. Cependant, le
4 technicien 1 qui est embauché...

5 Q. [150] Oui.

6 R. ... lui, il a été embauché à quinze mille dollars
7 (15 000 \$) moins que le technicien qui était là en
8 place auparavant. Ceci explique le moins quinze
9 mille (15 000 \$) que vous avez dans la première
10 ligne qui suit dans votre tableau.

11 Q. [151] O.K. Alors, si je reviens à ma petite note de
12 départ qui était les variations suite à la réponse
13 de l'ACEFO où on voit dix mille dollars (10 000 \$),
14 promotion de trois postes, où on voit deux mille
15 cinq cents (2 500 \$), trois mille sept cents
16 (3 700 \$) et trois mille huit cents (3 800 \$),
17 c'est ce qu'on peut... c'est les...

18 R. C'est les trois lignes.

19 Q. [152] ... c'est les trois flèches qui sont là.

20 R. Exactement.

21 Q. [153] O.K.

22 R. Avec une réduction puisque le nouveau technicien,
23 lui... Donc, au bout de la ligne, là, si on se
24 limitait à ça, on arrive avec moins cinq mille
25 dollars (5 000 \$) avec les... à l'exclusion de

1 l'augmentation des postes là, mais en fait de...
2 d'ajout de postes, c'est-à-dire. Mais, si on parle
3 juste d'ajustement salarial, on se ramasse avec
4 moins cinq mille dollars (5 000 \$). C'est l'ajout
5 de postes qui crée une surcharge de salaire.

6 Q. [154] D'accord. Merci beaucoup, ça nous éclaire.
7 Alors, il faudrait coter la pièce. Alors, on va
8 être à, Madame la Greffière, 0...

9 LA GREFFIÈRE :
10 A-0045.

11 LA PRÉSIDENTE :
12 ... A-0045.

13
14 A-0045 : Tableau des charges d'exploitation

15
16 C'est beaucoup plus clair. Merci beaucoup. Alors,
17 ça va être le tour de mes questions. Vous voyez, je
18 pensais qu'elles étaient beaucoup plus complexes
19 que ça, mais... non. Alors, voilà. Tant mieux. À
20 moins que vous ayez un réinterrogatoire, Maître
21 Tremblay... Non. Alors... Oui? Donc, ça va clore,
22 je pense, que la preuve de Gazifère là-dessus. Je
23 vais juste faire une remarque et vous remercier.

24 Vous faire la remarque que pour un panel
25 tout nouveau en direction Gazifère, vous vous êtes

1 très débrouillé malgré toutes les petites questions
2 tatillonnes quelquefois. Alors, voilà! Mais, je
3 pense que c'était nécessaire de le faire et je vous
4 remercie beaucoup. Et puis on va passer... Je vais
5 vous libérer. Merci beaucoup.

6 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

7 Merci beaucoup.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Et puis on va passer à la preuve de... Est-ce qu'on
10 prend une pause? Oui. Alors, on veut prendre une
11 pause. On m'indique qu'il faut absolument prendre
12 une pause, alors... Alors, on va prendre une...
13 Est-ce que vous seriez prêt à prendre la pause
14 lunch tout de suite et qu'on revienne à midi et
15 demie (12 h 30) ou est-ce qu'on revient à une heure
16 (13 h 00) et puis on fait la preuve des
17 intervenants? Parce que là si on fait la preuve à
18 une heure (13 h 00), je ne pense pas qu'on va
19 plaider aujourd'hui.

20 (11 h 26)

21 Me LOUISE TREMBLAY :

22 Moi, comme j'ai dit en début d'audience, Madame la
23 Présidente, moi, je suis totalement à la
24 disposition de la Régie.

25

1 LA PRÉSIDENTE :
2 O.K. Alors, on va prendre...
3 Me LOUISE TREMBLAY :
4 Procédons.
5 LA PRÉSIDENTE :
6 On va prendre...
7 Me LOUISE TREMBLAY :
8 Si mes confrères sont d'accord, bien entendu.
9 LA PRÉSIDENTE :
10 Oui. En fait, la question est : seriez-vous prêts à
11 reprendre à midi et demie (12 h 30) ou est-ce que
12 vous préférez reprendre à treize heures (13 h 00)?
13 Hein! C'est ça la question.
14 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :
15 Oui. Pierre-Olivier Charlebois pour la Fédération
16 canadienne de l'entreprise indépendante. De mon
17 côté, on serait prêt à plaider cet après-midi,
18 demain matin, c'est entièrement à la discrétion de
19 la Régie de notre côté également.
20 LA PRÉSIDENTE :
21 Maître Neuman?
22 Me DOMINIQUE NEUMAN :
23 Quant à nous... Oui, excusez-moi.
24 LA PRÉSIDENTE :
25 Oui. Non, allez-y, Maître Neuman.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui. Quant à nous, nous sommes prêts à revenir à
3 midi trente (12 h 30) et à plaider aujourd'hui
4 également.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je pense que c'est ce qu'on va faire. Alors, on va
7 revenir à midi trente (12 h 30), on va prendre une
8 heure pour la pause lunch et puis on va essayer,
9 dans la mesure du possible de finir ça aujourd'hui,
10 quitte à terminer un petit peu plus tard. Ça va?
11 Alors, on va se revoir à midi trente (12 h 30). Je
12 vous remercie.

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15 (12 h 31)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Rebonjour. Nous allons procéder avec la preuve de
18 Stratégies énergétiques. Et je rappelle à nos deux
19 intervenants que nous avons lu toute votre preuve.

20

21 PREUVE SÉ-AQLPA

22

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Bonjour, Madame la Présidente, messieurs les
25 régisseurs. Nous avons comme témoin monsieur

1 Jacques Fontaine qui est prêt à être assermenté.

2

3 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce quatrième (4e)
4 jour du mois de novembre, A COMPARU :

5

6 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une
7 place d'affaires au 10946, avenue de Rome,
8 Montréal-Nord (Québec);

9

10 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
11 solennelle, dépose et dit :

12

13 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Q. [155] Bonjour, Monsieur Fontaine. Je vous
15 demanderais d'abord d'identifier comme ayant été
16 préparé par vous ou sous votre supervision le
17 document suivant qui porte la cote SÉ-AQLPA-0018
18 (SÉ-AQLPA-2, Document 1) qui s'intitule « Étude de
19 la demande tarifaire 2016 de Gazifère ».

20 R. Oui, je reconnais.

21 Q. [156] Monsieur Fontaine, selon vous, en plus de la
22 rentabilité économique, la Régie devrait-elle tenir
23 compte des coûts et bénéfices non énergétiques,
24 tant économiques que sociaux et environnementaux,
25 dans ses décisions d'approuver ou non les budgets

1 des programmes d'efficacité énergétique de
2 Gazifère?

3 R. Oui, nous croyons que c'est fondamental.

4 Q. [157] Et selon vous est-ce que la Régie de
5 l'énergie tient actuellement compte de ces coûts et
6 bénéfices non énergétiques?

7 R. Oui. La Régie dispose déjà de tous les outils pour
8 le faire. En effet, dans cette décision d'approuver
9 ou non les budgets des programmes d'efficacité
10 énergétique, elle ne tient pas seulement compte des
11 résultats des tests de rentabilité économique, elle
12 exerce aussi une discrétion qui lui permet
13 d'accepter des budgets de programmes même si elle
14 ne passe pas les tests. La Régie le fait
15 régulièrement à l'égard des programmes axés sur
16 l'innovation ou ceux destinés aux ménages à faible
17 revenu.

18 La Régie pourrait également, même au-delà
19 de ces situations, accepter d'autres programmes ne
20 passant pas les tests si elle estime, selon
21 l'article 5 de sa loi constitutive, qu'il est dans
22 l'intérêt public du développement durable, de
23 l'équité de le faire, en tenant compte notamment
24 des politiques énergétiques du gouvernement.

25 Q. [158] Alors, Monsieur Fontaine, selon vous, est-ce

1 que la prise en compte par la Régie des coûts et
2 bénéfices non énergétiques serait améliorée si l'on
3 utilisait la méthode du Massachusetts préconisée
4 par la firme Dunsky Expertise pour intégrer une
5 valeur de ceux-ci aux tests de rentabilité actuel?

6 R. Nous croyons que non. L'usage de la méthode du
7 Massachusetts préconisé par la firme Dunsky
8 Expertise pour intégrer une valeur des coûts et
9 bénéfices non énergétiques aux tests de rentabilité
10 actuel serait nuisible selon nous à la prise en
11 compte par la Régie de ceux-ci. En effet, au
12 Massachusetts, c'est par sondage que l'on a demandé
13 à des participants de quantifier la valeur pour eux
14 de ces coûts et bénéfices non énergétiques. On n'a
15 pas à chercher à déterminer par un jugement
16 spécialisé quelle est leur valeur réelle pour le
17 régulateur et pour la société.

18 La firme Dunsky Expertise propose
19 arbitrairement de rajuster à la baisse de façon
20 conservatrice ces valeurs obtenues par sondage.
21 D'après moi, ces valeurs n'ont pas une grande
22 signification. Elles risquent de donner à la Régie
23 et aux participants la fausse impression que les
24 tests de rentabilité tiendraient dorénavant déjà
25 compte des coûts et bénéfices non énergétiques. Ce

1 qui, d'après nous, n'est pas le cas. La Régie
2 pourrait ainsi être amenée à réduire erronément sa
3 discrétion d'accepter des programmes ne passant pas
4 les tests. De plus, la Régie et les participants
5 perdraient leurs repères. On ne serait plus en
6 mesure de savoir ce que les programmes coûtent
7 réellement et quelle est leur rentabilité réelle.
8 On ne pourrait même plus les classer selon leur
9 coût et leur rentabilité. Et la Régie ne saurait
10 plus exactement dans quelle mesure elle accepterait
11 déjà des programmes ne passant pas les tests de
12 rentabilité économique réelle.

13 (12 h 37)

14 Q. [159] Monsieur Fontaine, suite à ce que vous
15 indiquez, comment recommandez-vous que la Régie
16 prenne en compte les coûts et bénéfices intangibles
17 des programmes d'efficacité, les coûts et bénéfices
18 non énergétiques qu'on a mentionnés?

19 R. Alors par la recommandation 2.2 de notre rapport,
20 nous invitons la Régie de l'énergie, dans sa
21 décision au présent dossier, à réitérer
22 l'importance fondamentale qu'elle accorde, et
23 continuera d'accorder, à la prise en compte des
24 bénéfices et coûts non énergétiques,
25 environnementaux, sociaux et économiques dans

1 l'exercice de sa discrétion d'accepter ou non des
2 programmes d'efficacité ne passant pas les tests
3 dans ses décisions sur leur budget.

4 Tel que je l'ai déjà mentionné, nous ne
5 recommandons pas d'insérer une quantification
6 artificielle de ces coûts et bénéfices non
7 énergétiques dans les tests eux-mêmes car cela
8 serait nuisible à une juste prise en compte de
9 ceux-ci, comme j'ai mentionné plus tôt. C'est notre
10 recommandation 2.1 du rapport.

11 La Régie, selon nous, ne devrait pas
12 autoriser de budget à Gazifère pour tenter cette
13 quantification artificielle, ce serait d'après nous
14 du gaspillage. Dans l'exercice de sa discrétion,
15 nous invitons la Régie à continuer d'accepter des
16 programmes, des budgets de programmes ne passant
17 pas les tests lorsqu'ils sont axés sur l'innovation
18 ou destinés aux ménages à faible revenu.

19 Nous inviterons également la Régie, au
20 cours des années à venir, à se montrer ouverte à
21 accepter également d'autres programmes ne passant
22 pas les tests pour des motifs d'intérêt public, de
23 développement durable et d'équité, particulièrement
24 si la future Politique énergétique du gouvernement
25 du Québec accroît les cibles d'efficacité à

1 atteindre dans le secteur gazier.

2 Q. [160] Alors, Monsieur Fontaine, comment entrevoyez-
3 vous les tests de rentabilité employés pour évaluer
4 les programmes d'efficacité énergétique de
5 Gazifère?

6 R. Bien, nous invitons la Régie à maintenir le test
7 TCTR plus TNT (pendant l'audience, j'ai entendu
8 « moins » mais c'est « plus ») que nous avons
9 recommandé l'an dernier et que la Régie a retenu,
10 et sans tentative d'y quantifier les intangibles.
11 Ce test combiné continuera de fournir à la Régie
12 une mesure transparente, exacte et rigoureuse du
13 coût réel de chaque programme. La Régie sera ainsi
14 mieux outillée pour décider dans quelle mesure il
15 est souhaitable ou non d'accepter des programmes ne
16 passant pas ce test.

17 Nous sommes sensibles aux propos de
18 Gazifère qui constate son incapacité à proposer de
19 nouveaux programmes qui passeraient les tests. Nous
20 encourageons Gazifère à ne pas baisser les bras
21 mais à continuer d'identifier de nouveaux
22 programmes à partir du potentiel technico-
23 économique réalisable.

24 Pour les prochaines années, le défi pour
25 Gazifère et la Régie consistera à déterminer dans

1 quelle mesure la discrétion devra être exercée afin
2 d'accepter des programmes ne passant pas les tests,
3 qui pourraient s'adjoindre à ceux déjà existants.
4 La future Politique énergétique du Québec devrait
5 fournir un guide à l'exercice de cette discrétion.

6 Q. [161] Je vous remercie, Monsieur Fontaine. Je passe
7 maintenant à un autre sujet : que pensez-vous de la
8 flexibilité financière demandée par Gazifère pour
9 son PGEÉ?

10 R. Bien, nous sommes d'accord avec la flexibilité
11 demandée par Gazifère. Par exemple, nous avons
12 déjà souligné la grande volatilité des résultats
13 réels du Programme appui aux initiatives -
14 optimisation des bâtiments. Dans le cas où cette
15 flexibilité demeurerait malgré tout insuffisante,
16 nous ne recommandons pas l'ouverture d'un nouveau
17 dossier à la Régie avec nouveaux intervenants et
18 nouvelles audiences, Gazifère a peut-être mal
19 interprété notre recommandation à cet égard à
20 l'audience du deux (2) novembre.

21 Ce que nous recommandons plutôt en ce cas,
22 c'est que la Régie de l'énergie requière que
23 Gazifère loge une demande de budget d'exception
24 additionnel dans le cadre d'une suite écrite à sa
25 cause annuelle, qui serait examinée sur dossier

1 seulement sous forme d'une lettre de Gazifère mais
2 avec possibilité aux intervenants de soumettre
3 également leurs commentaires par lettre à la Régie.

4 Q. [162] Merci, Monsieur Fontaine. Je passe maintenant
5 à la question suivante : que pensez-vous de
6 l'orientation que Gazifère adopte concernant
7 l'interfinancement en faveur du tarif numéro 2?

8 R. Oui. Bien, nous constatons que Gazifère propose de
9 réduire l'interfinancement en faveur du tarif
10 numéro 2 de manière à ce que son ratio
11 revenus/coûts atteigne quatre-vingt-onze pour cent
12 (91 %) en allouant la totalité de la baisse
13 tarifaire de deux mille seize (2016) aux tarifs
14 autres que le tarif 2. Nous constatons également
15 qu'elle réitère son intention de continuer à
16 améliorer ce résultat dans le futur. Nous sommes
17 tout à fait favorables à cette orientation, qui
18 rejoint nos recommandations des années antérieures.
19 (12 h 43)

20 Suite à une question soulevée à l'audience,
21 nous croyons que si le revenu requis de Gazifère,
22 pour deux mille seize (2016), devrait être
23 davantage diminué par la Régie, l'on ne devrait pas
24 répartir cette baisse additionnelle auprès de tous
25 les tarifs mais viser à l'utiliser pour réduire

1 encore davantage l'interfinancement en allouant une
2 part plus grande de la baisse aux tarifs autres que
3 le tarif 2. Nous n'allons toutefois pas jusqu'à
4 proposer dogmatiquement d'allouer la totalité de la
5 baisse additionnelle à ses tarifs autres que le 2,
6 cela dépendra de la baisse additionnelle.

7 Dans un autre ordre d'idées, nous
8 recommandons à la Régie de ne pas accélérer, en
9 deux mille seize (2016), l'amortissement de compte
10 de frais reportés, tel que celui des coûts de
11 francisation de Gazifère. D'une part, car il n'y a
12 pas lieu de modifier les durées d'amortissement
13 déjà établies et, d'autres part, parce que cela
14 compliquerait la gestion de la réduction de
15 l'interfinancement en risquant d'obliger Gazifère à
16 hausser son tarif 2, en deux mille seize (2016),
17 pour y parvenir, comme cela a été fait en deux
18 mille quinze (2015).

19 Q. [163] Je vous remercie, Monsieur Fontaine. Et,
20 finalement, que pensez-vous des efforts faits par
21 Gazifère pour réduire le niveau des volumes de gaz
22 perdu?

23 R. Nous avons identifié les mesures entreprises par
24 Gazifère au chapitre 4 de notre rapport. Nous
25 appuyons ces mesures qui, ici, encore, rejoignent

1 nos recommandations des années antérieures.

2 Q. [164] Je vous remercie beaucoup, Monsieur Fontaine.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Monsieur Fontaine est disponible pour répondre à
5 d'autres questions.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je vous remercie beaucoup, Maître Neuman. Alors, on
8 va commencer avec maître Charlebois. Avez-vous des
9 questions? Pas de question. Maître Tremblay, avez-
10 vous des questions? Pas de question. Maître
11 Rondeau?

12 Me PIERRE RONDEAU :

13 Pas de question, Madame la Présidente.

14 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

15 M. LAURENT PILOTTO :

16 Q. [165] Bonjour, Monsieur Fontaine. Laurent Pilotto
17 pour la formation. Vous avez évoqué tantôt... vous
18 avez dit, je vais essayer de vous citer : « Nous
19 encourageons fortement Gazifère à identifier tout
20 ce qui est réalisable en matière de programmes »,
21 puis là, évidemment, ça sera en fonction de la
22 décision que nous avons à rendre. Mais je vais vous
23 poser la même question que j'avais posée à monsieur
24 Boulanger. Selon votre grande expérience en
25 efficacité énergétique, reste-t-il du potentiel

1 technico-économique réalisable à faire dans les
2 franchises comme celle de Gazifère?
3 Particulièrement dans le marché résidentiel, là,
4 j'entends parce que je crois que... ça c'est ma
5 perception, je crois que, dans le domaine du
6 commercial, il y a encore des potentiels
7 inexploités, mais dans le résidentiel?

8 R. Oui, il y a toujours à améliorer l'isolation
9 thermique des résidences, c'est le point essentiel,
10 le plus important. Pour le reste, c'est difficile.
11 Pour les chauffe-eau, c'est... Pour le reste, c'est
12 difficile. La seule solution c'est ce qui touche à
13 l'enveloppe thermique, pour le résidentiel.
14 Autrement dit, les fenêtres, des éléments comme ça.

15 Q. [166] O.K. Merci. Puis l'autre question, je veux
16 bien vous comprendre, là, parce que vous avez fait
17 une correction quant au suivi demandé par Gazifère
18 puis votre position. Réexpliquez-moi ça, s'il vous
19 plaît, le...

20 R. Bien, on voudrait que ce soit ouvert, que les
21 intervenants puissent commenter les changements
22 puis les dépassements demandés par Gazifère. Par
23 une voie... c'est une voie légère, là, sur dossier,
24 avec une lettre ou des commentaires écrits.

25 Q. [167] O.K. Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

1 Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci.

4 Q. [168] J'ai deux petites questions mais, avant de
5 les poser, Monsieur Fontaine, je dois vous
6 avouer... je dois vous donner une mention spéciale
7 pour citer du John Keats dans un mémoire, c'est...
8 c'est très apprécié et ça enjolive la journée
9 lorsqu'on lit les mémoires, certainement. Alors, un
10 bravo tout particulier.

11 Vous avez mentionné, quand on parlait du
12 « revenu cost ratio », que vous recherchez s'il
13 devait y avoir des baisses additionnelles.
14 Maintenant, de la preuve de Gazifère, là, ce qu'on
15 a entendu cette semaine, il y a déjà... je suis
16 avocate pas comptable mais, plus ou moins, trois
17 cent cinquante mille (350 000) qui s'en va en
18 baisse et il y avait déjà un cent mille (100 000)
19 plus un deux cent cinquante (250), puis ça s'est
20 ajouté ce matin, c'est quand même un peu plus de un
21 pour cent (1 %) de baisse additionnelle. Et là vous
22 avez dit « bien, on voudrait toujours se rapprocher
23 du un (1 %) pour la classe, dépendamment de la
24 baisse additionnelle. » On sait qu'il y a une
25 baisse additionnelle d'annoncée de trois cent

1 cinquante (350). Est-ce que vous appliqueriez cette
2 baisse additionnelle-là de la même manière? Donc,
3 le tarif 2, son « cost »... son ratio revenu. Oui,
4 je sais. Excusez. Moi aussi je parle français-
5 anglais puis là je me mélange dans mes termes.
6 Mais, ce que le ratio se rapproche de un (1 %)
7 encore une fois ou est-ce que vous diviseriez cette
8 baisse additionnelle-là? Et si oui, comment?

9 M. JACQUES FONTAINE :

10 R. Bien, comment? Pour commencer, on ne voulait pas
11 toute l'appliquer aux autres tarifs, donc on ne
12 maintenait pas le tarif 2 égal là. S'il y a un
13 montant additionnel important, on voudrait en
14 enlever. Alors, qu'est-ce que ça pourrait être? Ça
15 pourrait être en pourcentage peut-être deux fois
16 moins pour le 2 que pour les autres, mais une
17 baisse tout de même.

18 Puis du point de vue du report à un (1 %),
19 je pense qu'il pourrait y avoir une limite parce
20 qu'on peut comprendre que actuellement Hydro-Québec
21 sont inter financés, le résidentiel, à niveau
22 d'environ quatre-vingt-trois pour cent (83 %). Gaz
23 Métro, C'est probablement un petit peu plus que ça
24 et... Mais, chez Gaz Métro, il y a une cause qui va
25 regarder ça, le 3867. Alors, il y a peut-être lieu

1 de penser à une limite qui aurait du bon sens là,
2 peut-être...

3 Q. [169] Donc, sur le trois cent cinquante mille
4 (350 000 \$) additionnel qui s'ajoute...

5 R. J'en mettrais une partie aux deux.

6 Q. [170] ... une partie qui pourrait aller à ce
7 moment-là venir... qui serait... dont le tarif 2
8 pourrait bénéficier.

9 R. Oui. On pourrait dire on ne dépasse pas quatre-
10 vingt-treize pour cent (93 %) mettons. Ça pourrait
11 être une voie.

12 Q. [171] O.K.

13 R. On peut y penser aussi.

14 Q. [172] C'est beau. Bien, ça va être l'ensemble de
15 mes questions. Alors, Maître Neuman, à moins que
16 vous ayez un réinterrogatoire, je pense que...

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Non, je vous remercie beaucoup. Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci beaucoup. Merci beaucoup, Monsieur Fontaine.

21 Vous êtes maintenant libéré. Et on va passer à la
22 preuve de la FCEI.

23 PREUVE DE LA FCEI

24 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

25 Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les

1 Régisseurs. Pierre-Olivier Charlebois pour la FCEI.
2 Alors, c'est le moment de la présentation de la
3 preuve de la FCEI. Nous avons comme témoin monsieur
4 Antoine Gosselin qui est disponible pour se faire
5 assermenter.

6
7 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatrième (4e)
8 jour du mois de novembre, A COMPARU :

9
10 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
11 d'affaires au 1039 rue de Dijon à Québec (Québec).

12
13 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
14 solennelle, dépose et dit :

15
16 INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

17 Q. [173] Merci beaucoup. Alors, Monsieur Gosselin, je
18 vais vous référer à la pièce qui porte la cote C-
19 FCEI-0025 qui est la preuve de la FCEI dans le
20 présent dossier. Avez-vous préparé ce document ou
21 a-t-il été préparé sous votre supervision?

22 M. ANTOINE GOSSELIN :

23 R. Oui.

24 Q. [174] Avez-vous cet après-midi des modifications à
25 y apporter?

1 R. Non.

2 Q. [175] Très bien. Alors, Monsieur Gosselin, je vous
3 laisse faire votre présentation.

4 R. D'accord. Merci. Alors, bonjour. Alors, je commence
5 tout de suite sur le sujet des programmes
6 commerciaux, tout d'abord, sur le suivi. Gazifère a
7 mentionné dans sa présentation qu'il était tout à
8 fait disposé à faire un suivi et ils ont énoncé les
9 éléments sur lesquels ils entendaient faire un
10 suivi. Je voulais seulement réitérer qu'on demande
11 un petit peu plus que ce qu'ils ont annoncé, en
12 termes de suivi, dans notre preuve.

13 Notamment, on voulait savoir également
14 quels étaient les coûts promotionnels, les coûts de
15 démarchages, les coûts de... Bon. Je sais qu'il y a
16 eu une petite discussion là-dessus et que, bon,
17 éventuellement ce sera intégré s'il y a lieu, mais
18 les coûts d'évaluation des aides financières parce
19 qu'on fait l'hypothèse pour l'instant qu'AECOM va
20 faire ça pour rien, mais j'imagine qu'une firme
21 comme ça, quand elle fait une évaluation, c'est
22 parce qu'elle a une expectative qu'il y a quand
23 même une probabilité qu'elle ait un contrat au
24 bout. Dans ce cas-ci, ce ne serait clairement pas
25 le cas. Donc, si ça vient, évidemment, je comprends

1 qu'on n'a pas de désaccord là-dessus, mais
2 évidemment si ça vient que ce soit inclus.
3 (12 h 54)
4 Il y a un aspect, évidemment si je ne m'abuse
5 c'était mentionné... en tout cas. Il y a un aspect
6 lié au fait qu'évidemment l'aide financière est
7 évaluée à partir d'une évaluation d'Aecon d'une
8 part, qui est un peu indépendant du projet et aussi
9 d'une évaluation qui est faite par le promoteur ou
10 en tout cas le contracteur qui est associé au
11 promoteur. Alors évidemment ça peut être un peu
12 inquiétant parce qu'évidemment ici il y a peut-être
13 une situation de conflit d'intérêt pour ce
14 promoteur-là ou son contractant ou les deux. Donc
15 on pense que là-dessus on devrait être vigilant,
16 peut-être que dans les premiers... dans les
17 premiers projets ça pourrait être pertinent de
18 faire faire une contre-évaluation justement par
19 Aecon par exemple ou par quelqu'un d'indépendant
20 pour s'assurer qu'on est dans les... dans le
21 raisonnable.

22 Maintenant sur le programme d'ajout d'usage
23 dans le secteur commercial. Gazifère propose de le
24 limiter seulement aux clients existants, donc qui
25 ont plus de douze (12) mois d'historique avec

1 l'entreprise. Nous pensons qu'il n'y a pas lieu
2 d'imposer cette contrainte-là pour la raison simple
3 qu'un client qui arrive, qui est dans un nouveau
4 local, il va être considéré si... à moins, là,
5 qu'on ait un problème d'incompréhension mutuelle,
6 mais il va être considéré comme un nouveau client
7 et il n'aura pas accès à ce programme-là dans les
8 douze (12) premiers mois.

9 Or, ce client-là arrive dans un local qui
10 n'est pas adapté à ses besoins nécessairement. Et
11 l'hypothèse qui est faite que ce client-là va
12 arriver puis il va tout optimiser tout d'un coup,
13 pour nous elle ne tient pas vraiment la route.
14 Monsieur Trahan, en réponse à une question de
15 monsieur Pilotto, a donné un exemple d'un client
16 qui se rajoutait des chauffe-terrasse. Mais cet
17 exemple-là ce qu'il démontre c'est qu'une fois
18 installé, le client ne va pas optimiser en continu.
19 Mais il ne démontre absolument pas que le client,
20 au moment où il s'installe, il va optimiser.

21 Donc, je pense qu'il faut faire attention à
22 la conclusion qu'on peut tirer d'un cas comme ça.
23 D'abord, c'est un exemple; donc, je ne suis pas sûr
24 qu'on devrait généraliser. Et deuxièmement cet
25 exemple-là ne démontre absolument pas qu'un client

1 qui s'installe va optimiser son utilisation
2 d'énergie.

3 L'autre chose je pense qui nous renseigne
4 par rapport à ça, c'est les programmes d'efficacité
5 énergétique. On a, par exemple, un programme
6 d'efficacité énergétique qui est le programme de
7 chaudière à condensation. C'est un programme qui,
8 quand on regarde les paramètres du programme, les
9 économies qui sont associées en termes de volume de
10 gaz, puis les coûts... le coût incrémental de ces
11 mesures-là, un calcul rapide nous montre que c'est
12 une mesure qui est très rentable, même sans aucune
13 aide financière. Pourtant, dans les paramètres du
14 programme, on a trente pour cent (30 %)
15 d'opportunistes. Ça veut dire qu'il y a soixante-
16 dix pour cent (70 %) des gens qui ne sont pas des
17 opportunistes et donc qui ne l'auraient pas fait,
18 qui n'auraient pas mis la chaudière à condensation,
19 par opposition à une chaudière standard, s'ils
20 n'avaient pas eu l'aide financière.

21 Alors dans cette situation-là on est
22 vraiment dans un cas, là, où tout est en place pour
23 optimiser, là. Il y a une compagnie qui vient...
24 qui vient changer votre équipement. Vous savez,
25 tout ce que vous avez à faire c'est de choisir un

1 équipement versus l'autre. Tout le reste est
2 pareil, toutes les conditions sont en place. Il y a
3 un constructeur dans la place, il y a les
4 spécialistes, mais malgré tout vous ne le faites
5 pas.

6 Alors même si quelqu'un s'installe dans un
7 local puis que... puis qu'il fait certaines
8 rénovations et tout ça, il n'y a absolument rien
9 qui nous montre que ce client-là va tout optimiser
10 son utilisation du gaz. Au contraire, les
11 programmes d'efficacité énergétique nous suggèrent
12 plutôt que c'est le contraire.

13 (13 h 00)

14 Alors pour clarifier à ce sujet-là, ce que
15 je vous dirais c'est que ce qu'on devrait viser
16 c'est que tous les clients qui arrivent dans un
17 local qui n'est pas fait, qui n'est pas conçu pour
18 eux, devraient avoir accès au programme.

19 Évidemment, sur certains points on est d'accord.
20 S'il se construit un IGA au coin de la rue, mais
21 évidemment, le building est construit avec en tête
22 l'idée que ça va être une épicerie. Puis d'aller
23 subventionner ce commerce-là pour qu'il mette ses
24 fours à pain au gaz, je pense que ça serait
25 déraisonnable. En prenant pour acquis, évidemment,

1 qu'ils se chauffent déjà, au départ, au gaz, je
2 pense que c'est le cas, puis alors là, est-ce qu'on
3 va le subventionner pour que ses fours soient au
4 gaz? Je suis d'accord, ça n'a pas tellement de bon
5 sens. Mais quand un édifice n'est pas construit
6 avec, en tête, la fonction spécifique de son
7 occupant éventuel, ou que quelqu'un arrive dans un
8 local, finalement, qui n'était pas conçu
9 nécessairement spécifiquement pour lui, je ne vois
10 pas de raison d'exclure ce client-là du programme
11 pour une période de douze (12) mois.

12 Maintenant, au niveau du revenu requis, et
13 en particulier des dépenses d'exploitation...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [176] Je m'excuse, Monsieur Gosselin.

16 R. Oui.

17 Q. [177] Je vais vous arrêter. Je vais vous poser la
18 question tout de suite puisqu'on est dans le sujet
19 puis...

20 R. Oui.

21 Q. [178] Je veux juste savoir, c'est parce que je ne
22 sais pas si je fais la bonne distinction. On parle
23 nouveaux clients et nouveaux bâtiments et je ne
24 sais pas si on se mélange entre un nouveau client
25 et un nouveau bâtiment. En tout cas, dans ma

1 compréhension. Ce que vous nous dites, c'est que si
2 le bâtiment est déjà alimenté en gaz naturel, mais
3 qu'un nouveau client, hein, il y a un changement de
4 client, et que celui-ci souhaite participer au
5 programme commercial, qu'il puisse avoir accès si
6 le bâtiment lui-même est déjà alimenté en gaz. Mais
7 que si c'est un nouveau client et un nouveau
8 bâtiment... un nouveau bâtiment et un nouveau
9 client, là c'est correct qu'il n'y ait pas accès.
10 Je veux juste m'assurer qu'on parle de la même
11 chose.

12 R. Bien je vous dirais... c'est pour ça que je voulais
13 faire une clarification, là, mais si c'est... c'est
14 presque ça, à la différence près que ça peut même
15 être un nouveau bâtiment. Donc, ça pourrait être un
16 bâtiment neuf qui est construit et quelqu'un va
17 construire un immeuble puis il y a un local
18 commercial dans l'immeuble.

19 Q. [179] Alors, votre IGA que vous parliez, si c'est
20 un nouveau bâtiment, est-ce que vous accorderiez,
21 est-ce que vous souhaitez que le programme
22 commercial puisse s'appliquer au nouveau IGA, qu'il
23 aurait droit à des subventions pour son four à
24 pain?

25 R. Non. C'est justement, c'est pour ça qu'on dit que

1 ça devrait s'appliquer... le programme devrait
2 exclure seulement les commerces qui emménagent dans
3 un local qui a été conçu pour eux. Mais...

4 Q. [180] C'est parce que vous savez que c'est
5 difficile à écrire, ça, dans un document, ce n'est
6 pas... « Conçu pour eux », là, si je suis... je
7 suis un restaurant, j'étais un restaurant grec, je
8 ferme et c'est quelqu'un qui rachète et fait un
9 restaurant italien avec un four à pizza. Est-ce que
10 le four à pizza entre ou pas dans le programme
11 commercial?

12 R. Oui, mais à partir du moment où... on s'entend, à
13 partir du moment où c'est un bâtiment qui existe...

14 Q. [181] C'est un bâtiment qui existe, mais qui
15 n'avait pas de four à... de four au... pour le four
16 à pizza avant. Est-ce que ça, c'est un bâtiment
17 conçu pour être un restaurant? Est-ce qu'il aurait
18 droit ou pas au programme?

19 R. Bien, je pense que dès que c'est un bâtiment
20 existant, je pense qu'il devrait avoir droit au
21 programme.

22 Q. [182] O.K.

23 R. Dans tous les cas.

24 Q. [183] Merci. Je m'excuse de vous avoir interrompu.

25 R. Non, non, je vous en prie.

1 Donc, au niveau des dépenses d'exploitation
2 et d'entretien, ce qu'on demande, essentiellement,
3 c'est de ne pas reconnaître deux postes puis de
4 l'impartition. Et Gazifère a présenté ça avec ses
5 schémas dans sa présentation et puis a mis des
6 beaux X rouges pour montrer ce que la FCEI
7 demandait de ne pas reconnaître.

8 La seule chose que je voudrais dire par
9 rapport à ça, c'est que ça semble épouvantable
10 quand on met des X rouges comme ça, là, mais
11 essentiellement, quand vous regardez le nombre de
12 postes qui étaient là en deux mille quatorze (2014)
13 puis le nombre de postes qui résultent de notre
14 proposition en deux mille seize (2016), c'est le
15 même nombre de postes, là. Donc, on ne propose pas
16 d'abolir aucun poste, là. Ce qu'on dit, c'est :
17 « Conservons le même nombre de postes. »

18 Et en fait, notre problème avec cette
19 proposition-là, ce n'est pas... on n'est pas contre
20 le fait d'avoir un système sécuritaire puis on
21 n'est pas contre le fait de vouloir améliorer la
22 qualité des travaux. Mais le problème qu'on a,
23 c'est qu'il n'y a pas de critères, ici, qui
24 déterminent si... pourquoi on devrait ajouter et
25 quand on devrait ajouter des ressources pour

1 améliorer la sécurité puis améliorer la qualité du
2 travail. Puis les problèmes qu'on, je pense, essaie
3 de régler sont très peu documentés.

4 (13 h 5)

5 Alors on a, ce qu'on a obtenu en demande de
6 renseignements, c'est les bris, les bris par
7 localisation. Ça, c'est une chose qui est
8 documentée. L'autre chose que les témoins de
9 Gazifère nous ont mentionnée, c'est que des gens,
10 qu'il y avait des gens qui téléphonaient des fois
11 pour signaler des problèmes, des choses comme ça.
12 Mais c'est certain, et même si on ajoute trois
13 ressources, quatre ressources, il y a encore des
14 gens qui vont appeler pour signaler des problèmes.

15 Alors est-ce que ça veut dire qu'on, ça va
16 justifier d'en rajouter d'autres l'année suivante
17 et d'autres l'année suivante, et caetera? Donc je
18 pense que, avant de rajouter des ressources, il
19 faudrait se demander, un, quels sont concrètement
20 les problèmes au niveau, par exemple, de la qualité
21 des travaux? Je comprends que Gazifère en fait déjà
22 présentement un peu de l'inspection du travail de
23 ses contracteurs; c'est quoi les problèmes qui sont
24 relevés, est-ce que c'est la façon dont les tuyaux
25 sont installés, la façon dont le remblayage se

1 fait, la façon dont la chaussée est refaite? Donc
2 c'est quoi les problèmes, puis qu'est-ce qu'on
3 vise, c'est quoi le niveau de qualité qu'on veut
4 atteindre.

5 Puis après ça, on peut se demander, O.K.,
6 combien ça prend de ressources pour aller là. Mais
7 peut-être que si on documentait ça aujourd'hui, on
8 se dirait, bon, bien, ce n'est pas nécessairement
9 réaliste d'aller beaucoup plus loin, où ça
10 demanderait énormément de ressources pour
11 relativement peu d'améliorations. Donc c'est plus
12 dans le processus puis comment la chose est
13 documentée, puis dans, le fait de savoir c'est quoi
14 l'objectif qu'on cherche à atteindre, où on a un
15 problème.

16 Puis au niveau des bris, bien, ce qu'on
17 voit, c'est, puis je comprends qu'on nous dit que
18 Enbridge fait encore mieux, mais ce qu'on voit
19 quand même, c'est une nette amélioration dans les
20 dernières années à ce niveau-là. Donc la tendance
21 est à l'amélioration, est-ce qu'on a besoin de
22 rajouter des ressources à ce niveau-là. Pour nous,
23 ce n'est pas clair.

24 Sur les questions du nombre de
25 localisations et du temps supplémentaire, et de

1 l'hydro-excavation, Gazifère a présenté des
2 nouvelles données pendant sa présentation; on ne
3 conteste pas le fait que ça semble confirmer que
4 leur prévision était bonne. Là, par contre, où on a
5 un certain problème de principe, c'est au niveau de
6 est-ce qu'on doit ou non tenir compte de cette
7 information-là.

8 Parce que c'est de l'information nouvelle
9 puis on nous dit, par rapport à cette information-
10 là, bon, finalement, on l'utilise, on dit : « J'ai
11 de la nouvelle information pour mon dossier, je
12 vais m'en servir pour confirmer ma prévision. » Par
13 ailleurs, par rapport aux crédits sur les
14 compteurs, on nous a dit : « J'ai mis un
15 crédit... », si je ne me trompe pas, là, « J'ai mis
16 un crédit en deux mille seize (2016) mais avoir su,
17 je ne l'aurais pas mis. » Alors là j'ai de la
18 nouvelle information aussi, finalement je n'aurai
19 pas de crédit. Mais cette fois-là, je ne corrige
20 pas ma prévision sur la base de cette nouvelle
21 information là. Autrement dit, finalement, ce qu'on
22 semble faire, c'est que si on a de, si la nouvelle
23 information confirme ce qu'on a, notre prévision,
24 on la prend; si elle l'infirme, on ne la prend pas.

25 Puis ce n'est pas un problème majeur dans

1 ce cas-ci, je pense, là, mais au niveau du
2 principe, je pense qu'il faudrait, il faut essayer
3 d'avoir une cohérence en quelque part dans tout ça
4 pour que, au niveau de l'intégrité réglementaire,
5 on ait quelque chose de plus solide.

6 (13 h 11)

7 Sur la question de l'Hydro Excavation,
8 alors donc, sur ce qui est de la... pour ce qui est
9 de la localisation et du temps supplémentaire, donc
10 le commentaire est fait. On reconnaît tout à fait
11 que ça confirme les prévisions et maintenant on
12 vous laisse le soin de déterminer si vous pensez
13 que c'est de la nouvelle information qui est... que
14 vous devez prendre en compte ou pas.

15 Sur l'hydro excavation, c'est un peu
16 différent parce que notre recommandation n'était
17 pas une contestation du budget comme tel, mais
18 c'était plutôt de dire, bien, si vous faites plus
19 d'opérations en hydro excavation, bien, ça implique
20 nécessairement que vous allez en faire moins en
21 excavation traditionnelle et donc... et en plus que
22 vous devriez avoir moins de bris. Et ça devrait
23 avoir un effet à la baisse sur vos coûts, par
24 ailleurs.

25 Donc, notre point, c'était de dire oui à

1 cette hausse de budget là, mais normalement elle
2 s'accompagne avec une réduction. Donc, en l'absence
3 d'informations additionnelles, essentiellement ce
4 qu'on dit, c'est que le tout devrait s'annuler.

5 Maintenant, sur la question dans le domaine
6 des ventes et communications, l'inquiétude qu'on a,
7 et je passe sur certains sujets, mais disons au
8 niveau du budget de promotion où on nous dit « on
9 va utiliser ce budget de promotion là et on veut
10 stimuler les conversions avec ça. »

11 Et bon, je comprends, avec les
12 clarifications qui ont été données qu'il y a peut-
13 être plus que la conversion là-dedans, mais que la
14 conversion, c'est quand même un élément important
15 dans ce budget-là. Il n'y a pas... quand on regarde
16 les données de conversion, puis Gazifère nous a...
17 a complété un certain nombre d'informations là-
18 dessus en réponse à une demande de maître
19 Charlebois...

20 Bon. Alors, je cherchais... je cherchais
21 des notes que je ne trouve pas. Mais,
22 essentiellement ce qu'on peut voir, c'est qu'en
23 deux mille quatorze (2014) il y avait beaucoup de
24 conversions, cent quatre-vingts (180), bien,
25 beaucoup comparé à l'historique. En deux mille

1 quinze (2015), il y en a beaucoup aussi. En deux
2 mille treize (2013), il y en avait. Il y a beaucoup
3 de variations.

4 Mais, pourtant, depuis plusieurs années, si
5 vous regardez dans les rapports du PGEÉ, on fait
6 état du nombre de conversions à chaque année et on
7 fait état aussi des efforts de promotion qu'on
8 fait. Et ce qu'on voit, c'est que depuis plusieurs
9 années, les efforts de promotion sont stables. On
10 passe des messages à la radio, on envoie des
11 lettres aux gens, on va dans les salons
12 d'habitation puis on distribue à chaque fois. Donc,
13 c'est toujours les mêmes mesures qu'on voit revenir
14 d'année en année.

15 Puis malgré tout, on voit le nombre de
16 conversions qui fluctue d'une année à l'autre de
17 façon importante. Puis dans les dernières années,
18 on voit un nombre de conversions qui est quand même
19 assez élevé historiquement. Et même en deux mille
20 quinze (2015) où on nous dit, sauf erreur, qu'on
21 avait réduit un peu l'effort à ce niveau-là.

22 Donc, le lien entre les promotions et les
23 conversions, pour nous, il est loin d'être clair
24 ou, en tout cas, à tout le moins le lien entre la
25 promotion additionnelle qu'on veut faire, puis les

1 conversions, il est loin d'être clair. Et
2 considérant les sommes qui sont en jeu et ce qu'on
3 nous dit sur la proximité de la montagne dont
4 parlait monsieur Trahan, l'impact par client
5 additionnel qu'on peut aller chercher avec ça,
6 considérant par exemple qu'on met cinquante mille
7 (50 000 \$) ou même si on dit quarante ou trente-
8 cinq mille (40 000 \$-35 000 \$) en effort
9 additionnel de promotion sur la rentabilité de ces
10 ajouts-là, pour nous est fort douteuse.

11 (13 h 16)

12 Maintenant, sur la question - et là je sors
13 un petit peu de notre preuve pour plus parler
14 d'éléments qui sont ressortis en cours d'audience -
15 mais sur la question des ajustements tarifaires, et
16 on a constaté, par vos questions, que la Régie
17 cherchait peut-être une façon de... ou, en tout
18 cas, envisageait de réduire la baisse du revenu
19 requis pour peut-être stabiliser à plus long terme
20 les tarifs avec pour effet de limiter la
21 modification de l'interfinancement sur les tarifs.
22 Une des choses que, Monsieur Pilotto, vous avez
23 mentionné c'est la question du dogme de
24 l'interfinancement, que ce n'était pas un dogme. Et
25 vous avez mentionné, notamment, le fait que les

1 clients industriels constituent un risque pour la
2 franchise puis que les clients résidentiels, bien,
3 sont, en quelque sorte, les garants de ce risque-là
4 ou, en tout cas, absorbent ce risque-là.

5 Je vous dirais qu'à mon sens, c'est vrai
6 également des clients commerciaux, qui sont aussi
7 du même bord que les clients résidentiels là-
8 dedans, dans une bonne mesure. Peut-être pas tout à
9 fait autant, mais pas loin. La FCEI, vous le savez,
10 je pense que c'est écrit dans toutes ses demandes
11 d'intervention, elle a comme objectif la correction
12 de l'interfinancement. Et je ne pense pas qu'il y
13 ait, dans ce cas-ci à tout le moins, quoi que ce
14 soit qui s'oppose à ce que cette correction-là ait
15 lieu. Gazifère vous a dit, d'ailleurs, que, pour
16 eux, réduire les tarifs résidentiels ce serait
17 problématique. Puis je pense que, quand on regarde
18 les analyses de rentabilité du développement, c'est
19 assez clair aussi, là, les rentabilités sont quand
20 même passablement faibles. Et les plans de
21 développement sont possibles, à mon sens,
22 essentiellement parce qu'on est dans un contexte où
23 on a des taux d'intérêt très faibles, mais si les
24 taux d'intérêt venait qu'à augmenter, très vite on
25 pourrait se ramasser avec un problème assez

1 important en termes de rentabilité du
2 développement.

3 Donc, on ne favorise pas le fait de
4 chercher à amortir plus vite une dépense ou l'autre
5 pour essayer de limiter l'impact sur la correction
6 de l'interfinancement.

7 L'autre chose que j'aurais tendance à dire
8 c'est qu'il y a aussi, l'année prochaine, des
9 baisses, qu'on connaît, qui s'en viennent.
10 Notamment, en phase 4, on va parler de l'allocation
11 des coûts entre les clients... les activités
12 réglementées et non réglementées et entre les
13 affiliés. Et, dans son état actuel, cette preuve-
14 là, je pense, implique une baisse du revenu requis,
15 là, je vous dis ça de mémoire, mais à peu près sept
16 cent mille dollars (700 000 \$). Alors, si on
17 amortit, par exemple, le programme de francisation
18 de façon accélérée cette année, bien, évidemment,
19 cette dépense-là va être... va disparaître l'année
20 prochaine ou, en tout cas, va être réduite. On va
21 avoir une réduction, après ça, au niveau de
22 l'allocation des coûts entre affiliés. On risque de
23 se ramasser... puis il peut y avoir d'autres
24 variations, c'est sûr, vous parliez, Monsieur
25 Pilotto, du coût de retraite, on ne sait jamais ce

1 qui peut arriver avec ça. Mais on peut très bien se
2 ramasser dans la même situation l'année prochaine,
3 de toute façon.

4 Maintenant en ce qui concerne les questions
5 que vous avez posées, les trois questions que vous
6 avez posées, Madame la Présidente, en début
7 d'audience. Sur les coûts de l'entente avec la
8 Ville de Gatineau, l'approche qu'on privilégie
9 c'est de... c'est celle qui est mise de l'avant par
10 Gazifère, qui consistait à créer un compte de frais
11 reportés puis utiliser ces sommes-là plus tard.

12 Pour ce qui est de l'année deux mille dix-
13 huit (2018) en coût de services. C'est sûr qu'on a
14 toujours un penchant favorable au mécanisme
15 incitatif à la FCEI. On comprend, par ailleurs, que
16 la Régie veuille faire bien les choses. Puis nous
17 aussi, un mécanisme incitatif bâclé ce n'est pas
18 nécessairement mieux qu'un mécanisme incitatif un
19 an plus tard. Mais, cela étant dit, au départ, on
20 devait avoir un an en coût de services et là on a
21 quand même donné une année supplémentaire, il nous
22 semble que ça devrait être suffisant.

23 (13 h 22)

24 Et, finalement, sur la question des tarifs
25 provisoires au premier (1er) janvier, notre

1 position c'est qu'on devrait établir des tarifs
2 provisoires et éventuellement établir des tarifs
3 finaux, et capter l'écart de revenu dans un compte
4 de frais reportés, plutôt que d'utiliser des
5 cavaliers tarifaires.

6 Et la raison étant essentiellement la même
7 que pour ce qui est de l'ajustement tarifaire. Si
8 on approuve des tarifs provisoires puis qu'on
9 utilise des cavaliers, le tarif ne reflète pas le
10 revenu requis réellement. Et l'impact de l'écart de
11 revenu est réparti d'une façon différente entre les
12 clients.

13 Donc... Bien, je vous vois sourciller,
14 Madame la Présidente. Évidemment, ça dépend comment
15 on va appliquer le cavalier. Mais...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [184] J'aimerais juste entendre votre proposition
18 sur comment faire. Si vous... Vous voudriez
19 répartir la baisse si on devait sortir la décision
20 en janvier sur les onze (11) prochains mois?

21 R. Non, ce qu'on dit, ce qu'on dit, c'est qu'on
22 approuve des tarifs provisoires et on approuve les
23 tarifs finaux quand vous serez en mesure de le
24 faire.

25 Q. [185] Oui, mais qu'est-ce qu'on fait avec la

1 différence?

2 R. Bien, la différence est appliquée dans les tarifs
3 d'une année subséquente.

4 Q. [186] Est-ce que vous ne voudriez pas... Je donne
5 un cas de figure, là. Là en ce moment, je pense que
6 c'est trois point trois pour cent (3,3 %) la baisse
7 qui a été proposée dans le dossier. Là, on voit
8 qu'il y a un trois cent... Encore une fois, je
9 reprends trois cent cinquante (350 000 \$), j'ai
10 tendance à arrondir les chiffres. Ce qui fait à peu
11 près un point cinq (1,5), un point trois (1,3), un
12 point cinq pour cent (1,5 %) de plus de baisse, sur
13 lequel Gazifère a déjà convenu. Là, si le tarif
14 provisoire, si ça devait être trois point trois
15 (3,3), parce qu'on... puis qu'il y a un point cinq
16 (1,5) de plus qui sort en janvier, est-ce que vous
17 voulez que cette baisse-là du revenu requis, du
18 trois cent cinquante mille (350 000 \$), est-ce que
19 vous voulez qu'il se reflète sur les onze (11)
20 prochains mois ou vous voulez qu'il se reflète en
21 deux mille dix-sept (2017)?

22 R. Ce que l'on veut d'abord et avant tout, c'est qu'il
23 se reflète sur le tarif approuvé.

24 Q. [187] O.K.

25 R. Et pour ça, il faut que le tarif soit provisoire et

1 qu'il y ait un tarif final qui soit approuvé quand
2 vous aurez toute l'information. Bien, en tout cas,
3 c'est notre compréhension.

4 Q. [188] Oui. Absolument.

5 R. Voilà!

6 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

7 Alors, Madame la Présidente, ceci termine le
8 témoignage de monsieur Gosselin. Et il est donc
9 disponible pour les contre-interrogatoires.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci beaucoup. Alors, Maître Neuman, avez-vous des
12 questions? Pas de questions. Maître Tremblay? Pas
13 de questions non plus. Maître Rondeau?

14 Me PIERRE RONDEAU :

15 Pas de questions, Madame la Présidente.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci.

18 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

19 M. LAURENT PILOTTO :

20 Q. [189] Bonjour, Monsieur Gosselin. D'abord, une
21 petite question sur la position traditionnelle de
22 la FCEI quant à la réduction des ratios
23 d'interfinancement. Je comprends, étant donné la
24 clientèle que vous représentez que vous... c'est la
25 clientèle qui paie, celle qui est du mauvais bord

1 des ratios revenu/coût. Donc, si je comprends bien,
2 votre position, c'est quelle que soit la décision
3 finale à laquelle on arrive, votre préférence,
4 c'est de ne pas amortir plus rapidement certains
5 CFR, mais plutôt de passer toute la baisse
6 tarifaire à cette génération-ci de clients et, de
7 préférence, ceux que vous représentez?

8 R. Bien, la baisse tarifaire, vous dites à cette
9 génération-ci de clients, à celle-ci et aux
10 futures. Le revenu requis est ce qu'il est. Je
11 pense que c'est plutôt le fait de tout amortir, par
12 exemple le programme de francisation cette année
13 qui serait... je verrais comme le fait de passer
14 tous les coûts d'un programme qui a un impact à
15 long terme cette année. À mon sens, c'est plus
16 problématique au niveau conceptuel que l'inverse,
17 que d'appliquer le revenu requis cette année tel
18 qu'il est dans les tarifs. Puis, oui, l'effet,
19 c'est qu'il s'applique beaucoup à la classe de
20 clientèle qu'on représente, c'est certain, puis aux
21 industriels aussi. Mais je ne vois pas... Je ne
22 pense pas qu'on devrait être gêné de demander ça.
23 Dans la mesure où cette clientèle-là paie plus que
24 son coût de service depuis de nombreuses années, je
25 ne vois rien de scandaleux là-dedans. Je pense que

1 ça fait juste corriger une situation qui, à notre
2 sens, n'est pas correcte.

3 (13 h 27)

4 Q. [190] Vous n'avez pas à avoir honte des positions
5 que vous soutenez, il n'y a pas de problème. O.K.
6 Mais je comprends cette position-là. Donc ce que
7 vous dites c'est que les sommes qu'on a versées
8 dans des CFR de francisation, on a convenu de les
9 amortir sur un certain nombre d'années puis ça, ça
10 ne devrait pas être changé, même si on a une
11 opportunité d'arrêter de les financer pendant
12 toutes ces années-là. Donc parce qu'il y a un coût
13 évité quand même.

14 R. Oui.

15 Q. [191] Il y a un coût évité de financement. Mais
16 malgré ça, vous préférez la solution de : prenons
17 les baisses tarifaires pendant qu'elles passent
18 puis...

19 R. Bien, prenons l'opportunité de... effectivement, de
20 corriger cette situation d'interfinancement là
21 pendant qu'elle passe et... Et quand on a approuvé
22 l'amortissement des comptes de francisation on a
23 approuvé une certaine durée puis il y avait une
24 certaine logique derrière ça. Et il y avait là...
25 il y avait des frais de financement aussi que ça

1 impliquait, mais on a quand même adopté cette...
2 cette période d'amortissement là.

3 On aurait pu décider de le passer tout d'un
4 coup pour éviter des frais de financement, mais on
5 ne l'a pas fait. Pourquoi aujourd'hui ça devient
6 plus pertinent d'éviter les frais de financement
7 que ça l'était il y a deux, trois ans?

8 Q. [192] Je vous soumettrai que, comme je l'ai
9 mentionné ce matin, à une certaine époque on
10 parlait d'un projet d'un million de dollars (1 M\$),
11 qu'on n'est plus dans les mêmes eaux, là, mais...

12 R. Oui.

13 Q. [193] C'est ça la grosse différence, selon moi.
14 Bien ça va, je n'ai pas d'autres questions. Merci.

15 M. GILLES BOULIANNE :

16 Q. [194] Bonjour, Monsieur Gosselin. Écoutez, j'ai été
17 surpris quand j'ai vu le mémoire il y a quelques
18 semaines, là. À l'instar de la Régie, vous êtes
19 allé pas mal dans la micro, c'est-à-dire un poste,
20 deux postes, un qui surveille, un qui ne surveille
21 pas. C'est... ça m'a surpris et je me pose, après
22 avoir écouté les audiences aujourd'hui, là, vous
23 dites : bien écoutez, là, vous ne devriez pas
24 reconnaître les deux postes, vous ne devriez pas
25 reconnaître l'impartition, il n'y a pas de critères

1 qui démontrent qu'ils en ont besoin.

2 Mais quand on vous dit en conclusion,
3 Gazifère dit, écoute, l'évolution de
4 l'organigramme, l'ajout de postes, c'est en
5 fonction des différents services puis on sait ce
6 qu'ils ont offert de plus. Ils ont plus de travaux.
7 Ils ont plus de vérifications de normes, de
8 techniques de travail. Ils ont des responsabilités
9 additionnelles, il y a des travaux qui se font sur
10 le terrain. Il y a la technologie pour les
11 communications, il y a la technologie de
12 l'information. Moi aussi je suis un petit peu,
13 comment vous appelez ça, archaïque. Je me
14 débrouille pas pire pareil. Ça ne vous convainc pas
15 un peu plus, là? T'sais, nous autres on est assis
16 ici, là, comme vous, puis : bien il n'y a pas de
17 preuve, donc ils n'ont pas besoin de ces deux
18 postes-là puis de cette impartition-là. Ça ne vous
19 fait pas réfléchir un peu, la preuve qui vient de
20 nous être présentée enjolivée, en tout cas, plus
21 précisée?

22 R. Oui. Bien on ne dit pas... on ne refuse pas
23 systématiquement tout ce qui est proposé, d'abord.

24 Q. [195] Mais deux postes sur...

25 R. Oui, mais vous parlez de technologie de

1 l'information, vous avez parlé de toutes sortes de
2 choses qui touchent au département des
3 communications ou l'adminis... à d'autres choses, à
4 d'autres départements. On ne refuse pas
5 systématiquement tout ce qui est demandé. Les
6 choses sur lesquelles on émet des réserves c'est
7 les choses pour lesquelles on estime qu'il n'y a
8 pas de justification appropriée. Et, bon, comme je
9 l'expliquais tantôt, il n'y a pas de besoin qui est
10 démontré. Et oui, c'est micro, c'est vrai, mais la
11 Régie a décidé de faire des dossiers en coût de
12 service après le mécanisme incitatif. Et je pense
13 que l'idée de faire des dossiers en coût de service
14 c'est ça aussi un peu, là, d'aller voir ce qui se
15 passe dans le détail. Alors je ne sais pas si ça
16 vous satisfait comme réponse, là, c'est ce que...
17 c'est ce que j'ai à vous dire.

18 Q. [196] O.K. Puis c'est la même chose pour ce qui est
19 de... parce que moi j'en ai appris dans Hydro-
20 Excavation, le... je parle de la présentation de
21 Gazifère, Hydro-Excavation parle de budget
22 additionnel, on me parle d'accroissement des
23 demandes de localisation, ça part de sept mille
24 (7000 \$), ça monte à huit mille (8000 \$). Mais
25 veux, veux pas, il y a des dépenses reliées à ça

1 puis, encore une fois, ce que vous me dites là-
2 dessus, si on en fait plus, on devrait voir les
3 dépenses ailleurs, on devrait voir d'autres
4 dépenses diminuer ailleurs. Ils nous ont parlé de
5 tableau de bris par mille (1000), là, par mille
6 (1000), localisation, c'est ça? Vous restez encore
7 sur la même position?

8 R. Bien écoutez, sur les localisations, sur le temps
9 supplémentaire, ce que j'ai dit ce matin, c'est
10 qu'on reconnaissait qu'effectivement, les données
11 nouvelles qui sont présentées semble confirmer leur
12 prévision. Le bémol qu'on mettait, c'est, est-ce
13 que, dans le processus réglementaire en général, on
14 devrait en tenir compte. Puis ça, on met ça entre
15 vos mains. Sur l'hydro-excavation aussi on
16 reconnaît qu'effectivement, leur prévision semble
17 réaliste au vu des nouvelles données qui sont
18 présentées. Mais notre point n'a jamais été de
19 contester ce montant-là. Notre point était de dire
20 que si on fait plus e travaux en hydro-excavation,
21 bien ça déplace des travaux en excavation
22 traditionnelle.

23 Q. [197] O.K. Ça va, je n'ai plus d'autres questions,
24 Madame la Présidente.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci beaucoup. Je n'en ai que deux.

3 Q. [198] La première, et puis elle fait suite un peu à
4 la question de monsieur Pilotto sur le ratio
5 d'interfinancement. Monsieur Fontaine nous a dit,
6 ce matin : « Bien le 1 n'est peut-être pas
7 effectivement le but ultime à atteindre. » On voit,
8 ce matin, avec la proposition de base, je vais
9 l'appeler comme ça, c'est point quatre-vingt-onze
10 (0,91) avec le trois cent cinquante mille (350 000)
11 et voir si on reporte certains aspects du suivi du
12 mécanisme incitatif, ça pourrait se monter aussi
13 également. Est-ce que c'est systématiquement on
14 applique tout pour réduire le ratio
15 d'interfinancement et on arrête à 1 ou on
16 continue... oui, je le sais, je ne pense pas qu'on
17 va se rendre à 1 même avec ces changements-là, mais
18 est-ce qu'on devrait toujours se rendre à un ou
19 est-ce que ces sommes-là peuvent être appliquées à
20 d'autre chose?

21 R. Il y a d'autre chose à considérer quand on fait les
22 tarifs. Effectivement que juste le ratio
23 d'interfinancement, il y a... on peut prendre en
24 compte des considérations commerciales, entre
25 autres, que ça soit des considérations commerciales

1 qui tendent à maintenir plus bas les tarifs pour
2 assurer une bonne position concurrentielle ou que
3 ce soit les considérations commerciales qui tendent
4 à les maintenir plus haut pour s'assurer qu'on est
5 capable de faire du développement rentable. On ne
6 dit pas que ça ne doit pas être pris en compte,
7 mais dans ce cas-ci, on ne voit pas de raison ou
8 d'autres considérations qui devraient nous amener à
9 ne pas vouloir tendre vers le...

10 (13 h 35)

11 Q. [199] D'accord. Merci. Et la dernière question,
12 c'est sur le report du mécanisme incitatif. Et je
13 comprends la position de base de la FCEI, un
14 mécanisme incitatif, à la base, semble plus,
15 conceptuellement parlant, semble plus tentant. Je
16 vais vous faire une confidence, quand j'ai lu la
17 réponse de Gazifère à votre demande de
18 renseignements GI-41, page 5, si vous voulez la
19 voir, mais je peux vous la donner, vous demandiez,
20 vous parliez des programmes commerciaux. Et
21 Gazifère vous répond ceci ou à peu près, que :

22 Le coût de service se prête davantage
23 à la mise en place de programmes
24 commerciaux. Le coût de service, c'est
25 l'ouverture à certains changements de

1 nos processus d'affaires, c'est une
2 période de solutions novatrices avant
3 que Gazifère soit de nouveau soumise à
4 un mécanisme incitatif.

5 Et ça laisse entendre que le mécanisme incitatif
6 est une période où on est menotté au niveau de
7 l'innovation alors que le coût de service nous
8 permet d'être innovateur. Alors ça semble à
9 l'envers de la théorie usuelle en termes de
10 mécanisme incitatif. Et considérant ce principe mis
11 de l'avant par Gazifère, ne préférez-vous pas être
12 en coût de service?

13 R. Bien écoutez, là, je ne sais plus si c'est dans ce
14 dossier-ci qu'on a écrit ça, mais... mais une chose
15 qui m'étonnait aussi de cette réponse-là, notamment
16 par rapport aux programmes commerciaux, c'est qu'on
17 avait un mécanisme incitatif qui était un mécanisme
18 où le revenu requis dépendait du nombre de clients.
19 Donc, j'ai de la misère à voir en quoi il pouvait
20 être un frein à développer des programmes
21 commerciaux qui favorisent l'ajout de clientèle.
22 J'ai un peu de misère à comprendre, mais...

23 Q. [200] Restez-vous sur votre position conceptuelle
24 ou vous prenez en compte le raisonnement de
25 Gazifère?

1 R. Bien, Gazifère exprime cette position-là, on ne l'a
2 pas testée, honnêtement. C'est un peu difficile de
3 répondre sur le conceptuel. Et c'est sûr qu'un
4 mécanisme incitatif, dépendamment de comment il est
5 conçu, peut être un frein au développement de
6 certaines activités à long terme. Si le mécanisme a
7 une période très courte puis il permet de conserver
8 les bénéfices sur une courte période, bien vous
9 n'allez pas nécessairement engager des dépenses qui
10 pourraient être bénéfiques. Coûteuses aujourd'hui,
11 mais bénéfiques dans dix (10) ans. C'est ça.

12 Q. [201] O.K. Je vous remercie, ça va être l'ensemble
13 de mes questions. À moins que vous ayez un
14 réinterrogatoire, Maître Charlebois?

15 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

16 Non, ça va aller de mon côté, merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors je vous remercie.

19 Q. [202] Merci beaucoup, vous êtes libérée. Et ça nous
20 amène à la période de... non, ça nous amène à la
21 période de plaidoiries. Il est deux heures moins
22 vingt (1 h 40). Vous aviez annoncé un une heure
23 trente (1 h 30). Voulez-vous aussi quelques minutes
24 avant? Je peux comprendre qu'il y a de la preuve,
25 là, je ne sais pas si vous voulez un dix (10),

1 quinze (15) minutes?

2 Me LOUISE TREMBLAY :

3 Non, pas besoin d'aucune minute.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Pas de problème. Alors, on peut commencer tout de
6 suite. On va juste attendre, le temps que vous vous
7 installiez. Juste pour les fins... on me fait
8 savoir qu'on prendrait un cinq minutes avant de
9 rembarquer pour quatre-vingt-dix (90) minutes.
10 Alors, on va revenir à moins quart et puis on
11 pourra, à ce moment-là, aller jusqu'à trois heures
12 (3 h 00) ou à peu près, là, lorsque vous aurez
13 terminé votre plaidoirie. Ça va? Merci.

14 (13 h 48)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Tremblay. Bonjour. Juste avant que vous
17 commenciez, la Régie aurait une demande à faire à
18 Gazifère. Une autre. Dans les prochaines semaines,
19 si vous pouviez renvoyer la page avec les
20 corrections pour établir le revenu requis avec le
21 deux cent quarante-huit mille (248 000 \$), enfin
22 les erreurs qui ont été indiquées en audience lors
23 des témoignages et refaire le revenu requis. Comme
24 ça, on pourra faire la décision provisoire sur la
25 base de ces tarifs-là plutôt que le trois point

1 trois (3,3). On aura le chiffre à ce moment-là qui
2 sera en preuve. D'accord. Merci. Allez-y!

3 PLAIDOIRIE PAR Me LOUISE TREMBLAY :

4 Je vais commencer par aborder très, très, très
5 brièvement la question du Plan d'approvisionnement
6 parce que, bien entendu, ça n'a pas fait l'objet de
7 très, très gros débats dans le présent dossier. Je
8 voulais juste revenir sur le fait que, l'année
9 dernière, vous vous souviendrez, la Régie avait
10 porté à l'attention... Gazifère avait porté à
11 l'attention de la Régie certaines préoccupations
12 exprimées par Enbridge quant à la capacité de
13 transport pour desservir la clientèle de Gazifère
14 en période de pointe.

15 Selon la preuve qui a été déposée dans le
16 dossier cette année, ce qui en ressort, c'est que
17 ces préoccupations-là finalement ont été résolues.
18 Et la demande de la Régie de proposer des
19 modifications aux conditions de service pour tenir
20 compte de cette problématique-là, bien entendu
21 Gazifère n'a pas cru opportun d'y donner suite dans
22 ces circonstances-là. Donc, nous demandons à la
23 Régie d'approuver le Plan d'approvisionnement qui,
24 comme je l'ai dit, n'a fait l'objet d'aucune
25 contestation.

1 En guise d'introduction, c'est bien évident
2 que les chiffres ont changé en cours de route, mais
3 le dossier tel que déposé propose une baisse
4 tarifaire de trois virgule trois pour cent (3 %)
5 qui correspond à une réduction du coût de service
6 de deux millions cinquante-sept mille (2,057 M\$) et
7 qui découle d'une baisse du coût de service tant au
8 niveau du revenu requis de distribution que des
9 coûts du transport, de l'équilibrage et du gaz.

10 Gazifère se présente devant vous dans le
11 cadre du présent dossier pour fixer ses tarifs
12 selon le coût de service. Et ça fait plus de dix
13 ans finalement qu'elle a été sous les régimes de
14 mécanisme incitatif. Alors, juste un petit rappel,
15 de deux mille (2000) à deux mille quatre (2004), le
16 premier mécanisme incitatif était limité uniquement
17 aux charges d'exploitation; par la suite, une année
18 de coût de service en deux mille cinq (2005); suivi
19 de deux périodes de mécanisme incitatif,
20 finalement, deux mille six (2006) à deux mille dix
21 (2010), deux mille onze (2011) à deux mille quinze
22 (2015), mécanisme incitatif de type englobant, donc
23 qui incluait tant les dépenses en capital que les
24 charges d'exploitation.

25 Il y a une différence importante entre la

1 situation de Gazifère qui prévalait en deux mille
2 cinq (2005) où elle avait près de trente mille
3 (30 000) clients et la situation en ce moment en
4 deux mille seize (2016) où elle a plus de quarante
5 mille (40 000) clients. Comme monsieur Trahan le
6 faisait remarquer lors de sa présentation, on
7 remarque une croissance de quarante-deux pour cent
8 (42 %).

9 Pour les fins de la préparation de son
10 dossier et de la présentation des dépenses
11 d'exploitation, Gazifère s'est fiée à la décision
12 D-2010-112 pour ce qui est des données qu'elle
13 avait à fournir. Elle a donc fourni les données de
14 deux mille quatorze (2014) en mode réel, les
15 données de deux mille quinze (2015) en mode réel
16 projeté, l'année de base, et le budget pour deux
17 mille seize (2016). La Régie s'est déclarée
18 satisfaite de cette façon de procéder tout en
19 demandant à Gazifère de fournir des données pour
20 deux mille quinze (2015). Ce que Gazifère a fait.

21 Alors, les dépenses d'exploitation
22 proposées, selon le dossier tel que déposé,
23 s'établissent à treize millions sept cent dix-huit
24 mille dollars (13,718 M\$) et elles sont réparties
25 entre six services de l'entreprise plus les

1 services entre compagnies affiliées. Gazifère a
2 déposé des explications concernant les écarts entre
3 deux mille quatorze (2014) et deux mille quinze
4 (2015), quatre plus huit, et entre les prévisions
5 de deux mille seize (2016) et l'année deux mille
6 quinze (2015).

7 Je vous soumets que l'analyse du budget qui
8 est demandé par Gazifère doit se faire à la lumière
9 de plusieurs facteurs. Comme toute entreprise,
10 Gazifère a évolué énormément au cours des années,
11 croissance de la clientèle, croissance des
12 employés, évolution des besoins, changement des
13 normes, changement d'exigence, des tâches
14 additionnelles, bien entendu, des changements au
15 niveau des pratiques.

16 Il y a nécessité pour Gazifère de s'adapter
17 et de respecter les normes applicables et les
18 différentes exigences. Il y a également bien
19 entendu une évolution des coûts dans le marché. Il
20 y a, il ne faut pas l'oublier, c'est fondamental,
21 la nécessité d'assurer l'exploitation efficace et
22 sécuritaire de son réseau de distribution, la
23 nécessité de rester en lien avec sa clientèle, de
24 répondre aux besoins de sa clientèle et de rester
25 en lien avec sa communauté. Le budget qui est

1 demandé s'inscrit également dans un processus
2 continu qui a été entamé il y a plusieurs années et
3 qui se poursuit selon l'évolution de différents
4 facteurs.

5 (13 h 53)

6 Je pense que ce qui est important également
7 à garder en tête, c'est qu'il y a, monsieur Trahan
8 l'a présentée hier, une nouvelle Direction en place
9 chez Gazifère; de deux mille treize (2013) à deux
10 mille quinze (2015), on a vu cinq nouveaux
11 directeurs à la tête des diverses directions. Alors
12 Gazifère entreprend une nouvelle période, nouvelle
13 ère du coût de service, avec beaucoup de dynamisme
14 et une charge importante et plusieurs défis.

15 Il y a déjà plusieurs efforts qui ont été
16 déployés et ce que Gazifère souhaite, c'est d'être
17 en mesure de poursuivre les efforts qu'elle a déjà
18 commencés et de disposer, bien entendu, des moyens
19 nécessaires pour répondre à ces besoins-là. Il faut
20 qu'elle soit en mesure non seulement de continuer
21 ce qu'elle a commencé mais également de pouvoir le
22 faire avec tous les moyens dont elle pense avoir
23 besoin.

24 Il y a une preuve détaillée qui vous a été
25 soumise; certains pensent qu'elle ne l'est pas mais

1 je vous sou mets qu'elle est détaillée dans les
2 circonstances pour déterminer, dans le fond, la
3 nécessité des différents postes additionnels, et
4 les dépenses afférentes à ces postes-là, et la
5 justification également au soutien des autres
6 dépenses.

7 Si on résume, Gazifère demande, en deux
8 mille seize (2016), l'ajout de trois postes, un au
9 Service des opérations, l'inspecteur en qualité, un
10 au Service des affaires réglementaires, l'analyste
11 senior, un au Service des communications, l'agent
12 de communications, et il y a également l'ajout d'un
13 employé à temps partiel au Service de la clientèle.

14 Ce que je vous suggère de faire, et c'est
15 comme ça que j'ai préparé mon argumentation, je
16 vais reprendre un petit peu les arguments de la
17 FCEI et vous dire un peu comment nous voyons les
18 choses; bien évidemment, nous ne les voyons pas de
19 la même façon.

20 Alors la FCEI a traité des dépenses
21 d'exploitation dans le cadre de sa preuve et elle a
22 remis en question certaines hausses qui sont
23 demandées par Gazifère, et elle recommande des
24 réductions de budget, plus particulièrement au
25 niveau du Service des opérations et du Service des

1 ventes et communications.

2 Dans son analyse, ce qui nous a frappés,
3 c'est que l'analyste de la FCEI ne semble pas faire
4 de différence entre les années deux mille quinze
5 (2015) et deux mille seize (2016). Je vous soumets
6 qu'il présente sa preuve de cette façon-là pour
7 tenter de donner une assise à ses prétentions à
8 l'effet que Gazifère profiterait de la fin du
9 mécanisme incitatif, et donc du retour au coût de
10 service, pour créer de nouveaux besoins, de
11 nouvelles dépenses, ou encore pour hausser ou
12 surestimer d'autres dépenses.

13 En fait, ce que la FCEI se garde de mettre
14 en lumière dans son mémoire, c'est que deux mille
15 quinze (2015), c'est une année qui fait également
16 partie du mécanisme incitatif. C'est un fait
17 important parce que certaines des hausses ou des
18 dépenses que l'analyste de la FCEI remet en
19 question existent en deux mille quinze (2015) et
20 non en deux mille seize (2016), ou encore tant en
21 deux mille quinze (2015) qu'en deux mille seize
22 (2016).

23 Au surplus, ce que la preuve démontre,
24 c'est que les dépenses de deux mille quinze (2015),
25 de même que celles de deux mille seize (2016),

1 s'inscrivent, comme je l'ai dit tantôt, dans un
2 processus continu et qu'elles n'apparaissent pas de
3 façon soudaine en deux mille seize (2016) parce que
4 le mécanisme se termine en deux mille quinze
5 (2015).

6 En plus de la preuve documentaire étoffée
7 qui justifie le budget demandé pour deux mille
8 seize (2016), les témoignages qui ont été entendus
9 en audience ont fait ressortir, de façon
10 concluante, en fait plus concluante, le caractère
11 nécessaire des dépenses demandées par Gazifère et
12 le caractère raisonnable du budget qui est demandé.

13 Commençons par regarder les dépenses du
14 Service des opérations et entretien. Au niveau de
15 l'ajout de postes, la FCEI recommande à la Régie de
16 ne pas reconnaître le besoin de deux employés à
17 temps complet aux Opérations. D'abord, je pense que
18 ce qu'il est important de préciser, c'est que l'un
19 de ces employés-là est déjà en poste; il s'agit de
20 l'un des techniciens qui a été engagé en deux mille
21 quinze (2015). Il n'y a absolument rien dans la
22 preuve qui a été faite devant vous qui permet de
23 conclure que les services de ce technicien-là ne
24 sont plus nécessaires, que son, dans le fond, que
25 son poste n'est plus requis.

1 L'autre poste, c'est celui de l'inspecteur
2 en qualité. La FCEI justifie sa demande de coupure
3 sur le fait que le besoin de rehausser l'approche
4 relative à la sécurité ne serait pas démontré.
5 Monsieur Gosselin est revenu là-dessus aujourd'hui,
6 sur le fait que, c'est ça, il n'y aurait pas
7 vraiment une démonstration du besoin. Bien
8 franchement, je m'explique difficilement comment
9 l'atteinte d'un objectif visant à assurer la
10 sécurité peut être remise en question.

11 (13 h 58)

12 Pour un distributeur de gaz naturel, il
13 s'agit d'un objectif qui est non seulement
14 souhaitable, mais crucial. La FCEI considère que
15 les objectifs quantifiables de ce virage, et c'est
16 vraiment le mot qu'elle utilise, n'auraient pas été
17 établis ni les critères d'évaluation du degré de
18 succès. Dans son mémoire, elle référerait au fait
19 qu'il aurait fallu fournir des analyses justifiant
20 les objectifs recherchés, qu'il aurait fallu
21 identifier un problème particulier devant être
22 résolu.

23 Elle souligne également que les
24 statistiques sur les dommages aux conduites
25 montrent une tendance à la baisse, donc le besoin

1 ne serait pas démontré. À mon avis, il y a une
2 incongruité dans ce genre d'analyse. Le but qui est
3 recherché, c'est justement d'éviter des dommages.
4 C'est de mettre l'emphase sur des mesures
5 préventives et non de se dire « on ne fait rien
6 parce qu'on attend qu'il y ait des accidents ou
7 qu'il y ait des plaintes puis quand il y en aura,
8 bien on verra s'il y a quelque chose à faire. »

9 Si Gazifère ne se tient pas à jour, ne
10 s'améliore pas parce qu'il n'y a pas d'accident et
11 parce qu'il n'y a pas de plainte, bien je vous
12 soumets que ce n'est pas la bonne façon de
13 fonctionner. Elle doit non seulement exploiter son
14 réseau, mais elle doit le faire de façon
15 sécuritaire.

16 Je pense que ça a été assez démontré par
17 les témoignages, entre autres, par madame Mauviel
18 lors de... madame... pardon. Oh! Quel lapsus.
19 Madame Meloche lors de l'audience que la sécurité
20 est au coeur de toutes les activités de Gazifère et
21 qu'elle déploie tous les efforts nécessaires pour
22 atteindre cet objectif de sécurité. Ses efforts ne
23 sont pas dictés par des caprices, mais reposent sur
24 le respect des meilleures pratiques de l'industrie
25 en la matière.

1 Cet objectif d'assurer la sécurité, selon
2 la preuve qui a été faite devant vous, ne constitue
3 pas un virage, comme semble le laisser entendre la
4 FCEI. L'objectif de la sécurité est présent depuis
5 bien des années. Ce n'est pas parce que Gazifère
6 parle d'efforts accrus à cet égard que ça signifie
7 pour autant que c'est tout à fait nouveau.

8 Madame Meloche a précisé qu'il y avait une
9 emphase plus prononcée sur la sécurité depuis deux
10 mille onze (2011), mais que c'était un processus
11 continu. Il n'y a rien d'anormal ou d'exorbitant
12 dans le fait que certains besoins puissent évoluer
13 dans le temps. En fait, c'est tout à fait sain
14 qu'il en soit ainsi parce que Gazifère doit
15 demeurer à l'affût des changements et s'adapter.

16 Je vous dirais qu'il y a un peu plus
17 également. C'est que selon la preuve dont le
18 témoignage de monsieur Trahan, les deux ajouts de
19 poste en question, donc celui de deux mille quinze
20 (2015) qui est déjà là et celui de deux mille seize
21 (2016), l'inspecteur en sécurité, sont... en
22 qualité, pardon, ne sont pas uniquement liés à la
23 sécurité du réseau. Encore là la preuve est étoffée
24 sur le rôle que vont avoir à jouer ces deux... ces
25 deux employés-là.

1 Alors, on parle d'améliorer le suivi des
2 travaux faits par les équipes internes de Gazifère
3 ainsi que les équipes externes des entrepreneurs
4 tant au niveau de la qualité des travaux que de la
5 sécurité. Bien entendu, j'en conviens que la
6 qualité va avoir un lien avec la sécurité, mais
7 c'est plus large que de vouloir seulement limiter
8 ça à la sécurité comme la FCEI le fait.

9 Madame Meloche a précisé que les
10 inspections qui sont faites présentement par
11 Gazifère sont limitées et que c'est nécessaire
12 d'avoir un processus beaucoup plus rigoureux mis en
13 place. Le deuxième poste qui est le poste de
14 technicien, bien il assure l'entretien du réseau.
15 Alors, c'est fondamental.

16 Madame Meloche a été questionnée à savoir,
17 par le procureur de la FCEI, est-ce qu'il y a des
18 indications à l'effet que les travaux sont mal
19 faits. Elle a répondu « on se mettrait la tête dans
20 le sable si on pensait que tout est bien fait. Ce
21 ne serait pas agir de façon raisonnable et
22 prudente. »

23 On lui a demandé « avez-vous des
24 évaluations de la qualité des travaux qui vous
25 amèneraient à proposer ce poste? » Elle a répondu

1 que les travaux étaient suivis à l'interne, mais
2 très peu par manque de ressources, mais
3 qu'effectivement l'ajout de ce poste-là découlait
4 d'un constat que la qualité des travaux n'est pas
5 toujours selon les normes. L'objectif à long terme,
6 d'ajouter ce poste d'inspecteur en qualité, c'est
7 évidemment de réduire les coûts.

8 Je pense qu'il faut souligner également
9 qu'il y a des ajouts de poste dans le service des
10 opérations, qu'il y en a eu au cours de la période
11 du mécanisme incitatif. Je vous réfère à cet égard
12 à la pièce GI-39, Document 3, réponse 1.5.

13 Au niveau du recours aux services des
14 entrepreneurs, Gazifère a justifié une hausse de
15 soixante-dix-huit mille huit cents dollars
16 (78 800 \$) dans le budget du service des opérations
17 par un recours accru aux services d'entrepreneurs
18 en raison du poste de technicien qui a été laissé
19 vacant en deux mille quinze (2015).

20 (14 h 04)

21 La FCEI soutient que Gazifère devrait
22 retirer ce montant-là de son budget puisqu'elle
23 prévoit combler le poste en deux mille seize
24 (2016). Je vous sou mets qu'il s'agit d'une mauvaise
25 compréhension de la preuve puisque ce qu'elle

1 démontre, la preuve, plutôt, c'est que le poste qui
2 va être comblé en deux mille seize (2016), c'est
3 celui d'inspecteur en qualité et que cette personne
4 qui va compléter ce poste-là n'effectuera pas du
5 tout le travail d'un technicien. Le recours aux
6 services d'entrepreneurs est donc toujours requis.

7 En fait, s'il fallait donner suite à la
8 recommandation de la FCEI, c'est-à-dire ne pas
9 ajouter le poste d'inspecteur en qualité, ne pas
10 recourir aux services externes d'entrepreneurs et
11 mettre fin à l'emploi du technicien qui est déjà
12 engagé, selon le témoignage de monsieur Trahan, que
13 vous avez entendu hier, bien, Gazifère serait
14 confrontée à un problème majeur puisqu'elle
15 n'aurait plus personne pour faire l'entretien de
16 son réseau.

17 En ce qui a trait aux localisations de
18 conduites ainsi que... je pense, l'hydro-
19 excavation, ce que j'ai compris ce matin, là, du
20 témoignage de monsieur Gosselin c'est qu'à la
21 lumière des nouvelles données qui avaient été
22 données par Gazifère que, finalement, sur ces
23 questions-là, il reconnaît que les prévisions sont
24 en ligne avec les chiffres réels et donc, qu'il n'y
25 a pas de problématiques particulières à cet égard-

1 là.

2 Cependant, il a fait état, au cours de son
3 témoignage, du fait qu'il ne savait pas si la Régie
4 pouvait tenir compte de ces données-là. Je vous
5 avoue bien franchement que je ne comprends pas
6 exactement l'argument. Mais ce que je voudrais
7 souligner c'est qu'il a parlé, là, d'une question
8 d'intégrité au niveau des principes... de
9 l'application des principes réglementaires. Je
10 pense que, depuis le début du dossier, et comme
11 toujours, Gazifère a toujours fait preuve d'une
12 grande intégrité dans les dossiers et que ce
13 commentaire-là est tout à fait inapproprié.

14 Alors, au niveau des localisations de
15 conduites, les chiffres qui ont été produits sont
16 tout à fait en ligne avec la réalité à ce jour.
17 Autre chose, je pense que c'est important de le
18 souligner parce que c'est revenu à plusieurs
19 reprises, le but des localisations, encore une
20 fois, c'est de prévenir et de réduire les dommages.
21 Il y a un lien direct avec la sécurité et la
22 fiabilité du réseau. En conséquence, il faut se
23 réjouir du fait qu'il y ait des demandes de
24 localisation. Il ne faut pas trouver que ce n'est
25 pas bon, là, il faut trouver que c'est très bon

1 qu'il y ait des demandes de localisation.

2 Gazifère a démontré qu'elle s'efforce de
3 sensibiliser tous les intervenants et qu'elle peut
4 faire une différence. Ce n'est pas nouveau, elle
5 s'est toujours préoccupée de cette question-là, a
6 toujours pris des mesures et continue d'en prendre.
7 Cependant, les efforts se sont accentués et il y a
8 plus de demandes qu'il n'y en avait. Selon la
9 preuve, à partir de deux mille onze (2011), il y a
10 eu plus d'emphase qui a été mise là-dessus. Donc,
11 encore là, ce n'est pas quelque chose de nouveau.

12 Sur la question des services légaux, je
13 n'ai pas à y revenir parce que cette question-là
14 est maintenant réglée.

15 Sur la question de l'hydro-excavation, je
16 voudrais juste rappeler qu'il s'agit d'une
17 technique qui n'est pas nouvelle, la preuve
18 démontre que ça fait plusieurs années qu'elle est
19 appliquée. Et, dans le fond, ce que je comprends
20 également du témoignage de monsieur Gosselin c'est
21 qu'il est d'accord avec le fait que, selon les
22 données réelles, qu'on se retrouve... on est bien
23 en ligne avec les prévisions. Cette pratique a
24 débuté pendant l'actuel mécanisme incitatif et elle
25 est appliquée ou liée, pardon, à l'application des

1 normes d'Enbridge. Ce n'est pas vraiment un choix,
2 là, en tant que tel, c'est vraiment une norme qui
3 doit être appliquée dans certaines circonstances.

4 Au niveau de la surveillance accrue pour le
5 réseau de pipelines Jacques-Cartier-Fournier, la
6 FCEI a fait état, dans son mémoire, du fait que le
7 budget demandé pour cette surveillance-là pouvait
8 peut-être être un petit peu trop haut, même si elle
9 n'a pas vraiment formulé de recommandations à ce
10 sujet-là.

11 Cet objectif, d'assurer cette surveillance
12 accrue, lui apparaît... lui paraissait arbitraire.
13 Sur ce point, je vous soumets que la preuve
14 démontre plutôt le contraire. La canalisation en
15 question, qui dessert une portion de la franchise
16 de Gazifère, qui compte cinquante pour cent (50 %)
17 de ses clients, il n'y a pas donc pas d'autre... il
18 n'y a pas d'autre alimentation possible pour ces
19 clients-là. Et, selon le témoignage de madame
20 Meloche, c'est... dans le fond, la raison pour
21 laquelle Gazifère paie pour de tels services, c'est
22 qu'elle doit assurer la protection de ses
23 installations.

24 (14 h 10)

25 L'ampleur du budget qui est requis, ce

1 n'est pas Gazifère qui décide ça nécessairement...
2 qui sort ça d'un chapeau, ça dépend des travaux qui
3 sont effectués à proximité de la conduite, donc ça
4 peut varier d'une année à l'autre. C'est pour ça
5 qu'en deux mille quinze (2015) il y avait un budget
6 de soixante mille dollars (60 000 \$) et qu'en deux
7 mille seize (2016) le budget a été réduit à trente-
8 six mille dollars (36 000 \$). Donc on s'est adapté
9 selon les circonstances.

10 La FCEI laisse également entendre que le
11 réseau devrait... serait désormais considéré comme
12 un... comme étant vital. La preuve démontre que
13 c'est le cas depuis deux mille quatorze (2014),
14 donc c'est pas quelque chose qui est arrivé... qui
15 arrive en deux mille seize (2016).

16 Il est également ressorti de la preuve que
17 Gazifère doit confier cette surveillance-là à l'un
18 de ses entrepreneurs plutôt que de le faire à
19 l'interne, puisqu'elle ne peut pas dégager une
20 ressource pour aller faire ça quand c'est le temps
21 de le faire, puis que cette ressource-là n'ait pas
22 d'autre chose à faire pour le reste du temps.

23 La hausse du temps supplémentaire. À ce
24 niveau-là, la FCEI a précisé que les justifications
25 additionnelles... que des justifications

1 additionnelles étaient requises quant à la hausse
2 demandée et sa préoccupation, si nous l'avons bien
3 comprise, provenait du fait qu'il établit une
4 corrélation entre l'ajout de deux postes en deux
5 ans, donc en deux mille quinze (2015) et en deux
6 mille seize (2016), au service des opérations et la
7 charge de temps supplémentaire.

8 Monsieur Trahan, lors de son témoignage, a
9 précisé qu'il n'y avait absolument pas de lien à
10 faire entre ces deux choses-là. La hausse demandée
11 est en ligne avec les coûts réels de Gazifère en
12 deux mille quinze (2015), les coûts réels pour neuf
13 mois, et trois mois réels de deux mille quatorze
14 (2014).

15 Je passe maintenant au service des ventes
16 et communication. La FCEI recommande de ne pas
17 accorder le budget demandé pour le poste d'agent de
18 communication, sur la base qu'il n'y aurait pas de
19 justification relative à l'utilité de l'approche
20 des médias sociaux. C'est vraiment le motif qui est
21 invoqué dans le mémoire.

22 Je pense que c'est important d'abord de
23 rappeler le contexte. Il y a une seule personne qui
24 s'occupe des communications chez Gazifère pour tous
25 les services de l'entreprise, tant à l'interne qu'à

1 l'externe. C'est une situation qui existe depuis
2 deux mille six (2006). Cependant, c'est bien
3 évident que depuis ce temps-là la charge de travail
4 a augmenté considérablement et que c'est une charge
5 de travail qui regroupe la gestion des relations
6 avec la communauté, les communications internes,
7 les communications en situation d'urgence et la
8 coordination du programme de francisation. Cette
9 surcharge de travail a limité Gazifère dans son
10 développement de marché et dans la gestion de ses
11 relations avec la communauté.

12 Il y a également toute la question de
13 l'évolution en matière de technologies de
14 l'information. Les moyens de communication ont
15 changé et ce que Gazifère considère, c'est qu'elle
16 doit s'adapter à ces changements-là. Suite à
17 l'entrée en poste du nouveau directeur en deux
18 mille quatorze (2014), il y a eu une période
19 d'analyse de la situation et monsieur Groulx a
20 témoigné sur différentes démarches qui ont déjà été
21 prises. Ils ont regardé tout ce qui a été accompli
22 par la personne qui est en place présentement et
23 également qu'est-ce qu'il fallait faire, dans le
24 fond, de plus pour aller plus loin. Le processus a
25 donc été amorcé en deux mille quatorze (2014). Le

1 but c'est de favoriser davantage également
2 l'interaction avec la communauté et pour Gazifère
3 c'est devenu urgent d'accroître sa visibilité sur
4 les médias sociaux.

5 Ce qui est important de souligner, c'est
6 que le nouveau poste en question, les tâches de cet
7 employé-là ne seront pas limitées uniquement au
8 développement des communautés virtuelles par
9 Gazifère. Dans la preuve qui a été déposée, on peut
10 très bien voir que la personne en question va
11 également avoir comme rôle d'appuyer la directrice
12 des communications dans l'exécution de certaines
13 tâches. Ça ne sera pas juste limité aux médias
14 sociaux.

15 Également, la nécessité d'avoir une
16 personne en place, dans la mesure où la directrice
17 actuelle ne pouvait pas être présente pour quelque
18 raison que ce soit et pour préparer un processus de
19 relève. Alors ce n'est pas limité uniquement à la
20 question des médias sociaux.

21 Au niveau du budget des commandites, la
22 FCEI recommande d'approuver un budget de quatre-
23 vingt-quinze mille dollars (95 000 \$) basé sur une
24 moyenne historique des années deux mille onze
25 (2011) à deux mille quatorze (2014) plus

1 l'inflation, alors que le budget demandé est de
2 cent neuf mille (109 000 \$).

3 Ce qui ressort de la preuve qui a été
4 faite, la preuve documentaire et la preuve qui a
5 été faite devant vous, c'est que ce budget-là qui
6 est demandé est en lien direct avec l'objectif
7 recherché par Gazifère d'être activement engagé
8 dans la communauté, d'améliorer la perception et la
9 connaissance des bienfaits du gaz naturel et
10 d'assurer une visibilité accrue auprès de la
11 clientèle.

12 (14 h 15)

13 Au niveau du budget de promotions et de
14 relations publiques, encore une fois, la FCEI
15 recommande de baisser ce budget-là. Ce que je
16 voudrais que vous reteniez, c'est que le budget qui
17 est demandé est en lien avec la poursuite, on
18 poursuit les efforts déjà commencés et on ajoute,
19 on veut déployer des efforts additionnels pour
20 faire mieux connaître les bienfaits du gaz naturel,
21 donc développer les marchés, promouvoir davantage
22 les mesures permettant d'assurer la sécurité et
23 également augmenter le nombre de conversions du
24 mazout au gaz naturel.

25 La FCEI, dans son mémoire, limite ses

1 commentaires uniquement sur ce dernier objectif,
2 qui est augmenter le nombre de conversions, alors
3 que ce n'est pas le seul objectif qui est
4 recherché, monsieur Groulx l'a d'ailleurs souligné
5 ce matin lors de son témoignage.

6 C'est certain que le lien avec le nombre de
7 conversions n'est pas évident à faire, c'est
8 ressorti ce matin, Gazifère le reconnaît que ce
9 n'est pas évident. Par contre, selon la preuve qui
10 est au dossier, le nombre de taux de conversion est
11 en baisse en deux mille quinze (2015) par rapport à
12 deux mille quatorze (2014).

13 Ce matin, on a demandé, je ne me souviens
14 pas si c'était monsieur Trahan ou monsieur Groulx
15 qui a répondu mais sur la question du budget des
16 commandites et de promotions. Madame la Présidente,
17 vous avez demandé : « Bien, pouvez-vous nous dire
18 qu'est-ce que ça vous amène en termes de... en
19 termes de coûts et de bénéfices, pouvez-vous
20 élaborer là-dessus, quel est l'impact sur l'ajout
21 de la clientèle? » Monsieur Trahan, je crois, a
22 répondu : « C'est l'un des objectifs mais une chose
23 est certaine, c'est que Gazifère a pris en
24 considération l'ajout de clients dans ses
25 revenus. » Alors Gazifère n'a pas juste considéré

1 les coûts mais elle a considéré également les
2 obligations découlant de ces objectifs-là.

3 Au niveau du Service de l'administration,
4 Gazifère a engagé un chef d'équipe en comptabilité
5 financière en juin deux mille quinze (2015); encore
6 une fois, cette personne est déjà en poste, et cet
7 ajout-là a été prévu partiellement en deux mille
8 quinze (2015) et partiellement en deux mille seize
9 (2016).

10 Je ne reviendrai pas sur la présentation
11 qui a été faite par monsieur Trahan hier mais
12 j'étais heureuse de voir ce matin que vous avez dit
13 que ça vous avait un peu aidés à comprendre la
14 mécanique entre, ou ce qui s'était passé entre le
15 Service de l'administration et le Service des
16 affaires réglementaires pour comprendre comment les
17 différentes personnes avaient comblé les postes.

18 Le nombre d'employés affectés au Service de
19 l'administration n'a pas augmenté depuis plusieurs
20 années. Sur les six employés en poste, il y en a
21 quatre pour le Secteur comptabilité et finances,
22 dont seulement un détient un titre comptable; alors
23 il fallait ajouter une ressource qui avait une
24 désignation professionnelle. Ça fait plusieurs
25 années que Gazifère, dans le fond, réussit à

1 répondre aux nombreuses exigences qui relèvent de
2 la Comptabilité et des Finances avec la même
3 équipe, malgré la croissance de l'entreprise et les
4 exigences; c'est maintenant devenu trop difficile,
5 il y a trop de travail.

6 Il y a également une autre chose à
7 considérer, le départ à la retraite de deux
8 analystes financières; c'est fondamental de mettre
9 en place un processus de relève et de transfert des
10 connaissances, et le nouveau poste permet, en
11 partie, d'assurer ce processus.

12 La FCEI souligne que cette démarche d'ajout
13 de poste doit être considérée dans le contexte de
14 la fin du mécanisme incitatif et de l'entrée
15 prochaine dans un autre. Ce que nous comprenons,
16 c'est qu'elle invite la Régie à s'assurer que le
17 besoin est bien réel et qu'il ne s'agit pas d'une
18 manière, et que Gazifère n'agit pas de manière
19 opportune à la fin du mécanisme. Je vous sou mets
20 qu'il y a bel et bien un besoin en termes de charge
21 de travail et il y a nécessité d'avoir une personne
22 qui a également une désignation professionnelle,
23 c'était nécessaire d'avoir cette personne-là, et
24 que le poste n'est pas requis uniquement pour
25 assurer la relève et se protéger en cas de départ

1 du directeur.

2 Au niveau du Service des affaires
3 réglementaires, Gazifère propose également l'ajout
4 d'un poste d'analyste senior. Encore une fois,
5 c'est important de rappeler que ce service-là se
6 compose d'un directeur, d'un superviseur et d'un
7 analyste, et également, il y a un demi-employé pour
8 le marché du carbone. La charge de travail à
9 accomplir est très importante et dépasse ce que ces
10 personnes-là peuvent accomplir. La situation qui
11 existe actuellement, selon la preuve qui vous a été
12 soumise, comporte un risque pour l'entreprise et il
13 faut prendre les moyens requis pour prévenir des
14 situations où l'entreprise se retrouverait dans une
15 position très précaire, soit un risque de départ du
16 directeur ou de la superviseur pour maladie et
17 également il faut s'assurer également d'avoir du
18 temps pour améliorer les processus.

19 (14 h 21)

20 Présentement, la charge de travail est
21 tellement intense que les gens en poste ne sont pas
22 en mesure d'améliorer les processus et c'est bien
23 évident que le processus de relève est pratiquement
24 absent. La personne qui est recherchée devra avoir
25 un titre de comptable.

1 Quant à un possible questionnement sur la
2 nécessité d'ajouter un poste aux Affaires
3 réglementaires en deux mille seize (2016), alors
4 que les mécanismes se terminent en deux mille
5 quinze (2015), je tiens à rappeler que, selon la
6 preuve, le besoin d'une ressource additionnelle,
7 c'est-à-dire de quatre employés plutôt que trois, a
8 été identifié il y a plusieurs années et que c'est
9 uniquement à cause de toute la dynamique qui vous a
10 été expliquée par monsieur Trahan hier, le départ
11 soudain du directeur de la comptabilité, que
12 finalement les choses ont pris un petit peu plus de
13 temps que prévu.

14 La fin du mécanisme incitatif n'a pas eu
15 d'effet sur la décision d'ajouter le poste à
16 compter de deux mille seize (2016). Comme l'a
17 souligné Gazifère dans l'une de ses réponses, c'est
18 la durée du processus et les différentes priorités
19 de Gazifère auxquelles s'ajoutent des éléments
20 fortuits, comme le départ du directeur de la
21 comptabilité, qui ont expliqué ou qui expliquent la
22 demande à ce stade-ci.

23 Je vais passer maintenant à la question des
24 tests du PGEÉ. Au niveau des tests de rentabilité,
25 Gazifère a retenu les services d'experts afin

1 d'obtenir une opinion sur les tests de rentabilité
2 qui devraient être appliqués pour évaluer la
3 rentabilité de son PGEÉ.

4 Pourquoi elle a fait ça? Parce qu'elle
5 croyait que cette démarche était appropriée dans
6 les circonstances puisque si elle appliquait
7 effectivement le test retenu par la Régie, elle
8 n'aurait... elle aurait beaucoup de difficulté à
9 développer des nouveaux programmes, surtout dans le
10 secteur résidentiel. Elle voulait prendre des
11 décisions éclairées et savoir à quoi s'en tenir
12 avant d'enclencher le processus de dépenser de
13 l'argent et d'aller trop loin dans le processus.

14 Vous avez entendu le témoignage de monsieur
15 Boulanger qui en arrive à la conclusion que
16 l'adjonction du TCTR et du TNT ne répond pas, selon
17 lui, aux préoccupations exprimées par la Régie dans
18 sa décision de l'année dernière puisque le TCTR
19 prend en considération l'ensemble de la clientèle
20 et inclut les non-participants.

21 Il considère donc que le test TCTR moins
22 TNT n'est pas le test approprié, recommande un
23 retour au TCTR préférablement en tenant compte des
24 BNÉ ou encore le recours au test de
25 l'administrateur de programme.

1 Qu'est-ce que Gazifère vous demande dans ce
2 dossier-ci? Essentiellement c'est de déterminer que
3 le TCTR moins TNT n'est pas le test approprié pour
4 évaluer la rentabilité de ses programmes et de
5 minimalement revenir au TCTR comme test déterminant
6 pour évaluer leur rentabilité.

7 L'inclusion des BNÉ serait un ajout utile
8 et souhaitable. Si la Régie considère que cette
9 question de l'évaluation des BNÉ doit faire l'objet
10 d'une étude dans un autre dossier ou d'un autre
11 débat, c'est toujours possible de le faire. Je
12 comprends que Gaz Métro demande d'inclure, ce que
13 j'en comprends, demande d'inclure les BNÉ dans le
14 calcul du TCTR, qu'il y a des décisions de la Régie
15 qui s'en viennent à cet égard-là.

16 C'est sûr que j'imagine qu'il y a, de la
17 part de la Régie, un certain souci de cohérence
18 décisionnelle entre les différents distributeurs.
19 Alors, écoutez, c'est sûr qu'après tout cet
20 exercice-là et compte tenu de certaines questions
21 qui ont été posées en audience, c'est évident que
22 si on arrive, après avoir fait ces démarches-là en
23 toute bonne foi et en voulant être, dans le fond,
24 en faisant les choses correctement, si on arrive à
25 la conclusion que Gazifère finalement ne doit pas

1 offrir... on l'avait dit l'année passé, ne doit pas
2 offrir de programmes d'efficacité énergétique ou ne
3 peut pas vraiment, compte tenu des règles
4 applicables, développer ce secteur-là, bien
5 Gazifère va vivre avec... avec cette conclusion-là.
6 Par contre, si on doit en développer un, le souci
7 de Gazifère c'était de le faire selon les
8 meilleures pratiques.

9 Stratégies Énergétiques s'est prononcée sur
10 cette question-là. Ce que nous retenons
11 essentiellement de cette preuve, c'est que, selon
12 elle, Gazifère devrait s'en remettre à la
13 discrétion de la Régie qui lui permet d'évaluer
14 qualitativement les bénéfices intangibles pouvant
15 découler de programmes d'efficacité énergétique et
16 déterminer si les programmes devraient être
17 acceptés ou non.

18 (14 h 26)

19 Selon nous, les préoccupations de cet
20 intervenant nous semblent liées davantage à la
21 quantification des BNÉ. Et, selon le témoignage de
22 monsieur Boulanger, lui était plutôt d'opinion que
23 plusieurs études existent qui permettent de les
24 quantifier, que ce sont des études détaillées,
25 rigoureuses. Et il est également d'opinion que

1 l'application du TCTR incluant les BNÉ n'aurait
2 absolument pas pour effet de retirer à la Régie la
3 discrétion dont elle dispose mais plutôt de lui
4 fournir des outils additionnels pour mieux refléter
5 les coûts et bénéfices des programmes d'efficacité
6 énergétique pour les consommateurs.

7 Je veux tout simplement réitérer que, dans
8 l'éventualité où la Régie ne fait pas droit aux
9 demandes de Gazifère, c'est-à-dire si elle
10 maintient le TCTR moins TNT ou plus TNT, Gazifère a
11 besoin d'un employé à temps complet pour la
12 préparation du PGEÉ deux mille dix-sept (2017).

13 L'ajustement au budget de deux mille seize
14 (2016). Alors, Gazifère vous demande, dans le fond,
15 dans la mesure où vous en veniez à la conclusion
16 qu'il serait approprié d'ajouter les BNÉ aux TCTR,
17 de lui octroyer un budget additionnel pour la
18 gestion de son PGEÉ deux mille seize (2016).

19 Finalement, les règles relatives au
20 dépassement budgétaire. Gazifère, pour satisfaire
21 les attentes de la Régie, a voulu être proactive et
22 a soumis une proposition à cet égard-là.

23 Proposition qui ferait en sorte que les règles
24 seraient applicables à compter... dès deux mille
25 seize (2016). Elle s'est inspirée de la proposition

1 de Gaz Métro mais, bien entendu, elle a voulu
2 adapter sa proposition à sa propre réalité. C'est
3 la raison pour laquelle elle a proposé des règles
4 pour les programmes qui ont une aide financière
5 variable et ceux qui ont une aide financière fixe.

6 Je crois que c'est madame la présidente qui
7 a évoqué la possibilité de fixer une limite de dix
8 pour cent (10 %) au-dessus du budget global, pour
9 l'ensemble des programmes du PGEÉ, que les aides
10 soient fixes ou variables. Les témoins de Gazifère
11 ont exprimé des réticences à l'égard de cette
12 règle-là. Pourquoi? Parce que l'un des buts
13 recherchés, justement, par la mise en place des
14 règles c'est de ne pas multiplier les demandes à la
15 Régie et que, si on devait appliquer des plafonds
16 de cette nature-là, on risquerait... compte tenu de
17 la nature particulière des programmes de Gazifère,
18 on risquerait de se retrouver devant vous très
19 souvent.

20 Dans l'éventualité où... donc, où Gazifère
21 anticipe des dépassements au budget qui aurait été
22 autorisé, quand elle va s'approcher de quatre-
23 vingt-dix pour cent (90 %), elle reviendrait devant
24 vous pour demander une autorisation. Elle voulait
25 le faire par le biais d'un suivi administratif, on

1 comprend... Pourquoi? Pour essayer d'alléger le
2 processus, pour essayer que ce soit moins long.
3 Stratégie énergétique, de son côté, dit : « Bien,
4 on voudrait avoir notre mot à dire. » La
5 proposition de Gazifère n'avait aucunement pour but
6 de museler les intervenants, pas du tout. Et,
7 compte tenu des commentaires qui ont été faits par
8 monsieur Fontaine, c'est évident qu'effectivement,
9 de fonctionner par le biais, tout simplement, par
10 voie écrite sur dossier, le cadre du dossier
11 tarifaire, là, pourrait, bien entendu, à notre
12 avis, très bien rencontrer les objectifs
13 recherchés. C'est évident qu'il faut que ça se
14 passe assez rapidement pour qu'on soit capables
15 d'avoir une décision... c'est sûr que si ça prend
16 trop de temps, là, ça ne deviendra pas utile.

17 Au niveau des frais de gestion du PGEÉ,
18 juste rappeler que, dans la préparation de son
19 budget, Gazifère a tenu compte des attentes
20 exprimées par la Régie dans la décision
21 D-2014-2004.

22 Est-ce que j'ai dit « SPEDE » ou « PGEÉ »?
23 Je me suis trompée, je voulais dire « SPEDE ».

24 Alors, Gazifère a tenu compte, dans la
25 préparation de son budget, des attentes de la Régie

1 et elle a développé davantage son expertise à
2 l'interne et limité le recours aux services
3 externes. Donc, il y a une réduction du budget de
4 trente pour cent (30 %), du budget de deux mille
5 seize (2016). Qui s'explique principalement par les
6 coûts du consultant, là, qui ont été
7 considérablement réduits.

8 Je voudrais revenir rapidement sur le coût
9 en capital prospectif. Pour ce qui est du taux de
10 la dette à long terme des émissions à venir en deux
11 mille seize (2016), Gazifère a précisé qu'elle
12 souhaitait utiliser un terme de cinq ans pour ses
13 nouveaux emprunts de deux mille seize (2016) et que
14 ses prévisions étaient établies sur cette base-là.
15 (14 h 10)

16 La preuve qui a été déposée à l'origine
17 faisait état d'un taux de cinq point dix pour cent
18 (5,10 %) pour la dette à long terme, basé sur un
19 taux de un point quatre-vingt-quinze pour cent
20 (1,95 %) qui était basé sur des prévisions des
21 obligations de dix (10) ans. Alors que la prime de
22 risque, elle, était associée à une dette de cinq
23 ans. Donc Gazifère a mis son dossier à jour en
24 conséquence et ce qu'on demande, dans le fond, à la
25 Régie dans le cadre du présent dossier c'est

1 d'approuver le taux pour l'année deux mille seize
2 (2016), le taux de quatre point cinquante-quatre
3 pour cent (4,54 %), mais également d'approuver la
4 méthodologie que Gazifère a proposée pour établir
5 le coût de la dette à long terme dans le cas d'une
6 dette de cinq ans.

7 C'est bien entendu que Gazifère souhaite
8 conserver la latitude dont elle dispose
9 présentement pour déterminer si elle veut recourir
10 à du financement sur un terme de cinq ans ou de dix
11 (10) ans ou encore les deux. En audience, Gazifère
12 a précisé qu'elle était disposée à mettre à jour le
13 taux de sa dette à long terme pour les émissions à
14 venir en fonction des données du « consensus
15 forecast » du mois d'octobre.

16 Au niveau de l'allocation du coût de
17 service, alors l'allocation a été faite
18 conformément à la méthode approuvée par la Régie
19 dans les décisions D-2006-158 et D-2014-204. Ça n'a
20 pas fait vraiment l'objet de débats dans la
21 présente phase du dossier. Pour ce qui est des
22 tarifs, ça a été abordé abondamment en audience,
23 l'ajustement à la hausse des revenus du tarif 2
24 pour améliorer le ratio revenus/coûts.

25 Le seul élément que je voudrais préciser,

1 c'est de revenir sur le témoignage de monsieur
2 Trahan à l'effet que dans le contexte actuel
3 Gazifère ne souhaite pas que le tarif 2 baisse,
4 donc le souhait serait de corriger davantage le
5 ratio revenus/coûts du tarif 2. Donc s'il y avait
6 une diminution - bien pas si, il va y en avoir une,
7 là - de revenus requis additionnels, Gazifère ne
8 souhaite pas qu'il y ait une répartition uniforme
9 entre les... entre les divers tarifs.

10 Au niveau des programmes commerciaux
11 maintenant, je ne crois pas me tromper en disant
12 que le principe même de l'implantation de
13 programmes commerciaux ne semble pas créer de
14 problème. L'implantation en tant que telle, on n'a
15 pas senti, là, qu'il y avait une problématique à
16 cet égard-là. Gazifère a expliqué en détail les
17 raisons qui militent en faveur de l'implantation de
18 tels programmes et ce qu'on a compris surtout de
19 la... de la preuve de la FCEI, c'est que les
20 préoccupations étaient plutôt... avaient plutôt
21 trait à l'opportunité de faire des suivis à l'égard
22 des programmes pour pouvoir apporter des
23 ajustements, toujours dans l'optique de s'assurer
24 de la rentabilité des programmes en question.

25 La preuve est à l'effet que Gazifère est

1 tout à fait disposée à faire des suivis à l'égard
2 de chacun des programmes et que ces suivis-là
3 pourraient être faits dans le cadre des dossiers de
4 fermeture annuels.

5 Ce qui ressort également des témoignages
6 entendus en audience c'est que Gazifère est tout à
7 fait consciente que l'expérience à l'interne va se
8 développer et que certaines des modalités qu'elle
9 propose pour ses programmes pourront devoir être
10 modifiées afin de refléter l'expérience acquise.

11 Ce qu'elle demande à la Régie c'est de lui
12 permettre d'implanter ces programmes, de commencer
13 - il faut commencer en quelque part - et elle est
14 tout à fait disposée à s'ajuster avec le temps.
15 Pour le programme destiné aux immeubles multi-
16 logements, rappelons que le montant d'aide va être
17 intégré à l'analyse de rentabilité de chacun des
18 projets et que chacun des projets devra être
19 rentable selon les critères utilisés par Gazifère
20 pour son plan... pour analyser la rentabilité de
21 son plan de développement. Aucun programme ne va
22 aller de l'avant s'il ne respecte pas ces critères-
23 là.

24 L'imposition de limites au nombre de
25 projets, au montant de la subvention, au nombre

1 d'entrepreneurs, selon la preuve que Gazifère a
2 faite devant vous, rendrait vraiment difficile
3 l'implantation d'un tel programme et Gazifère
4 souhaiterait ne pas avoir de telles limites.

5 Pour ce qui est du programme d'ajout de
6 charges dans le secteur résidentiel, alors les
7 analyses de rentabilité déposées au dossier
8 démontrent la rentabilité du programme pour les
9 divers appareils visés et il y a également une
10 analyse de sensibilité qui a été déposée, qui
11 démontre que même s'il y avait moins de
12 consommation que ça resterait rentable.

13 (14 h 37)

14 Cependant, nous avons bien noté que la
15 Régie se questionne sur les données utilisées par
16 Gazifère pour établir la consommation annuelle
17 estimée et les durées de vie de certains
18 équipements. Et sur le fait, dans le fond, de la
19 prise en compte de volumes liés à des pertes de
20 consommation. Alors, et ce qui est ressorti des
21 échanges en audience, c'est que ces préoccupations-
22 là, à la lumière des données de Gaz Métro qui sont
23 sorties en audience, c'est que ça serait le
24 barbecue et le foyer, là, finalement, qui,
25 possiblement, il y aurait une problématique.

1 Gazifère est tout à fait disposée à faire une
2 investigation plus poussée à cet égard-là pour voir
3 un petit peu comment il se fait que les données
4 qu'elle a déposées au dossier, versus les données
5 qui ont été obtenues en audience, comment se fait-
6 il qu'il y a une divergence de cette nature-là et
7 pourrait, à l'égard de ces deux appareils-là,
8 pourrait revenir ultérieurement et modifier sa
9 proposition.

10 Pour le programme d'ajout de charges dans
11 le marché commercial, il y a manifestement une
12 divergence, une divergence entre les positions de
13 Gazifère et de la FCEI. Gazifère ne souhaite offrir
14 ce programme-là qu'aux clients déjà consommateurs
15 de gaz naturel. Je vais tout simplement vous
16 référer aux explications de monsieur Trahan dans
17 les notes sténographiques, volume 1 aux pages 35,
18 36, 61 et 64 où il explique les raisons pour
19 lesquelles de l'avis de Gazifère, ça ne serait pas
20 une bonne chose d'offrir ce programme-là également
21 aux nouveaux clients. Il explique vraiment qu'il
22 considère que ça serait d'offrir des aides
23 financières à des clients qui n'en ont pas besoin.

24 Au niveau des modifications aux Conditions
25 de service et Tarif, je voulais juste souligner que

1 Gazifère a été appelée un petit peu à modifier le
2 texte qu'elle a proposé dans le cadre des demandes
3 de renseignements et que les modifications
4 mentionnées, la pièce GI-40, Document 1, réponse
5 31.6, Gazifère est tout à fait disposée à, dans le
6 fond, endosser ces modifications-là et à ce que le
7 texte se lise de la façon qui est mentionnée dans
8 cette réponse-là.

9 Pour ce qui est de la question de la durée
10 de l'étalement pour la contribution financière, il
11 y a effectivement un article des conditions de
12 service qui est modifié pour prévoir un étalement
13 et un paiement après le début des travaux, ou
14 pendant le début des travaux. Alors, la question de
15 la durée de l'étalement a été soulevée en audience
16 et Gazifère est disposée à faire part à la Régie
17 des critères qu'elle va appliquer à ce sujet et
18 elle le fera dans le cadre de son dossier tarifaire
19 deux mille dix-sept (2017).

20 Quant au traitement comptable qui est
21 proposé pour les programmes commerciaux, alors
22 création de compte de frais reporté dans la base de
23 tarification, il a été question à l'audience...
24 dans le fond, si la Régie décidait d'aller dans la
25 voie de possiblement modifier les périodes

1 d'amortissement suggérées par Gazifère, ce qui en
2 ressort, c'est que Gazifère serait disposée, pour
3 le multilogements, à conserver la période de dix
4 (10) ans, mais pour le programme d'ajout de
5 charges, que ça soit dans le secteur résidentiel ou
6 commercial, les deux, la durée pourrait être la
7 même pour les deux.

8 Alors le revenu requis de distribution, les
9 ajustements, juste pour revenir un petit peu sur
10 les ajustements qui ont été... qui doivent y être
11 apportés suite à l'audience, ça va parler de vingt
12 mille dollars (20 000 \$) pour les frais légaux,
13 environ vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) lié à
14 l'amortissement fiscal des coûts des programmes
15 commerciaux, soixante-quinze mille dollars
16 (75 000 \$) pour les études liées à l'évaluation et
17 à la proposition d'un nouveau mécanisme incitatif.
18 En lien avec la création d'un compte de frais
19 reportés hors base pour les coûts liés à
20 l'application de l'entente avec la Ville de
21 Gatineau, il va y avoir un petit impact sur le coût
22 de service qui va devoir être déterminé, mais ce
23 n'est pas beaucoup. Ensuite, il y a un montant de
24 deux cent quarante-neuf mille neuf... deux cent
25 quarante-neuf mille deux cents (249 200), pardon,

1 lié à la liquidation du compte de frais reportés
2 pour les avantages postérieurs à l'emploi, là,
3 suite à l'erreur dans le dossier. Je ne sais pas
4 si... à mon avis, là, ça fait pas mal le tour des
5 ajustements dont on a discuté lors de l'audience.

6 (14 h 43)

7 M. LAURENT PILOTTO :

8 Excusez-moi, Maître Tremblay!

9 Me LOUISE TREMBLAY :

10 Oui.

11 M. LAURENT PILOTTO :

12 Vous avez dit vingt mille (20 000 \$) frais légaux.

13 Vingt-cinq mille (25 000 \$) c'était pour quoi?

14 Me LOUISE TREMBLAY :

15 L'amortissement fiscal lié aux coûts des programmes
16 commerciaux.

17 M. LAURENT PILOTTO :

18 Ah oui! Oui, oui.

19 Me LOUISE TREMBLAY :

20 Le fait que les règles n'ont pas été appliquées.

21 M. LAURENT PILOTTO :

22 Oui, oui.

23 Me LOUISE TREMBLAY :

24 Ça va?

25

1 M. LAURENT PILOTTO :

2 Oui. Merci.

3 Me LOUISE TREMBLAY :

4 Au niveau des volumes... Juste pour être... Je veux
5 juste clarifier quelque chose. Je reviens au début
6 de la plaidoirie. Vous avez indiqué que vous
7 souhaiteriez avoir une pièce qui fait état des
8 ajustements, du revenu requis ajusté. Est-ce que la
9 Régie veut avoir également, veut que les tarifs
10 soient également révisés?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous avoue que je n'avais pas pensé jusque-là.
13 Ce qu'on avait parlé brièvement pendant la pause,
14 c'était une façon de pouvoir faire la décision
15 provisoire, à ce moment-là, on aurait probablement
16 besoin des tarifs pour faire la décision
17 provisoire?

18 Me LOUISE TREMBLAY :

19 Mais si vous ne savez pas encore comment vous allez
20 appliquer.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Non, exactement. Alors, peut-être pas besoin des
23 tarifs, juste le revenu requis, le nouveau revenu
24 requis à ce moment-là. Habituellement, c'est une
25 page. Je ne me souviens jamais c'est laquelle.

1 Me LOUISE TREMBLAY :

2 GI-25, je pense.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 G-25, qui établit le nouveau revenu requis. À ce
5 moment-là, on pourra baser la décision provisoire
6 là-dessus pour faire le nouveau revenu requis.

7 Me LOUISE TREMBLAY :

8 Merci. Les volumes non facturés en fin d'année.
9 Gazifère a effectué le suivi demandé par la Régie.
10 Elle a souligné dans sa preuve qu'elle continuait
11 ses efforts pour améliorer le modèle utilisé pour
12 estimer les volumes de gaz non facturés et qu'elle
13 comptait poursuivre ses efforts à cet égard-là.
14 Gazifère a démontré qu'elle prenait la situation au
15 sérieux. Elle a posé des gestes afin d'améliorer
16 tant les estimations de volume de gaz non facturé,
17 qui naturellement ont un effet sur le taux de gaz
18 perdu, et pour tenter de le maintenir en deça du
19 seuil de un pour cent (1 %).

20 Comme vous l'avez souligné ce matin,
21 Monsieur Pilotto, Gazifère a fait des pas de géant
22 sur ce point-là. En deux mille quatorze (2014), le
23 taux est en deça de un pour cent (1 %). C'est dans
24 ce contexte-là que Gazifère a demandé
25 l'autorisation de mettre fin au suivi, pas parce

1 qu'elle veut se désengager à l'égard de cette
2 question-là, mais parce qu'elle considère que c'est
3 plutôt sur les résultats qu'on devrait l'évaluer en
4 lui laissant le soin de gérer à l'interne les
5 actions qu'elle doit poser pour parvenir aux
6 résultats, à de bons résultats.

7 Et c'est seulement Stratégies énergétiques
8 qui a abordé cette question-là et elle a demandé
9 tout simplement à la Régie de prendre acte des
10 efforts de Gazifère. Alors, on vous demande
11 d'approuver cette demande-là de la part de
12 Gazifère.

13 Il y a diverses questions qui ont été
14 soulevées en audience. Je n'y reviendrai pas.
15 L'entente pour la Ville de Gatineau, quant à nous,
16 c'est clair, la position de Gazifère à cet égard-
17 là. Même chose pour le coût de service deux mille
18 dix-huit (2018). Nous avons une question
19 concernant les tarifs provisoires. On voulait
20 savoir justement, mais c'est clair maintenant,
21 naturellement ce sont... ce n'est pas juste selon
22 les tarifs proposés, mais selon les tarifs ajustés
23 compte tenu de tout ce qui a été dit en audience.
24 Donc, là-dessus, je pense que ce qui est au dossier
25 est très clair.

1 Ça compléterait mon argumentation, Madame
2 la Présidente.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci.

5 Me LOUISE TREMBLAY :

6 Madame la Présidente, pour la question du CFR...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Lequel?

9 Me LOUISE TREMBLAY :

10 ... concernant l'entente avec la Ville de Gatineau.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui.

13 Me LOUISE TREMBLAY :

14 Tant que l'entente n'est pas... tant que la
15 décision n'est pas rendue, qui crée vraiment le
16 CFR, ce que mon client me précise, c'est qu'il se
17 demande si ce montant-là, il doit en tenir compte
18 dans son... il ne se sent pas à l'aise présentement
19 de... parce qu'on n'aura pas la décision qui va
20 établir le CFR.

21 (14 h 49)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bien, en fait, le CFR pour la Ville de Gatineau va
24 probablement être créé en même temps que la
25 décision provisoire, dans la même décision que la

1 décision provisoire pour être sûr qu'au premier
2 (1er) janvier, effectivement, on puisse capter tous
3 les coûts, là. Alors, oui, il faudrait en tenir
4 compte.

5 Me LOUISE TREMBLAY :

6 Ça répond à la préoccupation. Merci, Madame la
7 Présidente.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ça me fait plaisir. J'aurais une question pour
10 vous, cependant, et ça revient sur la préoccupation
11 de SÉ/AQLPA sur... excusez-moi...

12 Me LOUISE TREMBLAY :

13 L'efficacité énergétique?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... le mécanisme de suivi pour le PGEÉ et le compte
16 d'écart. J'essaie juste de voir la mécanique de la
17 chose, et les aspects juridiques, je n'ai pas posé
18 des questions au témoin parce que je me suis dit
19 que vous étiez probablement plus à même d'y
20 répondre.

21 Si le compte d'écart permet déjà d'aller
22 au-delà du tarif autorisé, qu'on vous donne, en
23 fait, on vous autorise, via la mécanique du compte
24 d'écart, à dépasser certains budgets, et j'ai
25 regardé le...

1 Me LOUISE TREMBLAY :

2 Vous voulez dire le CFR qui existe depuis des
3 années, là, qui permet de capter les écarts entre
4 le réel et le budget?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Le CFR, en ce moment, permet de capter le réel.

7 Me LOUISE TREMBLAY :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Et c'est ce qu'on a indiqué cette année, l'année
11 passée ou dans toutes les autres années passées
12 également, ça captait le réel, le passé et le réel,
13 et on avait indiqué, il faudrait peut-être
14 effectivement mettre des directives sur la gestion
15 de ce compte d'écart-là. Vous êtes revenus avec une
16 proposition et la proposition per... donc pour les
17 aides, le budget autorisé, il y aurait, pour les,
18 ceux qui ont des aides financières fixes à dix pour
19 cent (10 %), et ceux qui ont des aides financières
20 variables, on pourrait doubler. Et selon l'exemple,
21 le tableau que vous avez indiqué... je cherchais...

22 Me LOUISE TREMBLAY :

23 Ça donnait deux cent quelque chose.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui, deux cent dix-huit mille (218 000 \$) au lieu

1 de cent neuf mille (109 000 \$). Si on vous autorise
2 ce type d'écart-là via des directives, vous n'avez
3 pas besoin de revenir rechercher une autorisation à
4 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du budget
5 autorisé, vous êtes déjà autorisés, hein, alors ça
6 deviendrait, je comprends, à ce moment-là, que
7 c'est plus un avis à titre informatif à la Régie
8 pour dire : « On s'en vient proche du budget
9 autorisé initial mais pas celui du compte
10 d'écart. »

11 Me LOUISE TREMBLAY :

12 Bien, c'est parce que, Madame la Présidente, ce
13 qu'on a compris, nous, les dernières années, on
14 avait un petit peu toujours, on fixait des budgets
15 et on avait un peu, ma cliente avait toujours cette
16 idée qu'elle avait ce compte-là qui existait, ce
17 CFR qui permettait justement de capter les écarts;
18 sauf qu'on a senti des préoccupations de la Régie
19 en nous disant : « Oui, oui, vous avez un compte
20 d'écart, là, mais organisez-vous quand même pour
21 avoir, être près de vos budgets, puis ça ne veut
22 pas dire que vous pouvez dépasser ça outre
23 mesure. » Alors c'est dans cette perspective-là
24 qu'on a suivi. Alors nous, ce que vous me demandez,
25 si je comprends bien, c'est comment, si on concilie

1 les deux, comment concilier les deux, là.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui.

4 Me LOUISE TREMBLAY :

5 Et puis c'est sûr qu'une directive n'a pas la même
6 autorité, si on veut, que le CFR. Alors...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est juste que, puis je vais vous donner ma
9 préoccupation, et peut-être que je m'en fais pour
10 rien, ça arrive, mais... on se, on vérifie puis
11 ensuite on... si on dit oui à votre, aux
12 directives, où on dit, bon, effectivement, il n'y a
13 pas besoin de venir nous... de venir nous aviser à
14 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du budget
15 autorisé, parce que les directives vous
16 l'autorisent, ça va être mis dans la décision, ça
17 va vous l'autoriser.

18 Si on ne vous autorise pas le compte, ou
19 enfin nommément plus le doubler, là, si on parle, à
20 ce moment-là, il faut effectivement revenir
21 rechercher une autorisation pour dépasser le budget
22 autorisé. Si on revient chercher une autorisation,
23 ça vient changer le revenu requis autorisé; là, on
24 tombe dans une autre dynamique où, si on a rendu la
25 décision, mettons dans ce dossier-ci en deux mille

1 quinze (2015) pour tarifaire deux mille seize
2 (2016), moi, je deviens functus officio, je ne peux
3 plus me prononcer là-dessus. Ça ne peut pas se
4 faire, je ne sais pas dans quel cadre de suivi ça
5 se ferait parce que je n'aurais plus d'autorité, il
6 faudrait créer un autre dossier. Alors le suivi
7 administratif, je ne suis pas convaincue que c'est
8 le bon véhicule à ce moment-là...

9 Me LOUISE TREMBLAY :

10 On va vous dire que, dans le fond, le dossier, il
11 serait fermé, le dossier.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Il serait, le dossier serait fermé, alors je ne
14 sais pas dans quel dossier cette feuille-là
15 pourrait tomber, de demande d'autorisation. Ça peut
16 arriver en cours d'année, vous créez un nouveau
17 dossier qui ne porte que sur une augmentation du
18 PGEÉ pour six mois...

19 Me LOUISE TREMBLAY :

20 Oui, c'est juste que si on veut éviter...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... mais là, on tombe sous l'article 25, 26...

23 Me LOUISE TREMBLAY :

24 ... ce qu'on veut éviter, c'est l'avis public puis
25 toute l'affaire, là.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est ça. Nous aussi, on regardait, là.

3 Me LOUISE TREMBLAY :

4 Je vous avoue que la première analogie que j'ai, à
5 laquelle j'ai pensé, c'était les ajustements de
6 tarifs.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 On a pensé à la même chose.

9 Me LOUISE TREMBLAY :

10 J'ai pensé à ça parce que je me souviens, il y a
11 plusieurs années que, justement, sauf que je suis
12 allée lire la décision puis ça ne m'a pas
13 nécessairement aidée, là, dans le sens où le but de
14 cette décision, le but d'instaurer ce mécanisme-là,
15 c'était beaucoup basé sur le fait que la Régie,
16 pour les pass-on ou les ajustements de tarifs,
17 n'avait pas vraiment beaucoup de discrétion, donc
18 que ça pouvait se faire par le biais d'une lettre.
19 Mais là, l'analogie n'est pas tout à fait bonne
20 dans ce cas-ci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Non, j'avoue, on l'a regardée également hier, cette
23 analogie-là, et la difficulté, c'est que ce n'est
24 pas une mécanique où c'est simplement, excusez
25 l'impression, rouler un nouveau set de chiffres.

1 Me LOUISE TREMBLAY :

2 Dites-moi, est-ce que je peux me permettre de vous
3 demander, Gaz Métro, elle a un mécanisme comme ça
4 et Gaz Métro doit fonctionner d'une certaine façon,
5 j'imagine, ils n'ont pas inventé rien?

6 (14 h 55)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vais vous avouer mon ignorance complète de Gaz
9 Métro pour des raisons qui sont...

10 Me LOUISE TREMBLAY :

11 Évidentes?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... personnelles.

14 Me LOUISE TREMBLAY :

15 Oui. Mais, écoutez, je vous avoue que moi, j'ai
16 pensé à cette analogie-là, je comprends bien les
17 préoccupations de mon collègue mais, comme je vous
18 dis, là, le but de Gazifère, ce n'est pas de
19 fonctionner en catimini puis de cacher les choses
20 aux intervenants, pas du tout.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Non.

23 Me LOUISE TREMBLAY :

24 Mais en même temps, si on instaure un mécanisme qui
25 est d'une lourdeur, on n'atteindra pas l'objectif,

1 là.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Non, non, je comprends, je comprends votre
4 préoccupation, je comprends la préoccupation de SÉ-
5 AQLPA, on essaie de voir quelle mécanique, à ce
6 moment-là, qui... qui pourrait être...

7 Me LOUISE TREMBLAY :

8 Puis le dossier, dans le fond, en fait, il ne peut
9 pas, sinon, les dossiers resteraient ouverts...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Éternellement, alors, puis une fois que la décision
12 finale...

13 Me LOUISE TREMBLAY :

14 Bien, pas éternellement, ils resteraient, parce
15 que, dans le fond, à partir du moment où tu arrives
16 dans une autre année, là, c'est un nouveau dossier
17 qui s'ouvre, là, ça ne resterait pas ouvert
18 éternellement.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 En fait, c'est que quand la décision finale est
21 rendue, je deviens functus officio sur ce dossier-
22 là.

23 Me LOUISE TREMBLAY :

24 Bien, c'est plutôt ça, c'est que vous n'avez plus
25 juridiction pour...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Pour rendre une décision sur cet aspect-là, à moins
3 de rendre des décisions partielles, ce que vous ne
4 voulez pas vivre avec, parce que vous ne voulez
5 pas, habituellement, les entreprises réglementées
6 aiment mieux la certitude d'une décision finale
7 plutôt qu'on revienne constamment...

8 Me LOUISE TREMBLAY :

9 Bien, écoutez, peut-être que la solution, ça ne va
10 pas, ça ne pourra pas être autre chose qu'un
11 dossier.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Qu'un dossier, c'est à cette conclusion-là que j'en
14 suis arrivée mais je...

15 M. LAURENT PILOTTO :

16 Permettez-moi, mais je suis revenu souvent avec ça,
17 notre dossier annuel qui dure...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Huit mois.

20 M. LAURENT PILOTTO :

21 ... huit mois, ce n'est pas parce qu'une formation
22 est assignée sur un dossier tarifaire, elle a à se
23 prononcer sur une fermeture et un revenu requis.

24 Me LOUISE TREMBLAY :

25 Exact.

1 M. LAURENT PILOTTO :

2 Ça ne la rend pas incapable de se prononcer sur une
3 toute autre question, en autant qu'elle accepte
4 qu'une requête soit amendée puis qu'une question
5 additionnelle soit ajoutée au dossier en cours.

6 Me LOUISE TREMBLAY :

7 Oui mais si le dossier est ouvert; s'il n'est plus
8 ouvert, le dossier?

9 M. LAURENT PILOTTO :

10 Oui mais...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui mais ça ne sera pas au mois d'avril que vous
13 reviendrez avec une...

14 Me LOUISE TREMBLAY :

15 Bien non, c'est ça, d'après moi, ça va être durant,
16 ça va être avant que vous...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Il faudrait que ça soit entre, il faudrait que vous
19 reveniez en quelque part entre avril et décembre.

20 M. LAURENT PILOTTO :

21 Bien, ça risque d'être le cas, en tout cas...

22 Me LOUISE TREMBLAY :

23 Bien, à mon avis, oui, sinon, de toute façon, ça ne
24 serait plus pertinent, là.

25

1 M. LAURENT PILOTTO :
2 Si vous « bustez » vos budgets avant avril...
3 LA PRÉSIDENTE :
4 Il y a d'autres problèmes qui s'annoncent.
5 M. LAURENT PILOTTO :
6 Vous êtes populaires.
7 Me LOUISE TREMBLAY :
8 Oui, moi, j'ai l'impression que ça serait...
9 LA PRÉSIDENTE :
10 Dans le cadre du prochain dossier, faire une
11 demande de traitement...
12 Me LOUISE TREMBLAY :
13 Mais j'ai l'impression que si ça pouvait être...
14 LA PRÉSIDENTE :
15 ... urgent...
16 Me LOUISE TREMBLAY :
17 ... si ça pouvait être par lettre plutôt que de
18 faire une requête, là, ça serait préférable, mais
19 ce n'est pas grave, s'il faut faire une requête, on
20 en fera une.
21 LA PRÉSIDENTE :
22 Bien, en fait, c'est tout simplement, c'est que
23 vous allez demander d'ajuster, par la lettre, dans
24 le cadre du prochain dossier tarifaire, d'ajouter
25 un enjeu à être traité de façon urgente; ça s'est

1 déjà vu.

2 Me LOUISE TREMBLAY :

3 Oui, de façon prioritaire.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 De façon prioritaire.

6 Me LOUISE TREMBLAY :

7 Comme on fait des fois quand on veut que la

8 Régie...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui, de façon prioritaire, et ça pourrait être

11 traité à ce moment-là avec les intervenants par

12 lettre, si on veut, là, sans faire nécessairement

13 une audience orale sur ce point-là.

14 Me LOUISE TREMBLAY :

15 Exact, je pense que ça serait la meilleure façon.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je pense que ça remplirait toutes les prescriptions

18 de la Loi, à première vue.

19 Me LOUISE TREMBLAY :

20 Là, j'ai une autre question qui vient de me...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui?

23 Me LOUISE TREMBLAY :

24 Pour le tarif provisoire, c'est bien évident que je

25 vais devoir déposer une requête, là, à cet égard-

1 là, que je vais faire dans le cadre du dossier?

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Non.

4 Me LOUISE TREMBLAY :

5 Non?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Vous n'avez pas besoin, je pense qu'on peut...

8 Me LOUISE TREMBLAY :

9 C'est parce qu'il faut quand même avoir... O.K.,
10 bien, l'important, c'est que j'aie une décision qui
11 me dit, effectivement : « Tes tarifs sont... »

12 LA PRÉSIDENTE :

13 En fait, c'est que vous l'avez demandé verbalement
14 lors de l'audience... ou, en fait, suite à mes
15 questions.

16 Me LOUISE TREMBLAY :

17 On m'a suggéré de le demander.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Suite à de fortes suggestions. Mais, en fait,
20 c'est, j'ai... on ne contrôle pas entièrement le
21 calendrier réglementaire évidemment puisqu'on est
22 en réponse à des demandes...

23 Me LOUISE TREMBLAY :

24 C'est que moi, il faut que j'en, il faut que je
25 sois certaine, là, si je dois, il faut absolument

1 que je... c'est ça, il ne faut pas passer tout
2 droit personne, là, il faut être sûr d'avoir les
3 tarifs en place. Alors ce que vous me dites, c'est
4 que vous ne croyez pas qu'une requête en bonne et
5 due forme écrite est nécessaire?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je ne le croirais pas. Maître Rondeau, avez-vous
8 une idée... moi, je ne penserais pas qu'une requête
9 écrite pour avoir...

10 Me LOUISE TREMBLAY :

11 Moi, je ne suis pas tout à fait convaincue de ça,
12 là.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bien, Maître Tremblay, dans le doute, écrivez-nous
15 une belle requête d'une page, ou deux, ça n'a pas
16 besoin d'être...

17 Me LOUISE TREMBLAY :

18 Bien, je vais faire, tout simplement dans le même
19 dossier, là, une requête qui va...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 En nous transmettant votre, les engagements 11 et
22 12, vous pourrez nous transmettre votre requête.

23 Me LOUISE TREMBLAY :

24 Oui, je préférerais faire ça, honnêtement, là.

25

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Ça vous appartient, alors...
3 Me LOUISE TREMBLAY :
4 Merci beaucoup.
5 LA PRÉSIDENTE :
6 Maître Rondeau, oui?
7 Me PIERRE RONDEAU :
8 Bien, peut-être dans la poursuite de l'échange,
9 vous devez déposer le document, le revenu révisé,
10 alors à ce moment-là, ça serait peut-être
11 l'occasion pour introduire ce type de demande-là.
12 Me LOUISE TREMBLAY :
13 Pour que, demander de fixer les tarifs en fonction
14 de ça?
15 Me PIERRE RONDEAU :
16 C'est ça.
17 LA PRÉSIDENTE :
18 Oui, avec le nouveau taux qui serait... bien, en
19 fait, pas...
20 Me LOUISE TREMBLAY :
21 Oui, bien, j'ai vu un dossier d'Hydro-Québec
22 dernièrement où il a tout simplement ajouté cette
23 requête-là dans le cadre de son, de sa...
24 LA PRÉSIDENTE :
25 Oui, exactement, ce n'est pas...

1 Me LOUISE TREMBLAY :

2 Oui, je pense, moi, je préférerais fonctionner
3 comme ça.

4 (15 h)

5 M. LAURENT PILOTTO :

6 J'ai un dernier point parce qu'une des possibilités
7 qu'on a devant nous dans la fixation des tarifs,
8 c'est de, comme on l'a dit, de « offsetter » une
9 partie de la baisse par un amortissement accéléré..

10 Me LOUISE TREMBLAY :

11 Qui s'efface.

12 M. LAURENT PILOTTO :

13 Excusez-moi! Peut-être que l'information est
14 clairement dans la preuve, mais je voudrais m'en
15 assurer. Parce que j'imagine que, ça, ça évolue, la
16 valeur du compte de francisation qui serait
17 possible d'amortir, est-ce que sa valeur au trente
18 et un (31) décembre deux mille quinze (2015) est
19 presque connue ou proche d'être connue? Juste pour
20 qu'on ait une idée. En tout cas, avoir une idée de
21 l'ampleur de la somme dont on parle. Puis c'est
22 peut-être une donnée qui pourrait être transmise en
23 même temps que le reste.

24 T'sais, ce n'est pas obligé que ce soit un
25 chiffre précis, on s'entend. Parce que de toute

1 façon, si la Régie allait dans ce sens-là, elle
2 dirait de liquider le solde du compte au trente et
3 un (31) décembre deux mille quinze (2015). Encore
4 faudrait-il savoir de quoi on parle. C'est-tu deux
5 cent mille (200 000 \$) ou trois cent mille
6 (300 000 \$) ou quatre cent mille (400 000 \$).

7 Me LOUISE TREMBLAY :

8 Très bien. Merci beaucoup.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci beaucoup, Maître Tremblay, pour vos
11 commentaires et vos réponses. Normalement, ce
12 serait maître Charlebois. Je ne sais pas si vous
13 voulez passer, mais maître Neuman avait passé sa
14 preuve en premier. C'est comme vous voulez. Maître
15 Neuman, vous êtes désigné volontaire. On va
16 certainement prendre un cinq minutes. On va prendre
17 un cinq minutes, on va revenir à trois heures cinq
18 (3 h 05). Je vous remercie.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20 REPRISE DE L'AUDIENCE

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bonjour, Maître Neuman.

23 PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Rebonjour, Madame la Présidente.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je m'excuse, je vais vous interrompre. On me
3 demande de préciser que le revenu requis qu'il
4 fallait remettre, c'est celui de distribution.
5 C'était juste pour être sûr qu'on s'entend bien. Je
6 m'excuse, Maître Neuman. Allez-y!

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Alors, dans mon argumentation, je vais vous parler
9 de cinq choses. D'une part, du PGEÉ; deuxièmement,
10 d'un certain nombre d'autres charges proposées pour
11 deux mille seize (2016), et dans cet ensemble
12 d'autres charges, se trouve incluse la charge de
13 gaz perdu; troisièmement, de la réduction de
14 l'interfinancement; quatrièmement, de la
15 possibilité d'établissement de tarifs provisoires;
16 et cinquièmement, de la planification du retour au
17 mécanisme incitatif.

18 Sur le PGEÉ, le premier sujet, le PGEÉ, il
19 y a deux sous-sujets. Le premier étant la question
20 de la manière dont la Régie devrait prendre en
21 compte les bénéfices non énergétiques des
22 programmes d'efficacité de Gazifère. Il y a un
23 propos qui a été tenu par Gazifère lors de
24 l'audience du deux (2) novembre, et je n'arrive pas
25 à la retrouver dans la transcription. Mais en tout

1 cas, Gazifère a peut-être cru erronément que nous
2 propositions d'évaluer les bénéfices non énergétiques
3 à zéro, et ce qui est évidemment pas notre
4 prétention, pas notre proposition. Évidemment,
5 Gazifère indiquait que c'était inexact, les
6 bénéfices non énergétiques ne sont pas égaux à
7 zéro.

8 C'est pour ça que, dans la manière dont
9 nous avons présenté la preuve orale tout à l'heure
10 par l'entremise de monsieur Fontaine, nous lui
11 avons fait bien préciser que la prise en compte des
12 bénéfices non énergétiques est quelque chose
13 d'absolument fondamental. SÉ-AQLPA, comme
14 organismes environnementaux, défendent cela, pas
15 seulement pour les programmes d'efficacité
16 énergétique, mais pour énormément d'autres
17 questions. Les externalités, c'est quelque chose de
18 fondamental dont il est souhaitable que les
19 décideurs publics tiennent compte.

20 Ce qui nous différencie de Gazifère, c'est
21 quant à la manière de les prendre en compte.

22 (15 h 14)

23 Si nous étions dans une situation où un simple
24 résultat chiffré, quantifié des tests était le seul
25 outil décisionnel permettant de décider d'approuver

1 ou non des budgets de programmes d'efficacité
2 énergétique, dans ce cas, il serait indispensable
3 d'inclure dans cette quantification la prise en
4 compte des bénéfiques. C'est-à-dire que si le
5 décideur n'avait pas de discrétion, si au-delà d'un
6 certain seuil, c'est oui, et de l'autre côté du
7 seuil, c'est non, bien évidemment il faudrait les
8 quantifier aussi imparfaitement que ce le soit.

9 On se trouve dans la situation où la Régie
10 a la discrétion d'autoriser des budgets de
11 programmes qui ne passent pas les tests quantifiés
12 qui sont à sa disposition et on est dans une
13 situation où la Régie, à la fois a confirmé qu'elle
14 avait cette discrétion, il y a plusieurs décisions
15 à cet effet, et où elle a exercé sa discrétion
16 souvent dans le cas des programmes destinés aux
17 ménages à faible revenu et dans le cas des
18 programmes visant l'innovation.

19 Donc, le fait qu'un programme ne passe pas
20 le test, les tests de rentabilité économique, n'est
21 pas un obstacle en soi à ce que la Régie les
22 approuve. Et évidemment on peut penser à des
23 situations où au-delà de ces deux cas d'exception
24 déjà clairement identifiés par la Régie, que celle-
25 ci pourrait être à l'avenir amenée à approuver

1 d'autres programmes ne rentrant pas dans ces deux
2 catégories et ne passant pas les tests. Si par
3 exemple, de façon générale, pour des motifs
4 d'intérêt public, mais plus spécifiquement si la
5 nouvelle politique énergétique du gouvernement du
6 Québec qui sortira incessamment prescrit des
7 nouvelles cibles plus élevées en matière
8 d'efficacité énergétique gazière.

9 Donc, ce n'est pas la fin du monde que des
10 programmes ne passent pas les tests et on peut même
11 penser que c'est logique et attendu que, à mesure
12 que le temps avance, que les programmes rentables,
13 eux, ils ont déjà été approuvés, ils sont déjà là.
14 Les programmes les plus rentables, logiquement on
15 les a déjà tous trouvés, on les a déjà tous
16 approuvés, ils sont déjà... ils sont déjà en
17 service.

18 Mais, plus on avance dans le temps, si les
19 cibles d'efficacité énergétique continuent de
20 croître, il est logique de s'attendre à ce qu'on se
21 retrouve en face de programmes qui ne seront pas
22 rentables. Et alors là, il faudra disposer d'outils
23 permettant de les classer, les classer réellement
24 selon leurs vrais coûts économiques pour pouvoir
25 choisir graduellement jusqu'où on veut aller dans

1 la non-rentabilité économique pour répondre à des
2 objectifs plus larges d'intérêt public consistant à
3 approuver des programmes non rentables.

4 Donc, il est essentiel de continuer d'avoir
5 à notre disposition un outil réellement... mesurant
6 réellement la rentabilité économique des programmes
7 parce que c'est comme ça qu'on va les classer. Si
8 les programmes ne sont pas rentables, ils ne vont
9 pas être automatiquement refusés, mais on saura
10 dans quelle mesure ils ne sont pas rentable et
11 jusqu'où on est prêt à aller.

12 Donc, c'est pour ça qu'il nous semble
13 nécessaire de garder l'outil actuel de mesure de
14 rentabilité économique et non pas, pour reprendre
15 une expression que madame la présidente a utilisée,
16 de crinquer les tests pour s'arranger pour... si le
17 programme ne passe pas le test, bien, on change le
18 test. C'est de voir lucidement quelle est la
19 réalité économique des programmes et lucidement de
20 décider si on va de l'avant à aller au-delà de la
21 rentabilité économique ou non et jusqu'où.

22 Donc, c'est une des raisons pour lesquelles
23 nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de modifier la
24 conception des tests de manière à ajouter de plus
25 en plus d'intangible de manière à ce que quand on

1 regarder les résultats, on ne saura pas quel est
2 le programme qui est réellement rentable. On aura
3 des chiffres, on ne saura pas trop ce qu'ils
4 signifient et, de toute façon, on aura... même si
5 on adoptait la position de Gazifère, il faudrait
6 toujours référer aux vrais coûts économiques, à la
7 vraie rentabilité économique selon les tests sans
8 BNE pour pouvoir évaluer et classer les programmes.

9 La deuxième raison, c'est quant aux valeurs
10 proposées de bénéfices non énergétiques. Il nous
11 semble qu'on est un peu comme dans une situation où
12 il faut à tout prix mettre un chiffre et trouver un
13 chiffre aussi imparfait que ce soit pour mettre
14 quelque chose.

15 (15 h 19)

16 La question des bénéfices non énergétiques
17 a déjà été examinée, il n'y a pas de décision
18 encore là-dessus, dans le dossier de Gaz Métro, qui
19 examine la possibilité également de tenir compte de
20 la façon de quantifier des BNE. Et, comme monsieur
21 Fontaine l'a souligné, ce qui est proposé c'est
22 l'approche du Massachusetts selon laquelle on a
23 demandé aux participants d'évaluer eux-mêmes ce que
24 représentent pour eux... ce que valent pour eux les
25 différents bénéfices non énergétiques des

1 programmes. Ce n'est pas la meilleure manière de
2 quantifier... pour un régulateur, pour une autorité
3 publique de quantifier les bénéfices non
4 énergétiques. Idéalement, si ça devait être fait,
5 il faudrait que ce soit le régulateur lui-même qui
6 décide ce que cela vaut pour la société. Puis même,
7 je fais une parenthèse, pour les différents
8 critères de l'article 5 de la Loi sur la Régie de
9 l'énergie ce que valent ces bénéfices non
10 énergétiques.

11 Il se peut qu'un participant accorde
12 énormément d'importance, je donne un exemple, à la
13 question du confort alors que peut-être que ça a
14 moins de valeur objectivement et qu'un tribunal,
15 examinant les choses objectivement, accorderait
16 moins de valeur à ce qu'un participant accorde
17 comme bénéfices non énergétiques. Inversement, il
18 se pourrait qu'un participant, pour lui, ça n'a pas
19 tellement d'importance d'aider les ménages à faible
20 revenu ou ça se peut qu'un participant ne réalise
21 pas l'importance pour l'environnement de telle ou
22 telle mesure. Donc, il accordera peu de valeur dans
23 un sondage alors qu'objectivement, cette valeur
24 pourrait être plus grande.

25 Donc, c'est pour ça, notre problème c'est

1 qu'on se trouve dans la situation où on cherche à
2 mettre des chiffres n'importe comment, juste pour
3 mettre des chiffres. Et le petit budget de quelques
4 milliers de dollars que Gazifère demande
5 d'approuver, je pense, n'ira pas plus... n'ira pas
6 tellement plus loin. Je ne vois pas qu'est-ce qu'on
7 pourrait faire avec ça. Qu'est-ce qu'on ferait, un
8 sondage, un sondage d'opinions? On va sortir...
9 bien sûr, on va sortir des chiffres, on va prendre
10 ceux du Massachusetts, on va les changer un peu, on
11 va en mettre d'autres.

12 Il a été mentionné qu'il y aurait une
13 approche conservatrice... et, d'ailleurs, pourquoi
14 une approche conservatrice? Est-ce qu'on cherche à
15 voir les vraies valeurs des bénéfices non
16 énergétiques ou d'avoir une approche qui, en plus,
17 va les biaiser en les réduisant de façon
18 conservatrice? On veut les vraies valeurs. Le but
19 de l'exercice ne serait-il pas d'avoir la vraie
20 valeur?

21 Donc, il nous semble que... et comme le dit
22 monsieur Fontaine, que ce serait du gaspillage de
23 se lancer davantage là-dedans. La Régie est déjà à
24 même à évaluer qualitativement dans quelle mesure
25 elle peut approuver des programmes ne passant pas

1 les tests. Et même, il y aura des situations où ce
2 n'est pas nécessairement la valeur qui comptera.
3 Si... supposons que... hypothétiquement, qu'il n'y
4 a aucun programme pour les ménages à faible revenu
5 qui s'approche le moindrement des tests
6 économiques, que tous sont... coûtent énormément
7 cher, que c'est absolument terrible, est-ce que la
8 Régie pourrait, malgré tout, décider que même si un
9 ou deux petits programmes pour les ménages à faible
10 revenu coûtent très, très cher, qu'il y aurait
11 quand même lieu, pour toutes sortes de raisons,
12 sociales et autres, d'en avoir et donc, de les
13 approuver. Donc, là encore, il y a tout un aspect
14 qualitatif à la discrétion de la Régie qui existe
15 et qui ne serait pas capté par la quantification
16 qu'envisage Gazifère. Et, de toute façon, Gazifère
17 et son expert, eux-mêmes reconnaissent que même
18 l'ajout quantifié des BNE ne remplacerait pas la
19 discrétion de la Régie. Donc, on se retrouverait au
20 point de départ et avec un outil plus imparfait que
21 ce qu'on a actuellement.

22 Donc, nous avons bien précisé, comme
23 recommandation 2.2 dans le rapport de monsieur
24 Fontaine... c'est-à-dire la recommandation 2.1 est
25 celle de ne pas retenir la quantification des BNE

1 proposée par Gazifère mais nous avons pris le soin
2 d'ajouter, à la recommandation 2.2, où nous
3 invitons la Régie de l'énergie, dans sa décision à
4 venir, à réitérer l'importance fondamentale qu'elle
5 accorde et continuera d'accorder à la prise en
6 compte des bénéfices et coûts non énergétiques,
7 c'est-à-dire environnementaux, socio-économiques,
8 dans l'exercice de sa discrétion d'accepter ou non
9 des programmes d'efficacité ne passant pas les
10 tests dans ces décisions sur leur budget.

11 (15 h 24)

12 Un aspect que j'ai pris pour acquis, mais
13 que je n'ai pas mentionné c'est qu'il n'y a pas
14 seulement... il n'y a pas seulement des bénéfices
15 non énergétiques, il y a aussi des coûts. Mais nous
16 avons pris pour acquis que ce n'est pas un enjeu,
17 que tout le monde cherche à tenir compte à la fois
18 des bénéfices et des coûts, mais il faudrait
19 s'assurer qu'on n'oublie pas qu'il y a aussi les
20 coûts non énergétiques qui peuvent exister pour un
21 programme ou un autre.

22 Le deuxième sous-sujet de la question du
23 programme... du PGEÉ, donc c'est la question du
24 choix du test de base et nous invitons la Régie de
25 l'énergie à maintenir le test TCTR Plus, TNT, qui

1 est celui que nous avons proposé, que SÉ/AQLPA
2 avait proposé l'an dernier et que la Régie a retenu
3 et qui permet de voir de façon objective quelle est
4 la rentabilité de chaque programme. Et ceci donc
5 sans y ajouter une quantification des bénéfices
6 qu'on appelle... qu'on peut appeler intangibles ou
7 non énergétiques. Donc... et c'est un test
8 rigoureux qui devrait continuer à être utilisé. Et
9 comme je l'ai mentionné tout à l'heure, le fait
10 qu'un grand nombre de programmes passés et qui
11 n'existent plus ou de programmes futurs que
12 Gazifère pourrait vouloir implanter ne passent pas
13 ce test, ce n'est pas la fin du monde, mais au
14 moins on a une quantification. On peut voir dans
15 quelle mesure ils ne le passent pas.

16 Et Gazifère, elle peut donner l'impression
17 qu'elle envisage peut-être, qu'elle croit peut-être
18 recevoir le message de ne plus faire de PGEÉ ou
19 d'arrêter de le développer. Ce n'est pas le message
20 que nous souhaitons qu'elle reçoive. Au contraire,
21 il faut qu'elle continue de rechercher des nouveaux
22 programmes, donc y compris des programmes ne
23 passant pas les tests et en s'inspirant pour
24 l'année prochaine de ce qui pourrait être écrit
25 dans la politique énergétique du Québec. Et il y a

1 des potentiels technico-économiques qui ont été
2 faits. Pas par Gazifère comme tel, mais Gaz
3 Métro... Gaz Métro en a fait, Enbrige en a sûrement
4 fait, donc il y a manière de voir ce qui est
5 possible. Ça ne se limite probablement pas à la
6 récupération de la chaleur des eaux grises.

7 Bon, il y a des mesures... il y a des
8 mesures visant l'enveloppe du bâtiment, certaines
9 sont déjà prises en charge par le BEIE, mais il
10 peut y avoir d'autres mesures supplémentaires,
11 comme Hydro-Québec le fait, comme Gaz Métro le
12 fait, qui pourraient être entreprises par Gazifère.
13 Et donc il y a... il y a un potentiel à aller
14 chercher.

15 Le troisième sujet que je vais aborder avec
16 vous, troisième sous-sujet concernant le PGEÉ est
17 la question de la flexibilité en cas de dépassement
18 du budgétaire du PGEÉ. Selon notre compréhension,
19 il y aurait deux niveaux de dépassement. Un premier
20 niveau de dépassement pour lequel l'autorisation
21 est déjà acquise, où Gazifère disposerait déjà de
22 la flexibilité et donc ce serait dix pour cent
23 (10 %) de dépassement ou dans certains cas cent
24 pour cent (100 %) de dépassement du coût décidé
25 quant à certains... quant à certains programmes. Et

1 c'est seulement si Gazifère dépasse encore
2 davantage son budget qu'elle aurait besoin de
3 s'adresser à la Régie pour une autorisation
4 particulière.

5 Comme nous l'avons indiqué, notre
6 proposition - et je vais arriver aux commentaires
7 qui ont été faits il y a quelques minutes par la
8 Régie - notre proposition n'est pas d'exiger ou de
9 requérir qu'il y ait à chaque... dans chaque cas de
10 dépassement supplémentaire - je vais appeler ça le
11 dépassement supplémentaire - le besoin d'ouverture
12 d'une nouvelle cause, un nouveau numéro de dossier
13 avec une nouvelle reconnaissance des intervenants,
14 une nouvelle procédure plus lourde, juste pour
15 arriver à cette autorisation. Notre souhait est
16 simplement que Gazifère puisse exprimer par une
17 simple lettre son besoin d'un tel dépassement
18 supplémentaire, que les intervenants déjà existants
19 dans le dossier par lequel le budget du PGEÉ a été
20 approuvé, que ces intervenants en soient avisés et
21 puissent eux-mêmes faire, dans un court délai,
22 leurs propres commentaires écrits. Et ensuite la
23 Régie déciderait.

24 (15 h 30)

25 Nous ne pensons pas qu'il y ait un obstacle

1 procédural à ce que la formation... à ce que la
2 formation qui a déjà été saisie, qui a approuvé le
3 budget initial du PGEÉ puisse recevoir ce type de
4 demande de dépassement additionnel. Il suffirait
5 que la Régie, dans sa décision finale écrive, dans
6 son dispositif, un paragraphe indiquant qu'elle
7 reste saisie en cas de demande de dépassement,
8 selon tel... afférent à tel et tel paragraphe ou
9 tel et tel article qui permettrait ce dépassement.
10 Donc, la décision finale maintiendrait, justement,
11 qu'elle n'est pas finale sous cet aspect. Et donc,
12 selon nous, la formation pourrait aisément rester
13 saisie jusqu'à ce que la cause tarifaire suivante
14 soit ouverte, auquel cas, si la cause tarifaire
15 suivante est ouverte, dans ce cas, c'est la
16 nouvelle formation de la nouvelle cause tarifaire
17 qui pourrait éventuellement recevoir des demandes
18 urgentes comme ça a été mentionné tout à l'heure.
19 Donc, il ne s'agit pas de faire en sorte que la
20 formation reste saisie éternellement. Elle ne
21 resterait saisie que quelques mois de plus si
22 jamais il y a un besoin de la part de Gazifère de
23 lui soumettre quelque chose avant que la
24 nouvelle... enfin, avant que la cause tarifaire
25 subséquente soit ouverte.

1 Maintenant, je passe à la section 2 de mon
2 argumentation. La section la plus longue, c'était
3 la section 1 sur le PGEE. Dans la section 2, je
4 vais passer en revue un certain nombre de charges,
5 d'autres charges puisque le PGEE aussi est une
6 charge, d'autres charges proposées par Gazifère
7 pour deux mille seize (2016).

8 En remarque générale, en premier lieu, nous
9 recommandons à la Régie de l'énergie d'éviter la
10 microgestion et de faire preuve de déférence à
11 l'égard des aspects du coût de service proposé par
12 Gazifère qui relève davantage du détail, sauf s'il
13 existe vraiment au niveau des orientations du
14 tribunal des motifs de refuser un poste de dépenses
15 comme étant non nécessaire ou allant à l'encontre
16 de ses orientations. C'est le cas, par exemple, de
17 la dépense qui aurait visé à quantifier les
18 bénéfices non énergétiques des programmes
19 d'efficacité et que nous avons proposé de refuser
20 malgré son faible montant.

21 Un premier élément de charge sur lequel je
22 vous soumetts des représentations : l'accélération
23 de l'amortissement de certains coûts capitalisés.
24 Tout comme la FCEI, nous ne recommandons pas
25 d'accélérer l'amortissement de certains coûts

1 capitalisés d'actifs incorporels tels que ceux du
2 programme de francisation en passant leur solde aux
3 charges D-2016. Nous croyons qu'il n'est pas
4 souhaitable de modifier de façon soudaine la
5 période d'amortissement déjà établie d'une manière
6 intergénérationnelle en accroissant
7 artificiellement le revenu requis de deux mille
8 seize (2016). De plus, une telle accélération
9 d'amortissement aurait un effet nuisible sur la
10 réduction de l'interfinancement - que je vais
11 aborder dans quelques instants - aurait un effet
12 nuisible sur la réduction de l'interfinancement et
13 risquerait de contraindre Gazifère, pour y
14 parvenir, à augmenter le tarif 2 en deux mille
15 seize (2016) comme ce fut le cas déjà en deux mille
16 quinze (2015).

17 Charge suivante, l'entente Gazifère
18 Gatineau de constitution d'un fonds communautaire
19 et plus généralement, les coûts de commandites de
20 Gazifère. Les charges de deux mille seize (2016)
21 devraient, selon nous, déjà inclure le coût prévu
22 du fonds communautaire constitué par l'entente
23 Gazifère Gatineau sous réserve de la constitution
24 d'un compte de frais reportés au cas où cette
25 entente ne serait pas subséquemment approuvée en

1 phase 4 par la Régie au présent dossier ou être
2 approuvée en faisant l'objet de modifications.
3 C'est la solution qui est la plus équitable entre
4 générations car par hypothèse, c'est en deux mille
5 seize (2016) que le coût éventuel d'une entente
6 serait encouru. Enfin, commencerait à être encouru,
7 plutôt.

8 Il ne serait pas souhaitable d'omettre le
9 coût de cette entente de deux mille seize (2016),
10 du revenu requis de deux mille seize (2016) et
11 d'imputer ce coût à l'année deux mille dix-sept
12 (2017) par un CFR, car ce serait transmettre à une
13 clientèle d'une année ultérieure des coûts qui
14 seraient encourus durant l'année deux mille seize
15 (2016). De plus, il n'est pas déraisonnable prima
16 facie de supposer provisoirement que cette dépense
17 pourrait être approuvée car la Régie a déjà
18 connaissance spécialisée d'office que TransÉnergie
19 fait déjà la même chose à hauteur de un pour cent
20 (1 %) de ses investissements. Elle a déjà un fonds
21 communautaire correspondant à un pour cent (1 %)
22 des investissements qu'elle peut réaliser et qui,
23 fonds qui est versé à des municipalités ou
24 associations communautaires. Et toujours sur ce
25 thème, dans un autre ordre d'idées, les cavaliers

1 tarifaires sont, par ailleurs, rarement utilisés.
2 (15 h 35)

3 Sur un thème connexe, le budget des
4 commandites de Gazifère est également souhaitable
5 et la Régie, là aussi, a connaissance spécialisée
6 d'office que Hydro-Québec et Gaz Métro font
7 également, ont également un budget de commandites.

8 Le poste de charge suivant : les coûts de
9 gestion du site Facebook. Quant aux dépenses
10 relatives à la gestion du site Facebook, nous
11 recommandons à la Régie de les approuver,
12 conditionnellement à ce que Gazifère dépose au
13 tribunal un rapport d'un technicien informatique à
14 l'effet que ce site, tant sa page d'accueil que les
15 pages de son contenu au-delà de sa page d'accueil
16 sont configurées de manière à être accessibles à
17 toute personne, sans obligation qu'elle s'inscrive
18 à Facebook.

19 Bien que nous n'en avons pas la certitude,
20 il se peut que la raison pour laquelle, lorsque
21 nous avons soumis certaines photographies
22 montrant, ce que montré à l'écran, indiquaient que
23 la page était inaccessible, alors que sur certains
24 écrans aujourd'hui, les témoins de Gazifère y
25 avaient accès, il se peut que c'était parce qu'ils

1 n'allaient pas au-delà de la page d'accueil, que si
2 on clique, que la page d'accueil est accessible à
3 tous mais que si on clique sur quoi que ce soit
4 dessus, qu'après, on a le message : « Vous ne
5 pouvez pas y accéder sauf si vous adhérez à
6 Facebook. »

7 Mais ça, c'est une simple hypothèse, ce
8 n'est pas en preuve. Mais il s'agirait qu'un
9 technicien certifie que le problème est réglé, donc
10 s'il y a une configuration à faire, qu'elle est
11 faite.

12 Donc si tel n'était pas le cas, la dépense
13 relative au site Facebook ne pourrait pas être
14 considérée comme étant une dépense nécessaire au
15 sens de l'article 49, alinéa 1, paragraphe 2 de la
16 Loi, représentant même une baisse de service, voire
17 même une incitation de la part de Gazifère à ce que
18 ses clients contractent avec Facebook une perte de
19 leur droit à la vie privée et à la confidentialité.

20 Il n'est pas acceptable qu'une personne qui
21 cherche à lire la page de Gazifère reçoive un
22 message l'invitant à s'inscrire à Facebook, à
23 fournir à Facebook des renseignements personnels et
24 à accepter ces conditions constituant une perte de
25 son droit à la vie privée et à la confidentialité.

1 Or, c'est ce qui arrive si les pages Facebook de
2 Gazifère ne sont pas configurées de manière à être
3 accessibles à tous sans besoin d'inscription.

4 En outre, nous recommandons à la Régie,
5 dans sa décision, d'ordonner explicitement que tout
6 contenu Facebook de Gazifère soit également contenu
7 dans son site Internet. Le témoin de Gazifère
8 semble avoir dit que généralement, ce serait le
9 cas; donc ça ne serait pas nuisible que la Régie le
10 précise et le spécifie explicitement dans sa
11 décision.

12 La charge suivante : la charge de gaz
13 perdu. Au chapitre 4 du rapport C-SÉ/AQLPA-0018,
14 SÉ/AQLPA-2, Document 1, nous appuyons les mesures
15 prises par Gazifère afin de réduire sa charge de
16 gaz perdu. Je ne vais pas énumérer toutes ces
17 mesures mais nous les appuyons, nous invitons la
18 Régie à les appuyer également.

19 Dernier item de charge : les coûts d'aide à
20 la localisation des conduites pour les
21 entrepreneurs. Nous appuyons les dépenses prévues
22 par Gazifère afin de permettre la localisation de
23 ces conduites auprès des entrepreneurs, ce qui non
24 seulement réduit les risques d'accidents et de
25 pertes de gaz mais constitue une mesure normale et

1 souhaitable de la part d'un distributeur gazier
2 pour réduire son risque d'émissions de gaz à effet
3 de serre. Nous sommes fortement opposés à la
4 proposition de la FCEI de limiter la hausse du
5 budget pour la localisation de conduites.

6 J'arrive à la section 3 de mon
7 argumentation, qui est la réduction de
8 l'interfinancement. Alors sur le principe, nous
9 sommes d'accord avec l'orientation qui s'exprimait
10 dans la proposition initiale de Gazifère d'allouer
11 la totalité de la baisse tarifaire alors déjà
12 identifiée pour deux mille seize (2016) aux tarifs
13 autres que le tarif 2, ce qui signifierait que le
14 tarif numéro 2 aurait un ratio revenus/coûts qui
15 atteindrait quatre-vingt-onze pour cent (91 %). Et
16 sur le principe, Gazifère indiquait son intention
17 de poursuivre en ce sens.

18 (15 h 40)

19 Maintenant, on sait qu'il y aura
20 vraisemblablement une baisse additionnelle du
21 revenu requis et, comme monsieur Fontaine l'a
22 recommandé nous souhaiterions qu'au moins une
23 partie de l'allocation de cette baisse contribue à
24 réduire encore davantage l'interfinancement. Il y a
25 le mot « dogme » qui a été prononcé trois fois,

1 alors maintenant je le prononce une quatrième fois,
2 ce sera facile à retracer par recherche de mot, en
3 fait, dogme ou dogmatique, par recherche de mot
4 dans les notes sténographiques.

5 Donc, nous ne sommes pas dogmatiques et
6 nous n'allons pas jusqu'à proposer absolument de
7 tout... d'allouer toutes les baisses à venir tant
8 qu'on n'aura pas atteint le un, le cent pour cent
9 (100 %), en tenant compte notamment du fait
10 qu'Hydro-Québec Distribution et Gaz Métro eux-mêmes
11 n'ont pas atteint le cent pour cent (100 %) encore
12 et donc Gazifère aujourd'hui, enfin si la demande
13 de Gazifère était accueillie, serait la plus
14 avancée dans la réduction de l'interfinancement.

15 Mais, quand même, ce que nous souhaitons
16 ici et nous faisons les mêmes propositions à Gaz
17 Métro et on essaie de faire en sorte que, malgré le
18 texte de la loi, que la même chose arrive à Hydro-
19 Québec Distribution, on pense que c'est un objectif
20 louable que les tarifs reflètent leurs vrais coûts
21 et donc de continuer dans ce sens-là.

22 Et donc une hypothèse telle que soumise par
23 monsieur Fontaine en réponse à une question de la
24 Régie tout à l'heure, qui serait d'allouer deux
25 fois, selon une proportion de deux pour un, la

1 baisse au tarif 2 par rapport à la baisse...
2 pardon, la baisse au tarif 1... aux tarifs autres
3 que 2 par rapport à la baisse qui sera allouée au
4 tarif 2, permettrait de continuer de contribuer à
5 réduire l'interfinancement.

6 Et comme je l'ai mentionné tout à l'heure,
7 comme monsieur Fontaine aussi l'a mentionné, ce ne
8 serait selon nous pas une bonne idée d'amortir de
9 façon accélérée certains comptes de frais reportés
10 comme ceux sur la francisation parce que ça
11 déstructurerait la stratégie de réduction de
12 l'interfinancement parce que là on aurait à faire
13 face à la décision d'augmenter ou non le tarif 2 si
14 on veut continuer de contribuer à la réduction de
15 l'interfinancement, ou ne pas le faire et dans ce
16 cas on aura perdu une belle opportunité de réduire
17 cet interfinancement.

18 Je passe au quatrième sujet qui est
19 l'établissement de tarifs provisoires pour deux
20 mille seize (2016). D'abord pour vous soumettre
21 qu'aucune requête de la part de Gazifère n'aurait
22 été requise puisque vous avez déjà les pleins
23 pouvoirs, selon l'article 48, de fixer d'office des
24 tarifs, même si aucune demande n'est faite par qui
25 que ce soit. Mais, en plus, une requête verbale a

1 déjà été logée et le fond ne doit pas prédominer
2 sur la forme. Donc, vous êtes déjà saisi d'une
3 requête verbale de Gazifère en ce sens.

4 Si Gazifère veut faire en plus une requête
5 par écrit, elle peut le faire, mais ce n'était
6 absolument pas nécessaire.

7 Si la décision finale sur la cause
8 tarifaire deux mille seize (2016) de Gazifère donc
9 n'est pas rendue en deux mille quinze (2015), donc
10 nous recommandons à la Régie de décréter, à compter
11 du premier (1er) janvier deux mille seize (2016),
12 des tarifs provisoires basés sur la demande de
13 Gazifère, mais sans y inclure déjà les baisses du
14 revenu requis additionnelles que le tribunal a déjà
15 identifiées car la Régie n'aurait pas encore décidé
16 de leur allocation. À moins qu'elle le fasse déjà
17 au stade de la décision provisoire. Mais, si...
18 c'est toute la question de l'imputation sur la
19 réduction de l'interfinancement.

20 Si la Régie estime que c'est dans sa
21 décision finale qu'elle devra traiter de cette
22 question, dans ce cas la chose logique à faire,
23 c'est de ne pas inclure déjà ces baisses
24 additionnelles dans la décision sur les tarifs
25 provisoires.

1 Mais, ce faisant, même en rendant une
2 décision de tarifs provisoires basés sur la demande
3 telle qu'elle est initialement logée par Gazifère,
4 la Régie se trouverait à déterminer déjà
5 implicitement, et c'est ce qu'on souhaite,
6 qu'aucune classe tarifaire ne va subir de hausse en
7 deux mille seize (2016) parce que ce ne serait
8 pas... ce ne serait peut-être pas très optimal
9 d'avoir des décisions, une décision de tarifs
10 provisoires et, quelques mois plus tard, d'adresser
11 à certains clients une hausse rétroactive pour la
12 consommation qu'ils ont... qu'ils auraient faite
13 depuis le premier (1er) janvier deux mille seize
14 (2016).

15 (15 h 46)

16 Donc, vous aurez peut-être implicitement,
17 sans être obligé de le dire tout de suite dans la
18 décision provisoire, vous aurez peut-être avoir
19 déjà implicitement décidé entre vous que votre
20 orientation est d'éviter qu'aucune... que quelque
21 classe tarifaire que ce soit ne subisse de hausse
22 en deux mille seize (2016). Sinon, accorder une
23 réduction pour ensuite accorder une hausse,
24 c'est... ou un gel ou une baisse pour ensuite
25 accorder une hausse, ce n'est pas optimal. Ça se

1 fait, on peut le faire mais ce n'est pas optimal.

2 Par ailleurs, une fois les tarifs
3 provisoires établis, la Régie devrait clairement
4 spécifier que Gazifère n'est, malgré tout, pas
5 autorisée à effectuer une liste de dépenses
6 controversées que la Régie identifierait comme
7 devant faire l'objet de sa décision finale. Bien,
8 tel que, par exemple, le budget de recherche pour
9 quantifier les bénéfices non énergétiques des
10 programmes d'efficacité, il pourrait s'agir
11 d'autres aspects controversés que soit la Régie a
12 identifiés dans ses questions soit que la FCEI a
13 elle-même identifiés dans sa preuve et ses
14 représentations. Donc, il y aurait une liste...
15 donc, même si les revenus arrivent, que certaines
16 dépenses seraient gelées... identifiées dans la
17 décision provisoire seraient gelées jusqu'à la
18 décision finale.

19 J'aborde maintenant le cinquième et dernier
20 sujet qui est la planification du retour au
21 mécanisme incitatif. Alors, au cours des dernières
22 années, SÉ/AQLPA ont systématiquement insisté pour
23 que Gazifère accélère la préparation de son
24 mécanisme incitatif. On l'a plaidé à plusieurs
25 reprises. Et, aujourd'hui, nous nous trouvons dans

1 la situation où, à contrecœur, nous sommes ouverts
2 à ce que l'année tarifaire deux mille dix-sept
3 (2017) continue d'être établie selon le coût de
4 service puisque, manifestement, les délais sont
5 trop courts pour permettre à Gazifère, à la Régie
6 et aux intervenants d'établir, de façon sereine et
7 complète, le futur mécanisme incitatif d'une
8 manière qui en permettrait l'application au premier
9 (1er) janvier deux mille dix-sept (2017).

10 À cela s'ajoute le fait qu'il devrait être
11 utile de connaître la future politique énergétique
12 du gouvernement du Québec lors de l'établissement
13 de ce mécanisme. Et le tout permettra de s'assurer
14 que le futur mécanisme sera suffisamment
15 sophistiqué pour aller au-delà d'un simple gel ou
16 de simples coupures de coût mais encouragera lui-
17 même l'innovation et l'atteinte d'objectifs qui,
18 parfois, peuvent amener des hausses de coût sur des
19 postes budgétaires particuliers. Ainsi, le futur
20 mécanisme pourra s'avérer aussi sophistiqué et
21 flexible que pourrait l'être une fixation de tarifs
22 selon le coût de service.

23 Ça complète mes représentations. Je vous
24 remercie beaucoup.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie, Maître Neuman. Moi, j'ai quelques
3 questions, elles sont vraiment courtes...
4 précisions. La première porte sur le PGEÉ et je
5 pense que c'est monsieur Trahan qui avait amené,
6 bien, si on n'accepte pas, on pourrait essayer de
7 voir ce qu'on pourrait faire en collaboration, puis
8 je pense qu'il avait nommé la Municipalité de
9 Gatineau ou, enfin, d'autres organismes de ce type-
10 là, pour faire le PGEÉ ou développer de nouveaux
11 programmes. Alors, je voulais savoir si, dans votre
12 proposition... si, à votre avis, ça fait partie
13 du... ça pourrait faire partie du PGEÉ de Gazifère
14 si elle ne gère pas elle-même le programme mais
15 participe à un programme qui amènerait de
16 l'efficacité énergétique?

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Nous ne nous prononçons pas sur ce point spécifique
19 puisque, de toute façon, il faudra en discuter,
20 mais ça fait... il y a beaucoup d'avenues possibles
21 et ça fait partie des avenues possibles. Et, je me
22 rappelle, à une certaine époque, il avait été
23 question peut-être que le FEE de Gaz Métro puisse
24 bénéficier à Gazifère aussi. Il y aurait peut-être
25 pu y avoir une forme d'entente quelconque. Donc, il

1 y a beaucoup de possibilités qui existent et...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Philosophiquement parlant, ce n'est pas quelque
4 chose Stratégie énergétique et l'AQLPA
5 s'opposeraient?

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Non. De toute façon, il y a déjà des programmes
8 d'efficacité énergétique qui sont gérés par
9 beaucoup... non seulement par les différents
10 ministères et organismes, de toute façon les Villes
11 sont des organismes publics, il y a beaucoup de
12 possibilités qui existent. Et les différents
13 programmes eux-mêmes, dans certains cas, confient
14 des responsabilités à des organismes publics ou
15 privés et donc, ça fait partie du domaine des
16 possibles, oui.

17 (15 h 54)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci. La deuxième question c'est sur Facebook.
20 Est-ce que la simple information... Monsieur
21 Groulx, j'y vais de mémoire, là, vous a mentionné
22 hier qu'une information qui était sur Facebook,
23 donnée évidemment par Gazifère, on ne parle pas des
24 gens, se retrouve... c'est sûr que les programmes
25 d'efficacité énergétiques et les programmes

1 commerciaux se retrouvent systématiquement sur le
2 site Internet de Gazifère. Est-ce que cette
3 affirmation-là n'est pas suffisante pour vous, de
4 dire que les consommateurs de Gazifère ou les gens
5 qui voudraient devenir des consommateurs, des
6 clients de Gazifère auraient de toute façon
7 l'information, qu'ils y aient accès sur Facebook ou
8 sur la page Web de Gazifère?

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Bien ce qu'il y a c'est qu'on ne sait pas vers quoi
11 ça va évoluer. Ce qu'on ne voudrait pas c'est qu'il
12 y ait... que graduellement que le focus des
13 communications soit sur ce médium et un médium qui
14 a certaines imperfections, et qu'on délaisse la
15 qualité de l'information qui se trouve sur le site
16 Web. Donc c'est un peu ça le message qu'on
17 souhaiterait que la Régie exprime dans sa décision,
18 que le contenu devrait être également, le contenu
19 éventuel de Facebook devrait également se trouver
20 sur le site Web. De manière à ce qu'on n'arrive pas
21 dans une situation où graduellement il y aurait un
22 passage du focus de l'un à l'autre et que là, bon,
23 je comprends que l'information aride sera
24 toujours... sera toujours là sur le site, mais
25 qu'il y ait une certaine... qu'il continue d'y

1 avoir un équilibre de manière à continuer
2 d'alimenter d'une manière conviviale.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K.

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 ... le site Web. Et pas juste en informations
7 arides. Bien les avocats aiment bien l'information
8 aride, on cherche... on cherche les textes, les
9 textes, les articles, mais peut-être que d'autres
10 personnes voudraient avoir... aimeraient avoir ça
11 de façon plus digeste.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Dans votre position sur le PGEÉ, hier il y a eu
14 discussion entre moi et monsieur Trahan notamment
15 sur le fait qu'il pourrait y avoir une limite sur
16 le budget total. Là, on avait parlé de dix pour
17 cent (10 %). Votre position sur ce... avez-vous...
18 est-ce que Stratégies énergétiques et AQLPA a une
19 position sur une limite de ce type-là? Parce que je
20 sais que vous avez dit que pour les variables vous
21 étiez d'accord avec Gazifère, mais si la Régie
22 devait aller vers une limite de dix (10 %) ou de
23 quinze pour cent (15 %) parce que d'habitude un
24 projet d'investissement on parle de quinze pour
25 cent (15 %), est-ce que c'est quelque chose que...

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 On est d'accord avec la proposition qui a été logée
3 par Gazifère, qui est...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Non, je le sais, je vous demande si la Régie devait
6 aller vers une limite à quinze pour cent (15 %)
7 globale. Quinze (15 %) ou dix (10 %) ou enfin...
8 Est-ce que c'est quelque chose que,
9 philosophiquement parlant, Stratégies énergétiques
10 a considéré?

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Bien de notre compréhension, il y aurait une
13 première limite qui serait déjà inscrite, donc il y
14 a déjà... il y aurait déjà un droit de dépassement,
15 qu'il soit de dix pour cent (10 %) ou autre, qui
16 serait déjà inscrit.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Hum, hum.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Donc si Gazifère dépasse de ce niveau de
21 pourcentage, elle n'aurait pas besoin d'une
22 autorisation supplémentaire en temps réel. Elle en
23 ferait part dans son rapport annuel. Mais si
24 Gazifère a besoin d'une autorisation supplémentaire
25 au-delà de ce seuil de dix pour cent (10 %) ou

1 autre, là elle aurait besoin d'enclencher une
2 procédure telle qu'on l'a décrite, c'est-à-dire un
3 échange de... un échange... un dépôt de lettre pour
4 expliquer la situation, expliquer pourquoi elle
5 aurait besoin d'un dépassement supérieur à ce dix
6 pour cent (10 %).

7 LA PRÉSIDENTE :

8 En fait, dernière question. Vous parliez qu'on
9 pourrait garder mainmise sur une partie du PGEÉ au-
10 delà de la décision finale, en édictant que nous
11 garderions...

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... juridiction sur la question du PGEÉ jusqu'à la
16 nouvelle tarifaire-là soit ouverte.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Mais là est-ce que vous parlez de la nouvelle
21 décision tarifaire ou est-ce que le dossier
22 tarifaire ouvre au mois d'avril ou mai?

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Jusqu'à ce qu'il y ait des... jusqu'à ce que le
25 dossier soit ouvert, donc jusqu'à ce qu'il y ait

1 une...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 O.K.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 ... autre formation.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Donc décembre à avril.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Une autre formation, oui. Oui, donc c'est quelques

10 mois seulement.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 C'est beau.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 O.K.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je vous remercie beaucoup. Ça va compléter mes

17 questions. Alors merci beaucoup, Maître Neuman.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Merci bien.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Et nous sommes rendus... Encore? Je suis peut-être

22 un dragon, là, mais en tout cas. Maître Charlebois,

23 si vous êtes prêt, moi je procéderaï. Vous avez le

24 difficile rôle d'être le dernier de la journée.

25 Vous avez de la pression.

1 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

2 Je ne prendrai pas ça personnel.

3 (15 h 56)

4 M. LAURENT PILOTTO :

5 Bon retour à Gatineau à ceux qui quittent.

6 PLAIDOIRIE PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

7 Alors, je serai relativement bref considérant
8 l'heure de la journée et tout le monde est sans
9 doute bien fatigué. Alors, je vais me concentrer
10 sur les points principaux.

11 Dans le cadre du présent dossier, la FCEI
12 s'est principalement concentrée sur deux sujets.
13 Les programmes commerciaux et les dépenses
14 d'exploitation. Au-delà de ces deux sujets
15 principaux là, je vais également aborder, dans le
16 cadre de la présente plaidoirie, les trois
17 questions qui ont été posées par la présidente en
18 tout début d'audience, c'est-à-dire le mode
19 d'exploitation de Gazifère pour deux mille dix-huit
20 (2018), le mécanisme incitatif versus le coût de
21 service, également les coûts de l'entente avec la
22 Ville de Gatineau et finalement, l'application des
23 tarifs provisoires au premier (1er) janvier deux
24 mille dix-huit (2018)... deux mille seize (2016),
25 pardon.

1 Allons-y d'emblée avec les programmes
2 commerciaux. Donc, dans le cadre du présent
3 dossier, Gazifère propose principalement trois
4 nouveaux programmes commerciaux portant sur les
5 ajouts de clients dans les immeubles multilogements
6 et l'ajout d'usage nouveau dans les secteurs
7 résidentiels et commerciaux. Abordons tout de suite
8 le programme multilogements. À l'égard de ce
9 programme-là, la FCEI estime qu'il est important
10 d'être réaliste quant aux hypothèses faites pour
11 calculer le niveau de rentabilité, entre autres,
12 avec des usages qui ne garantiraient pas des
13 revenus stables. À ce titre, nous référons... et en
14 fait, j'ai un document devant moi et j'ai oublié de
15 vous le dire d'emblée, là, j'ai un document devant
16 moi que je vais, par la suite, déposer sur le SDÉ
17 pour référence, alors vous pourrez, si vous le
18 souhaitez, travailler avec ce document-là par la
19 suite, là, je ne sais pas si c'est quelque chose
20 qui est possible?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Vous voulez rajouter de la preuve à ce stade-ci?

23 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

24 Ce n'est évidemment pas de la preuve, là, c'est
25 seulement le plan d'argumentation que j'ai devant

1 moi, là.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Ah, O.K. Parce que vous m'avez fait peur, là.

4 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

5 Non, non, rassurez-vous c'est...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K. Le plan d'argumentation ça va, pas de
8 problème.

9 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

10 Exact, c'est seulement le plan d'argumentation.
11 Alors pour référence par la suite. Mais ce n'est
12 certainement pas de la preuve additionnelle,
13 rassurez-vous.

14 Donc, je disais, à ce titre, je réfère à la
15 préoccupation qui a, d'ailleurs, été formulée par
16 la formation de la Régie lors de l'audience du deux
17 (2) novembre à l'égard de l'effet d'effritement,
18 c'est-à-dire... et aux notes sténographiques du
19 deux (2) novembre deux mille quinze (2015) à la
20 page 71 où, essentiellement, la formation de la
21 Régie disait :

22 Bien que je vous l'ai dit tantôt, ma
23 préoccupation, c'est plus sur le taux
24 d'effritement. Comme les foyers au
25 gaz, je n'ai pas de difficulté à

1 concevoir qu'un foyer au gaz a une
2 durée de vie de dix (10) ans, quinze
3 (15) ans, sept ans, vingt (20) ans,
4 peu importe, ce n'est pas l'équipement
5 le problème, c'est que c'est des
6 humains qui décident de l'utiliser ou
7 pas. C'est la même chose pour le
8 barbecue.

9 Donc, la FCEI partage cette préoccupation-là de la
10 formation de la Régie à cet égard et réitère que
11 selon elle, des projets avec des usages qui ne
12 garantiraient pas des revenus stables devraient
13 être modélisés en conséquence en incluant une
14 probabilité que chaque client ne génère pas des
15 revenus à chaque année. Il faudrait notamment tenir
16 compte du risque de mauvaises créances et du risque
17 de retrait d'abonnement.

18 Maintenant, au niveau des programmes
19 d'ajout d'usage résidentiel et commercial. Gazifère
20 propose deux programmes visant à favoriser l'ajout
21 de nouvelles charges en subventionnant
22 l'installation de sorties de gaz additionnelles.
23 Dans le marché commercial, Gazifère propose de
24 traiter différemment les deux nouveaux clients...
25 les nouveaux clients des clients existants. En

1 effet, Gazifère propose d'offrir les aides
2 financières uniquement aux clients déjà
3 consommateurs de gaz naturel. Selon Gazifère, cela
4 s'explique par le fait qu'au départ, les clients
5 commerciaux ont tout intérêt à mettre tous leurs
6 équipements au gaz naturel lorsque cela est
7 possible étant donné le grand avantage économique
8 que cela leur procure. La FCEI ne conteste pas
9 qu'au départ, des clients commerciaux arrivant dans
10 un local conçu spécifiquement pour eux mettront
11 probablement leurs équipements au gaz naturel
12 lorsque cela présente un avantage économique pour
13 eux. Par ailleurs, cette conclusion-là est moins
14 claire pour les nouveaux clients commerciaux
15 arrivant dans un local existant. La FCEI ne voit
16 pas pourquoi on devrait prendre comme hypothèse de
17 base que les nouveaux occupants verront un intérêt
18 économique à mettre leurs équipements au gaz
19 naturel si le propriétaire ou le locataire
20 précédent ne l'a pas fait. L'expérience démontre
21 plutôt que cette clientèle n'optimise pas ses
22 installations. Gazifère n'a pas été en mesure de
23 démontrer le contraire lors de l'audience et
24 monsieur Gosselin y a fait référence lors de son
25 témoignage, d'ailleurs. Il a d'ailleurs référé à un

1 programme en efficacité énergétique qui démontrait
2 le contraire. Donc, la FCEI recommande que la
3 restriction proposée par Gazifère devrait avoir
4 pour objectif d'exclure seulement des clients
5 situés dans des nouveaux immeubles conçus
6 spécifiquement pour eux.

7 (16 H 02)

8 Maintenant, toujours au niveau des programmes
9 commerciaux, une recommandation générale quant à
10 l'ensemble de ces programmes-là. La FCEI réitère la
11 recommandation à l'effet que ces programmes
12 devraient faire l'objet d'un suivi détaillé des
13 revenus et coûts, incluant les coûts liés au
14 démarchage, à la promotion, à la recherche de
15 projets et à l'évaluation de l'aide financière, le
16 cas échéant. Encore une fois, je réfère au
17 témoignage de monsieur Gosselin de cet après-midi.
18 D'ailleurs, cette recommandation-là, en partie,
19 avait été acceptée par Gazifère et je vous réfère à
20 cet effet aux notes sténographiques du deux (2)
21 novembre deux mille quinze (2015) aux pages 26 et
22 27 où, en réponse à une question de maître
23 Tremblay, monsieur Trahan répondait... En fait la
24 question était :

25 Q. Est-ce que Gazifère est disposée à

1 faire un suivi à l'égard de ce
2 programme commercial?

3 Et la réponse était :

4 R. Tout à fait. En fait, on propose
5 de faire des suivis pour chacun des
6 programmes, on pourra les passer par
7 la suite, là, à s'assurer qu'on vous
8 propose ce qu'on pense ce qui devrait
9 être inclus dans ces suivis-là.

10 Donc, au-delà du programme commercial auquel
11 référerait la question de maître Tremblay, monsieur
12 Trahan l'élargit en disant que le suivi devrait
13 également s'étendre à l'ensemble des programmes.

14 Maintenant, au niveau des dépenses
15 d'exploitation. Dans le cadre du présent dossier,
16 Gazifère demande une hausse des dépenses
17 d'exploitation entre deux mille quatorze (2014) et
18 deux mille seize (2016). Sur la base de la preuve
19 présentée, notamment celle discutée lors de
20 l'audience, il semble que cette hausse soit
21 justifiée par des besoins accrus en sécurité.

22 Notamment, on a vu la surveillance et l'inspection
23 des travaux et en développement des affaires, au
24 niveau de la communication, de la promotion et des
25 programmes de commandite. Donc, on va aborder ces

1 demandes et les justifications qui ont été données
2 par Gazifère.

3 Premièrement, allons-y avec la question de
4 l'opération et entretien, qui a fait l'objet de
5 plusieurs discussions dans la présente audience.
6 Gazifère demande l'ajout d'un équivalent temps
7 complet en deux mille quinze (2015) et d'un autre
8 en deux mille seize (2016). Elle justifie ces
9 postes additionnels par un effort accru au niveau
10 de la sécurité et de la réduction des dommages. En
11 fait, l'un des ETC proposé est le poste, le fameux
12 poste d'inspecteur en qualité. Ce poste-là est
13 justifié par Gazifère, notamment à la pièce GI-41,
14 Document 1, à la page 23, qui dit :

15 En comblant ce poste, Gazifère
16 souhaite augmenter le niveau de
17 surveillance et de contrôle de la
18 qualité de travail effectué en son
19 nom, ainsi que le contrôle des
20 dépenses qui s'y rattachent, plus
21 particulièrement du côté du service
22 offert à nos clients.

23 Et ça continue. Questionné à cet égard lors de
24 l'audience du trois (3) novembre deux mille quinze
25 (2015), le témoin de Gazifère précise que le besoin

1 est démontré par le fait que des gens téléphonent
2 pour signaler des problèmes. Et à cet égard-là, je
3 vous réfère aux notes sténographiques du trois (3)
4 novembre deux mille quinze (2015) à la page 108 aux
5 lignes 9 à 21 où je posais la question à madame
6 Meloche :

7 Q. Alors ça ne découle pas... ça ne
8 découle pas d'une conclusion à l'effet
9 qu'il y a des problèmes au niveau de
10 la qualité des travaux?

11 Et la réponse était :

12 R. Oui, ça pourrait découler, oui, ça
13 découle de ça dans le sens qu'on peut
14 avoir des clients qui nous ont appelé
15 pour dire telle chose, on se présente
16 sur les lieux, on se rend compte que
17 les travaux n'ont pas été faits
18 correctement. Ça peut être pour de
19 multiples raisons qui... qui
20 démontrent que la qualité du travail
21 n'est pas nécessairement à la hauteur
22 des attentes ou selon les normes...
23 les normes prescrites.

24 Bon. Évidemment, personne ne peut être contre la
25 sécurité. Je pense... Je veux juste clarifier un

1 certain nombre de propos qui ont été faits par ma
2 collègue maître Tremblay lors de sa plaidoirie. Il
3 est très clair que la FCEI, et je veux mettre ça
4 très clair aujourd'hui, là, que la FCEI n'est pas
5 contre l'exploitation sécuritaire d'un réseau de
6 distribution. On s'entend là-dessus. Et de
7 prétendre le contraire serait nous accorder des
8 propos qui n'ont tout simplement pas été tenus.
9 C'est davantage au niveau des moyens qui sont
10 proposés pour l'atteinte de cet objectif.

11 Quels sont les problèmes concrets et quel
12 est le lien entre ces problèmes-là et les travaux
13 des entrepreneurs? Gazifère ne peut pas se
14 contenter de dire qu'elle souhaite améliorer la
15 sécurité pour faire approuver de nouvelles
16 dépenses. Il y aura sans doute encore des appels si
17 trois postes sont ajoutés. Il devrait y avoir
18 encore des bris également. Gazifère aurait dû
19 documenter davantage ces problèmes, définir des
20 objectifs et identifier des moyens de les
21 atteindre. Cela n'a pas été fait, tel que démontré
22 par le témoignage d'ailleurs auquel je vous réfère
23 aux notes sténographiques du trois (3) novembre
24 deux mille quinze (2015) à la page 109 aux lignes
25 10 à 21 où je posais la question suivante :

1 Q. Et est-ce que vous avez constaté
2 une augmentation des... des plaintes
3 des clients à l'effet que les travaux
4 étaient mal effectués? Vous avez
5 référé tantôt à des appels, est-ce que
6 vous avez eu une augmentation de
7 ces... de ces appels-là dans les
8 dernières années?

9 La réponse était :

10 R. Moi, je ne peux pas... je ne peux
11 pas vous quantifier s'il y a eu une
12 augmentation ou une diminution ou
13 quoi. C'est une constatation qu'on
14 fait, qu'on ne fait pas cette
15 activité-là actuellement. Et on
16 considère qu'il y a une nécessité de
17 faire cette activité-là.

18 Donc, clairement, on dit qu'on a estimé qu'il y
19 avait un besoin, mais que ce besoin-là n'était pas
20 appuyé sur des besoins concrets qui avaient été
21 manifesté soit par les clients ou par les
22 entrepreneurs. Donc, Gazifère n'a pas été en mesure
23 de démontrer ce besoin en référant à un problème
24 particulier au niveau de la qualité des travaux.
25 Gazifère n'a pas démontré ce besoin spécifique et

1 n'a pas démontré non plus un changement de
2 situation qui justifie l'ajout d'un ETC
3 supplémentaire. Donc, encore une fois, je le
4 répète, ce n'est pas que la FCEI est contre
5 l'exploitation sécuritaire d'un réseau de
6 distribution. Je pense que Gazifère exploitait déjà
7 son réseau de façon sécuritaire et qu'il aurait été
8 nécessaire de démontrer qu'il y avait un problème
9 particulier ou du moins un problème récurrent qui
10 se répétait à travers les années qui justifierait
11 l'ajout d'un poste, et visiblement, ça n'a pas été
12 le cas et le témoignage le démontre.

13 (16 h 07)

14 Maintenant, au niveau des ventes et
15 communications. Gazifère demande l'ajout d'un ETC
16 en vente et communication par rapport au niveau de
17 deux mille treize (2013) et de deux ETC par rapport
18 au niveau de deux mille douze (2012) et deux mille
19 quatorze (2014) dont la création d'un nouveau
20 poste, soit celui de l'agent de communication.

21 Sur la base de la preuve déposée par
22 Gazifère, la FCEI comprend que ce nouveau poste se
23 justifie par le programme de francisation,
24 l'augmentation des communications écrites et le
25 besoin de s'y adapter, ainsi que la volonté de

1 hausser la visibilité de Gazifère sur Internet et
2 sur les réseaux sociaux.

3 Relativement à cette question
4 d'augmentation de visibilité sur les réseaux
5 sociaux, je vais revenir encore une fois sur un
6 élément que ma collègue a dit lors de sa plaidoirie
7 que j'ai trouvé amusant. Elle a dit qu'il était
8 devenu urgent d'accroître la visibilité de Gazifère
9 sur les médias sociaux. Le mot « urgent » m'a fait
10 sursauter. Permettez-moi de penser qu'il n'était
11 certainement pas urgent d'augmenter la visibilité
12 de Gazifère sur les médias sociaux.

13 Lorsqu'on regarde notamment le nombre
14 d'abonnés sur le compte Twitter de Gaz Métro ou de
15 Hydro-Québec, on pourrait penser que ce n'est
16 certainement pas ces moyens-là qui sont utilisés
17 pour communiquer avec les clients, et je vois mal
18 comment on pourrait justifier cette urgence-là.
19 Donc, clairement il n'est pas urgent d'augmenter la
20 visibilité de Gazifère sur les médias sociaux.

21 D'ailleurs, je vous réfère aux notes
22 sténographiques du trois (3) novembre deux mille
23 quinze (2015), aux pages 94... 93 et 94, aux lignes
24 19 et suivantes où je demandais la question
25 suivante à Gazifère :

1 Q. Et avez-vous évalué les bénéfices
2 pour la clientèle de Gazifère de
3 l'ajout de ce poste-là en
4 communication? Est-ce que vous
5 avez évalué les bénéfices pour
6 votre clientèle?

7 Et la réponse était la suivante :

8 R. On n'a pas évalué de façon
9 formelle les bénéfices, mais on
10 comprend que la présence de
11 Gazifère, en fait sa présence au
12 niveau médiatique et donc d'être
13 bien connu et bien vu dans la
14 communauté, c'est important pour
15 Gazifère à différents niveaux.

16 [...]

17 Bon. C'est une affirmation générale intéressante,
18 mais qui ne justifie pas l'ajout d'un poste. Et le
19 fait de le qualifier d'urgent n'est certainement
20 pas applicable dans les circonstances.

21 Donc, Gazifère n'a pas été en mesure de
22 démontrer la nécessité d'augmenter la visibilité et
23 encore moins les bénéfices que la clientèle
24 pourrait en retirer et d'ailleurs, le témoignage le
25 dit bien, il n'y a pas eu d'évaluation des

1 concurrentielle du gaz naturel est des
2 plus favorables en comparaison au
3 mazout et à l'électricité, le marché
4 de la conversion devrait être de plus
5 en plus convoité par les consommateurs
6 et potentiellement plus accessible
7 pour Gazifère.

8 Là Gazifère dit :

9 Toutefois, ce n'est pas le cas, et
10 cette situation s'explique par des
11 ressources limitées au service des
12 communications depuis quelques années.

13 (16 h 13)

14 Alors, on semble faire un lien direct entre le
15 nombre de conversions et les ressources limitées au
16 niveau du service des communications, et c'est
17 Gazifère qui l'a dit à la pièce GI-41, Document 1,
18 page 41. Et, en réponse à ces questions, Gazifère
19 n'a pas été en mesure de prouver qu'il existait un
20 lien entre les activités de promotion du gaz
21 naturel et le nombre de conversions. Et, à cet
22 égard-là, je vous réfère aux notes sténographiques
23 du trois (3) novembre deux mille quinze (2015), à
24 la page 99, aux lignes 19 à 25, où je posais la
25 question suivante :

1 Est-ce que vous disposez, par
2 ailleurs, de données ou d'analyses sur
3 les causes des conversions, est-ce que
4 vous avez de la documentation qui
5 permet de lier directement les
6 conversions aux activités de
7 promotion?

8 Et la réponse est on ne peut plus clair :

9 Non, on n'a pas, on n'a rien qui a été
10 fait qui peut lier l'un à l'autre.

11 Alors, d'un côté, dans une pièce, on nous indique
12 que le niveau de conversion est directement lié aux
13 ressources limitées à l'égard du service de
14 communication et, d'un autre côté, à une réponse à
15 une question, on nous indique qu'il n'y a rien qui
16 a été fait pour lier les deux. Alors, je... je
17 n'irai pas plus loin parce que je pense que ce
18 n'est pas nécessaire mais la réponse est claire,
19 s'il y a un lien qui existe, Gazifère n'a
20 certainement pas été en mesure de le faire.

21 Et, au contraire, Gazifère a reconnu que la
22 diminution des conversions avait un lien, en partie
23 du moins, avec la diminution du nombre de clients
24 au mazout. Et, à cet égard, je vous réfère aux
25 notes sténographiques du trois (3) novembre deux

1 mille quinze (2015), à la page 101, aux lignes 16 à
2 24, où donc, monsieur Trahan répondait à une
3 question que je lui posais à cet égard et il
4 reconnaissait que nous avons raison, en partie, à
5 cet égard-là.

6 (16 h 15)

7 Donc, lors de l'audience du quatre (4)
8 novembre deux mille quinze (2015), la formation,
9 donc l'audience d'aujourd'hui, la formation de la
10 Régie a manifesté la même préoccupation à l'égard
11 du lien qui pourrait exister entre le programme de
12 promotion proposé par Gazifère et l'ajout de
13 nouveaux clients. Encore une fois questionnée à ce
14 sujet par la formation, Gazifère a reconnu qu'elle
15 n'avait pas d'analyse lui permettant de déterminer,
16 même de manière approximative, l'impact de son
17 programme de promotion sur le taux de pénétration
18 de nouveaux marchés.

19 Alors la FCEI estime que les justifications
20 de la demande de hausse de budget à cet égard ne
21 sont pas convaincantes. Le lien entre les activités
22 de promotion et le marché de la conversion n'a tout
23 simplement pas été démontré par Gazifère, alors que
24 la demande de Gazifère, et on l'a vu à la pièce GI-
25 41, Document 1 à la page 41, est basée

1 principalement sur ce lien.

2 Je passe maintenant au mode d'opération de
3 Gazifère en deux mille dix-huit (2018). Alors, la
4 Régie a demandé aux intervenant de se positionner
5 quant à la possibilité, pour Gazifère, d'opérer
6 selon la méthode du coût de service, non seulement
7 en deux mille seize (2016) et deux mille dix-sept
8 (2017) mais également en deux mille dix-huit
9 (2018).

10 Selon la Régie, l'option de prolonger le
11 mode d'opération au coût de service en deux mille
12 dix-huit (2018) aurait plusieurs avantages, dont
13 notamment de fournir plus de temps à l'équipe
14 réglementaire de Gazifère de procéder à
15 l'évaluation quantitative et qualitative du
16 mécanisme incitatif et suivant cette évaluation, de
17 faire une réflexion plus poussée sur son prochain
18 mécanisme, s'il y a à en faire un. La Régie précise
19 également que cette prolongation aurait pour
20 conséquence d'avoir le bénéfice de pouvoir
21 connaître les conclusions de la nouvelle stratégie
22 énergétique du Québec avant de s'engager dans un
23 nouveau mécanisme pluriannuel.

24 Monsieur Gosselin l'a dit tantôt lors de
25 son témoignage, la FCEI privilégie l'application de

1 mécanismes incitatifs à la réglementation en coûts
2 de service. Évidemment, un mécanisme doit être bien
3 conçu pour fonctionner adéquatement et en ce sens,
4 la FCEI comprend le souhait de la Régie d'éviter de
5 traiter cette question à la hâte. Cependant,
6 Gazifère a obtenu, selon la FCEI, un délai pour
7 évaluer et préparer un nouveau mécanisme incitatif,
8 donc dans les circonstances, la FCEI, la position
9 de la FCEI serait de favoriser le maintien du
10 calendrier actuel, c'est-à-dire un retour au
11 mécanisme incitatif en deux mille dix-huit (2018).

12 Au niveau du coût de l'entente avec la
13 Ville de Gatineau, nous appuyons la proposition de
14 Gazifère à l'égard de la création d'un compte hors
15 base pour les coûts de cette entente, donc on va
16 appuyer cette position-là sans problème.

17 Et finalement, au niveau de l'application
18 des tarifs provisoires pour deux mille dix-huit
19 (2018), la position de la FCEI, et je pense, si je
20 ne m'abuse, monsieur Gosselin y a référé tantôt
21 également, alors la position est la suivante, les
22 tarifs provisoires... l'adoption de tarifs
23 provisoires sur la base de la demande de Gazifère
24 telle que formulée et une adoption de tarifs finaux
25 plus tard et la création d'un compte de frais

1 reportés pour les écarts à être liquidés dans un
2 dossier futur.

3 Alors ceci conclut les représentations de
4 la FCEI et je vous remercie pour votre temps.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous remercie beaucoup, Maître Charlebois. Vous
7 étiez très clair et très concis. Je vous remercie
8 beaucoup, il n'y aura pas de questions de la part
9 de la formation.

10 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

11 Merci beaucoup.

12 LA PRÉSIDENTE.

13 Merci. Maître Tremblay, vous avez droit à une
14 petite pause avant de faire la réplique, si vous
15 voulez. Avez-vous une réplique?

16 Me LOUISE TREMBLAY :

17 Est-ce que je pourrais avoir cinq minutes, s'il
18 vous plaît?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Absolument. On va prendre un cinq minutes. On va
21 revenir à seize heures vingt-cinq (16 h 25).

22 Me LOUISE TREMBLAY :

23 Merci beaucoup.

24 RÉPLIQUE DE Me LOUISE TREMBLAY :

25 Madame la présidente, ça ne sera pas vraiment une

1 réplique, là, c'est dans le sens où c'est plus une
2 question de clarification. Je veux juste qu'on soit
3 tous sur la même longueur d'ondes.

4 On a bien dit tantôt que Gazifère
5 produirait la pièce GI-25, Document 1 en intégrant,
6 dans le fond, tous les ajustements additionnels.
7 C'est très clair dans notre esprit puis c'est peut-
8 être suite à la plaidoirie de maître Neuman, là,
9 que je voulais revenir là-dessus. Si,
10 effectivement, la Régie souhaite que Gazifère
11 intègre ces ajustements-là dans les tarifs
12 provisoires, il faut que Gazifère ait une décision
13 sur l'allocation des coûts au préalable, sinon, ça
14 ne marchera pas là.

15 (16 h 28)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 En fait, ça serait d'appliquer la... c'est parce
18 que j'ai, moi aussi, quand il en a parlé, là, mais
19 c'est de, ça serait, si on ne rend pas une décision
20 sur l'allocation des coûts, enfin, sur le nouvel
21 interfinancement, là...

22 Me LOUISE TREMBLAY :

23 Il va falloir que ça reste selon qu'est-ce qui est
24 déposé.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Selon l'interfinancement actuel.

3 Me LOUISE TREMBLAY :

4 Exact.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Et là...

7 Me LOUISE TREMBLAY :

8 Hum... ça prend une... ça prend un lien entre, il
9 faut qu'on ait une décision, si vous changez
10 quelque chose par rapport à l'allocation, si vous
11 intégrez les nouveaux revenus, ça nous, il faut
12 qu'on sache dans quel tarif, comment on les
13 répartit entre les différents tarifs pour être
14 capables de sortir les tarifs en conséquence.

15 M. LAURENT PILOTTO :

16 O.K., mais supposons que la décision était, les
17 tarifs, enfin, les tarifs doivent refléter le
18 revenu requis déposé dans la nouvelle pièce GI-25,
19 en maintenant le tarif 2 tel qu'il est et donc en
20 appliquant la baisse de la même façon qu'elle avait
21 été appliquée aux autres tarifs, ça devrait être
22 suffisant comme instruction pour vous permettre de
23 fixer des tarifs en janvier?

24 Me LOUISE TREMBLAY :

25 Oui...

1 M. LAURENT PILOTTO :

2 Oui?

3 Me LOUISE TREMBLAY :

4 Oui, à ce moment-là, ça serait correct, oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 On... parce que... oui, Monsieur Trahan, venez au
7 micro, je pense que ça va simplifier tellement les
8 choses. Parce que là, on est juste dans la
9 mécanique de la chose, là.

10 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

11 Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors on veut juste, tout le monde ne veut pas
14 avoir d'erreur puis corriger par la suite.

15 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

16 Tout à fait. Donc, premièrement, on va faire la
17 pièce sur l'impact. Deuxièmement, ça nous prend
18 simplement une direction tarifaire. Or, une
19 direction tarifaire peut être n'importe laquelle en
20 réalité, simplement nous indiquer laquelle. On peut
21 vous faire une proposition mais à la base, à ce
22 moment-là, vous allez devoir décider si, oui ou
23 non, la proposition vous satisfait.

24 Donc je pense qu'il serait plus simple, à
25 la base, de déterminer quelle est la proposition

1 qui viendrait. Alors ça peut être d'appliquer la
2 méthodologie qu'on a utilisée jusqu'à ce jour,
3 simplement l'appliquer, elle devient provisoire,
4 puis on appliquera les modifications lorsqu'on aura
5 les tarifs finaux plus tard.

6 Comme vous pouvez également, dans le tarif
7 provisoire, proposer autre chose si d'emblée vous
8 êtes déjà prête à passer à une autre étape. Mais
9 dans les deux cas, on peut appliquer la proposition
10 que vous, la décision que vous allez prendre à cet
11 égard-là. Votre décision serait toutefois encore
12 une fois provisoire, vous allez encore la changer
13 dans la, votre détermination finale, mais vaudrait-
14 il mieux encore l'aligner dans le bon sens.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui, parce que, usuellement, là, quand on donne une
17 décision provisoire basée sur la demande faite par
18 l'entreprise réglementée, en tout cas, pour le
19 Transporteur et le Distributeur, là, Gaz Métro,
20 encore une fois, c'est plus difficile mais
21 j'imagine que c'est la même chose, c'est, on
22 applique la demande intégralement.

23 Me LOUISE TREMBLAY :

24 Telle quelle.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors donc telle que formulée et, à ce moment-là,
3 ça serait, la baisse tarifaire serait appliquée sur
4 tous les tarifs sauf 2, hein, c'était ça votre
5 demande et ça serait ça qui serait à ce moment-là
6 appliqué, en fonction de votre demande du mois
7 d'août, et puis avec les chiffres tels qu'amendés
8 dans votre...

9 Me LOUISE TREMBLAY :

10 Selon l'allocation...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... selon l'allocation...

13 Me LOUISE TREMBLAY :

14 ... proposée...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... proposée...

17 Me LOUISE TREMBLAY :

18 Avec les ajustements quant au revenu requis.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Quant aux montants.

21 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

22 Si vous me donnez l'indication aujourd'hui, moi,
23 dès lors, je peux non seulement faire produire la
24 pièce GI-25 mais je peux dès lors préparer les
25 tarifs...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Mais on suppose que votre proposition, que votre...

3 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

4 ... transitoires sans attente.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... demande est toujours la même, soit d'appliquer
7 ça sur les autres tarifs que le tarif 2. Alors, à
8 ce moment-là, faites-le comme votre demande...

9 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

10 Excellent.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... telle est votre demande et puis on, s'il y a
13 des modifications à faire à cette demande-là, elle
14 sera suite à la décision finale et pas provisoire
15 mais la décision provisoire, ça serait d'accéder à
16 la baisse tarifaire en fonction de... du ratio
17 proposé.

18 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

19 Excellent.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Ça va?

22 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

23 On va faire...

24 M. LAURENT PILOTTO :

25 Si je comprends bien, ça veut dire que la décision

1 de tarif provisoire correspondrait aux tarifs
2 découlant de la demande amendée?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui.

5 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

6 De la demande amendée, laquelle suivrait la même
7 stratégie tarifaire mais avec les nouveaux
8 chiffres.

9 M. LAURENT PILOTTO :

10 C'est ça, l'amendement ne concerne que les nouveaux
11 chiffres dans le fond.

12 Me LOUISE TREMBLAY :

13 La demande amendée qui comporterait une demande de
14 déclarer les tarifs provisoires.

15 M. LAURENT PILOTTO :

16 Si vous le souhaitez, Maître Tremblay.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Tremblay, si vous souhaitez ajouter dans les
19 requêtes, vous pouvez toujours faire la requête
20 d'avoir un CFR pour l'entente avec Gatineau, si ça,
21 c'est trop fort casse pas, c'est un principe des
22 écoles de droit alors...

23 Me LOUISE TREMBLAY :

24 Je n'exagère pas, quand même, dans la production de
25 requêtes amendées, là, je peux m'en permettre une.

1 M. LAURENT PILOTTO :

2 Oh! il y en a...

3 Me LOUISE TREMBLAY :

4 Je peux m'en permettre une, je pense.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je pense que oui.

7 M. LAURENT PILOTTO :

8 Il y en a qui vous battent dans ce domaine-là.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors outre cette précision-là, il n'y a pas de
11 réplique, c'est ce que je comprends, alors ça va
12 mettre fin au dossier, sauf pour la production de
13 l'engagement 11 et 12, auquel cas on pourrait
14 s'attendre à les recevoir vers le...

15 Me LOUISE TREMBLAY :

16 Madame la Présidente, je ne vous cacherais pas que
17 l'engagement 11, ça, ce n'est vraiment pas, ça ne
18 sera pas long du tout, là; et l'engagement 12, ce
19 n'est pas que c'est problématique...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 C'est plus long?

22 Me LOUISE TREMBLAY :

23 ... mais j'ai bien, j'ai dit à mes clients que,
24 naturellement, je veux quand même que cet
25 engagement-là vous procure, vous donne le plus

1 d'éclairage possible, j'ai compris que c'était ça
2 le but recherché, et je veux m'assurer, là, que...
3 alors ça va prendre, ça va certainement prendre
4 quelques jours.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Et on va prendre l'échéancier dans les meilleurs
7 délais possibles.

8 Me LOUISE TREMBLAY :

9 Tout à fait.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Et on pourra...

12 Me LOUISE TREMBLAY :

13 C'est une priorité, c'est évident, là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui. On pourra, par équité bien sûr pour les
16 intervenants, ils pourront commenter, le cas
17 échéant.

18 Me LOUISE TREMBLAY :

19 Tout à fait.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 L'échéance sera courte, on s'entend, là, ils auront
22 une ou deux journées pour commenter, vous aurez le
23 droit de répliquer aux commentaires, s'il y a lieu.

24 Me LOUISE TREMBLAY :

25 Pas de problème.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Et puis, mais on va s'attendre à, donc dans les
3 meilleurs délais possibles, on s'entend là-dessus?

4 Me LOUISE TREMBLAY :

5 Tout à fait.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Excellent.

8 Me LOUISE TREMBLAY :

9 Merci beaucoup.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors c'est moi qui vous remercie, passez tous,
12 ceux qui restent, les braves qui sont restés, alors
13 passez tous une belle soirée puis une bonne
14 semaine.

15

16 FIN DE L'AUDIENCE

17

18

1

2

3

4 SERMENT D'OFFICE :

5

6 Je, soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
7 certifie sous mon serment d'office que les pages
8 qui précèdent sont et contiennent la transcription
9 exacte et fidèle des notes recueillies au moyen du
10 sténomasque, le tout conformément à la Loi.

11

12 ET J'AI SIGNÉ:

13

14

15

16

17

CLAUDE MORIN (200569-7)

18